



centre
d'études et
de recherches
sur les
qualifications

STATISTIQUE
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE FINANCEE
PAR LES ENTREPRISES

(TRAITEMENT DES DECLARATIONS
D'EMPLOYEURS N°2483)
ANNEES 1983-1984

DECEMBRE 1985

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

9, rue Sextius Michel - 75015 PARIS - Tél : 45.75.62.63

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la double tutelle du ministre de l'Éducation nationale et du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Il est administré par un Conseil d'administration et dirigé par un directeur nommé par décret et assisté d'un Conseil scientifique (Décrets n° 70-239 du 19 mars 1970 et n° 85-634 du 25 juin 1985).

Le CEREQ a pour mission de développer des études et des recherches, de collecter et d'exploiter des données originales dans les domaines de la relation formation-emploi et des professions, grâce à des relations suivies avec le monde du travail et les entreprises, notamment pour répondre aux demandes des administrations.

Président du Conseil d'administration : Join-Lambert (Marie-Thérèse)
Inspecteur général des affaires sociales

Président du Conseil scientifique : Lichtenberger (Yves)

Directeur : Blondel (Danièle)
Professeur des universités

Adjoint au directeur pour la recherche et les publications : Germe (Jean-François)
Chargé de recherches au CNRS

Chargée des affaires financières, instances et relations extérieures

Julien (Marie-Odile), attaché d'administration centrale

Chargée des instances et affaires internes

Venet (Bernadette)

Secrétariat de direction

Zilberman (Marie-José)

Mission des enseignements supérieurs

Pagès (Josette), professeur des universités

Mission des entreprises

Mandon (Nicole)

Mission des formations technologiques et de l'emploi

Amat (Françoise)

Mission des liaisons internationales et des stages

Bertrand (Olivier)

SERVICES

— Service administratif et financier

Gestion du personnel :

Oullié (Régis), attaché d'administration scolaire et universitaire

Exécution du budget :

de Cambiaire (Nathalie), attaché

d'administration scolaire et universitaire

— Service d'information et de

documentation

Chef du service :

Kirsch (Jean-Louis), directeur de

C.I.O.

Centre documentaire :

Meunier (Françoise)

— Service informatique

Chef du service :

Jansolin (Paul), attaché de

l'INSEE

DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENT DE LA QUALIFICATION DU TRAVAIL

Chef du département : Zarifian (Philippe)

Chargé d'analyser les formes et le contenu du travail

humain ; de décrire les emplois et leur organisation ;

de rechercher les évolutions du travail en vue de l'in-

formation professionnelle, la formation et l'emploi des

jeunes et des adultes ; de contribuer à la normalisation

de la documentation sur les activités professionnelles

et à l'amélioration des nomenclatures, définitions ou

codes utilisés dans ce domaine.

DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DES PRÉVISIONS

Chef du département : Verdier (Éric)

Chargé d'établir les liaisons entre le fonctionnement

du système éducatif et l'évolution de la situation de

l'emploi à court, moyen et long termes ; de mettre en

œuvre les études du Centre pour enrichir les prévisions

sur l'offre et la demande de qualifications afin notam-

ment de préciser les estimations sur les besoins en for-

mation et les débouchés professionnels ; de procéder

à des bilans approfondis dans les secteurs économiques et les régions en vue de déterminer les équilibres entre les emplois et les formations.

Division de la formation continue :

Jansolin (Paul), attaché de l'INSEE

DÉPARTEMENT DES FORMATIONS ET CARRIÈRES

Chef du département : Affichard (Joëlle), administrateur de l'INSEE

Chargé de procéder à l'évaluation professionnelle des

formations conduisant à la qualification ; d'étudier les

modalités et les conditions du passage de la formation

à l'activité, notamment dans le cas des jeunes ; d'ob-

server les carrières suivant l'utilisation des connais-

sances initiales et les besoins de l'éducation des adultes ;

de créer et d'actualiser régulièrement l'information

systématique sur l'insertion et les cheminements pro-

fessionnels des jeunes et des adultes après leur forma-

tion.

Observatoire national des entrées dans la vie active.

Pour tous renseignements concernant les publications du CEREQ

s'adresser au Service d'Information et de Documentation (tél : 45.75.62.63 poste 218)

**STATISTIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
FINANCÉE PAR LES ENTREPRISES**

(Traitement des déclarations d'employeurs n° 2483)

(Années 1983 - 1984)

Ce dossier a été réalisé par Paul JANSOLIN dans le cadre du Département de l'emploi et des prévisions. Les traitements informatiques ont été assurés par Kalthoum CHAUSSEPIED.

Statistique de la formation professionnelle continue financée par les entreprises : traitement des déclarations d'employeurs n° 2483 : années 1983-1984 / Centre d'études et de recherches sur les qualifications ; dossier réalisé par Paul Jansolin... ; traitements informatiques par Kalthoum Chaussepied. — Paris : La Documentation française, 1986. — 116 p. : tabl., graph. ; 30 cm.

ISBN : 2-11-001619-1

AVANT-PROPOS

Pour la treizième année, à la demande et avec un financement des instances de la Formation Professionnelle, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications a procédé à l'exploitation des déclarations des employeurs soumis à l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle continue.

Les résultats se caractérisent, comme chaque année, par des évolutions extrêmement faibles des principaux indicateurs synthétiques, à la hausse en ce qui concerne le pourcentage des dépenses de formation rapportées à la masse salariale et le pourcentage de stagiaires par rapport au nombre de salariés des entreprises, et à la baisse pour la durée des formations.

Mais au-delà de ces moyennes, l'intérêt de l'exploitation effectuée est de mesurer des comportements différenciés selon la taille de l'entreprise, selon le secteur d'activité économique, selon les catégories professionnelles concernées, et l'examen des disparités demeure une source de réflexion extrêmement riche pour les pouvoirs publics et les partenaires sociaux dans un domaine où la concertation est de tradition.

Danièle BLONDEL
Directeur du Centre d'études
et de recherches sur les qualifications

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION.....	9
CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DU TRAITEMENT DES DECLARATIONS D'EMPLOYEURS.....	13
1. L'organisation du traitement et la méthode employée.....	13
1.1 L'organisation du traitement.....	13
1.2 Méthodologie employée.....	14
a) La méthode d'échantillonnage.....	15
b) Efficacité du traitement et fiabilité des résultats publiés..	16
2. Le champ de la statistique.....	17
2.1 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de nombres de salariés.....	17
2.2 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de nombres d'entreprises.....	17
2.3 Particularités de l'enquête de l'année en cours (année 1984)....	18
3. Conclusion.....	19
CHAPITRE 2 : LES DONNEES NATIONALES GLOBALES.....	21
1. Les données financières.....	21
1.1 Panorama général.....	21
1.2 L'assiette de la participation et les dépenses fiscalisées.....	21
a) Les abattements.....	21
b) Les dépenses fiscalisées.....	22
2. Structure des dépenses de formation.....	23
2.1 Les dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise.....	23
2.2 Les rémunérations versées aux stagiaires.....	23

	Pages
2.3 Les dépenses en application de conventions.....	23
2.4 Les versements à des fonds d'assurance formation (FAF).....	23
2.5 Les versements à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation.....	23
2.6 Les autres postes.....	24
3. Les entreprises ayant eu des stagiaires.....	24
4. Les stagiaires.....	25
4.1 Analyse générale.....	25
4.2 Analyse par sexe.....	25
4.3 La qualification des stagiaires.....	25
4.4 Le taux de stagiaires.....	26
4.5 Les congés de formation.....	26
4.6 Analyse par âge.....	26
5. Les stages.....	26
CHAPITRE 3 : ANALYSE GEOGRAPHIQUE.....	29
1. Panorama général : concentration régionale.....	30
2. Les données financières.....	30
3. Les dépenses de formation.....	33
4. Les stagiaires.....	33
5. Les stages.....	33
6. Les résultats départementaux.....	34
7. Les résultats régionaux et départementaux suite à l'enquête complémentaire CEREQ.....	34
CHAPITRE 4 : ANALYSE SECTORIELLE.....	35
1. Le champ de la statistique.....	35
2. Les fiches sectorielles.....	36
2.1 L'agriculture.....	36
2.2 Les industries agro-alimentaires.....	37
2.3 L'énergie.....	38
2.4 Les industries des biens intermédiaires.....	40
2.5 Les industries des biens d'équipement.....	43
2.6 Les industries des biens de consommation courante.....	45
2.7 L'industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole.....	47

	Pages
2.8 Le commerce.....	47
2.9 Les transports.....	49
2.10 Les services (marchands et non marchands).....	50
2.11 Les organismes financiers et de crédit.....	52
CHAPITRE 5 : SYNTHÈSE INTER-SECTORIELLE.....	55
1. La construction des groupements de secteurs.....	55
2. L'effort physique de formation est cohérent avec la typologie des secteurs.....	56
CONCLUSION.....	58
ANNEXE (Tableaux).....	59
Liste des secteurs d'activité économique.....	106
Fac-similé de la déclaration 2483 de l'année 1983.....	108
Fac-similé de la déclaration 2483 de l'année 1984.....	110
Liste des tableaux et graphiques.....	112

INTRODUCTION

Depuis la loi du 16 juillet 1971 instituant la participation obligatoire des entreprises employant au minimum dix salariés, au financement de la formation professionnelle continue, le CEREQ est chargé, par le Comité interministériel de la formation professionnelle, du traitement statistique des déclarations que les entreprises sont tenues de déposer chaque année pour retracer l'emploi de leur participation au financement de la formation professionnelle continue.

Les résultats de ce traitement sont régulièrement diffusés auprès des instances administratives concernées : Délégation à la formation professionnelle, missions régionales (services de contrôle de la formation professionnelle continue), ainsi qu'auprès de l'INSEE et de ses observatoires régionaux. L'essentiel en est repris chaque année par la Délégation à la formation professionnelle dans le document annexé à la loi de finances qui, conformément à l'article 11 de la loi, retrace l'emploi de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

Les principales données relatives aux premières années d'application de la loi ont été rassemblées dans les rapports (1) qui peuvent être consultés au CEREQ.

Sept dossiers (2), plus largement diffusés, ont fourni les résultats détaillés pour les années 1976 à 1983. Le présent dossier présente de façon comparable ceux des années 1983 (données définitives) et 1984 (données provisoires).

(1) CEREQ - Participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue. Traitement statistique des déclarations d'employeurs n° 2483.

Années 1972-1973-1974 (février 1976)

Années 1974-1975 (janvier 1977)

Années 1975-1976 (décembre 1977)

] Documents ronéotés

(2) CEREQ - Statistique de la formation professionnelle continue financée par les entreprises (Traitement des déclarations d'employeurs n° 2483).

Années 1976-1977 (octobre 1978)

Années 1977-1978 (octobre 1979)

Années 1978-1979 (novembre 1980)

Années 1979-1980 (novembre 1981)

Années 1980-1981 (novembre 1982)

Années 1981-1982 (décembre 1983)

Années 1982-1983 (décembre 1984)

] La Documentation Française

A titre de cadrage d'ensemble, on a choisi tout d'abord de retracer sur longue période (1972-1984) l'évolution de trois indicateurs majeurs : le taux de participation financière, la proportion de salariés ayant bénéficié de stages, la durée moyenne des stages (3) (tableaux p. 11).

Dans un premier chapitre, nous allons présenter l'organisation générale du traitement des déclarations d'employeurs 2483 en y incluant également quelques considérations sur le champ couvert par l'enquête.

Le chapitre suivant porte sur les résultats nationaux et se propose d'effectuer, grâce à de nombreux indicateurs financiers et physiques, une appréciation approfondie de la formation professionnelle continue financée par les entreprises.

Le chapitre 3 présente une synthèse régionale ; il est accompagné d'une cartographie qui permet de mieux apprécier la dispersion interrégionale de l'effort de formation des entreprises.

Le dimension sectorielle est, en matière de formation professionnelle continue, tout à fait déterminante. Ainsi, le chapitre 4 passe en revue les secteurs d'activité économique au niveau 40 en établissant pour chacun d'eux une fiche de synthèse. Les fiches sectorielles ont ensuite été regroupées par grands groupes d'activité selon une agrégation proche de la nomenclature en 15 secteurs de l'INSEE.

Enfin, le chapitre 5 constitue un essai de classement des secteurs fondé sur les performances réalisées en 1983 par chacun d'eux. Ce travail, basé sur les tableaux 33 et 34, repose sur une projection des différents secteurs dans les plans déterminés par les principaux critères de mesure de l'effort de formation (taux de participation financière, taux de stagiaires, durée moyenne des stages).

(3) La durée moyenne des stages remplace la répartition des stagiaires par catégorie professionnelle, car celle-ci ne varie pratiquement plus depuis plusieurs années.

Evolution des principaux indicateurs de 1972 à 1984
(1984 : données provisoires)

t1 Taux de participation financière % (1)

Année	1972	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Classe 1 10 à 19 sal.	0,47	0,86	0,95	0,95	0,98	1,00	1,10	1,16
Classe 2 20 à 49 sal.	0,62	1,03	1,06	1,08	1,09	1,10	1,17	1,22
Classe 3 50 à 499 sal.	0,92	1,28	1,30	1,31	1,32	1,35	1,47	1,46
Classe 4 500 à 1 999 sal.	1,91	1,66	1,64	1,71	1,74	1,81	1,94	2,04
Classe 5 2 000 sal. et plus		2,83	2,86	2,72	2,91	3,06	3,36	3,45
TOTAL	1,35	1,82	1,84	1,79	1,88	1,97	2,14	2,15

t3 Pourcentage de salariés ayant bénéficié de stages

Classe 1 10 à 19 sal.	1,4	3,0	3,4	3,0	3,4	3,5	6,3	7,9
Classe 2 20 à 49 sal.	2,3	5,3	5,6	5,4	5,3	5,4	7,8	9,9
Classe 3 50 à 499 sal.	6,1	12,6	12,6	12,8	13,1	12,8	14,9	16,5
Classe 4 500 à 1 999 sal.	17,8	20,1	20,4	21,0	21,8	21,9	23,4	25,4
Classe 5 2 000 sal. et plus		30,7	31,8	30,0	32,3	33,6	37,3	39,0
TOTAL	10,7	17,6	18,0	17,5	18,4	18,9	21,5	22,9

Durée moyenne des stages (heures de stage/stagiaire)

Classe 1 10 à 19 sal.	60	47	47	50	45	44	40	42
Classe 2 20 à 49 sal.	60	48	47	45	46	44	42	41
Classe 3 50 à 499 sal.	61	46	46	46	45	47	45	43
Classe 4 500 à 1 999 sal.	74	78	50	48	48	47	48	50
Classe 5 2 000 sal. et plus		74	64	62	61	62	61	57
TOTAL	62	57	55	54	54	54	52	50

(4) En 1972 et 1973, le taux légal était de 0,8 % des salaires bruts ; de 1974 à 1977, il était de 1 % ; depuis 1978, il est de 1,1 %.

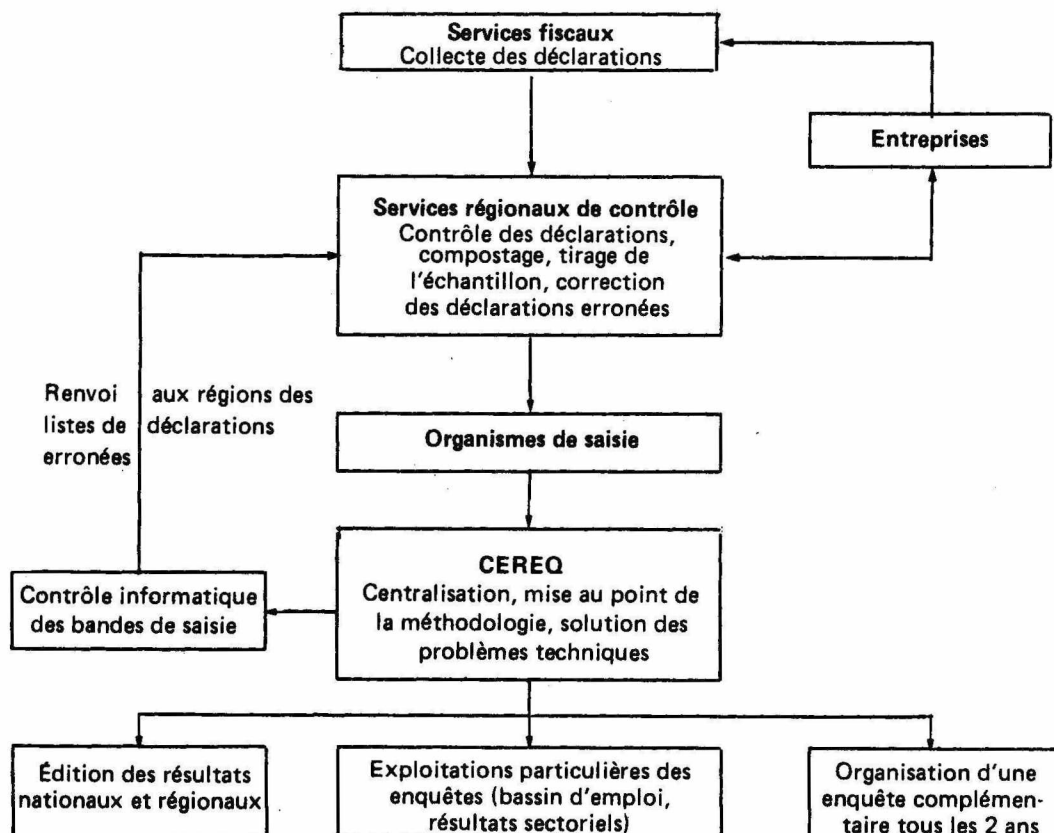
CHAPITRE 1

PRESENTATION GENERALE DU TRAITEMENT DES DECLARATIONS D'EMPLOYEURS

1. L'ORGANISATION DU TRAITEMENT ET LA METHODE EMPLOYEE

1.1 L'organisation du traitement

L'organisation mise en place depuis l'origine de l'exploitation statistique des déclarations d'employeurs 2483 repose sur deux pôles essentiels : le CEREQ d'une part, et les 22 services régionaux de contrôle de la formation professionnelle, d'autre part. A ces pôles essentiels viennent se greffer deux autres types d'acteurs : les services fiscaux locaux chargés de la collecte et de la transmission des déclarations, les organismes de saisie chargés de la transcription sur support informatique des documents administratifs recueillis.



Les déclarations, remises en avril aux services fiscaux départementaux, sont envoyées par ceux-ci, en mai, aux vingt-deux services régionaux de contrôle de la formation professionnelle continue. Ces derniers trient les entreprises assujetties en fonction du nombre total de leurs salariés au 31 décembre de l'année étudiée, en cinq classes de taille.

Ces classes sont les suivantes :

- classe 1 : de 10 à 19 salariés,
- classe 2 : de 20 à 49 salariés,
- classe 3 : de 50 à 499 salariés,
- classe 4 : de 500 à 1 999 salariés,
- classe 5 : 2 000 salariés et plus.

Au fur et à mesure de leur réception par les régions, les déclarations reçoivent un numéro d'ordre dont le premier chiffre correspond à la classe de taille de l'entreprise. Ce compostage s'effectue département par département et classe de taille par classe de taille. Cette numérotation a l'avantage d'être simple et univoque : chaque déclaration est repérée par un identifiant comprenant le code de la région, le code du département, la taille de l'entreprise à une position et un numéro d'ordre à cinq positions. Ces six derniers chiffres constituent le numéro de compostage. Ainsi, deux numéros de compostage identiques correspondent nécessairement à des entreprises localisées dans deux départements différents. Cette numérotation a d'autres qualités dont l'une, et non des moindres, est de permettre le repérage immédiat des entreprises d'une classe de taille donnée. Enfin, comme on le verra dans le paragraphe suivant, cette numérotation constitue le noeud gordien de la procédure d'échantillonnage.

Après un contrôle sommaire, les déclarations de l'échantillon sont saisies, puis un programme informatique détecte les déclarations erronées, qui sont ensuite corrigées par les services régionaux de contrôle après contact éventuel avec les entreprises.

1.2 Méthodologie employée

En présence d'une population nombreuse, et c'est bien le cas ici, on a le choix entre le recensement et l'enquête. La première méthode d'investigation ne constitue pas la panacée et présente même des inconvénients majeurs : son coût, d'une part, est extrêmement élevé et les moyens techniques nécessaires à sa réalisation, d'autre part, sont souvent lourds et s'accompagnent généralement de coûts externes importants.

Dans le domaine qui nous concerne, celui de la formation professionnelle continue, deux objectifs sont visés : l'efficacité et la fiabilité. Efficacité, car au début du mois de septembre on doit présenter les statistiques nécessaires à la rédaction du document annexé au projet de loi de finances. Fiabilité, car on doit s'assurer de la robustesse statistique des résultats obtenus. Ces deux impératifs sont largement garantis par la deuxième méthode d'investigation : le sondage.

a) La méthode d'échantillonnage

Concernant une année T donnée, l'enquête se déroule en deux temps :

- premier temps, de mai (T + 1) à septembre (T + 1) : élaboration de statistiques nationales et régionales globales, appelées également statistiques provisoires ;

- second temps, de septembre (T + 1) à avril (T + 2) : élaboration de statistiques nationales et régionales par secteur d'activité économique dans la nomenclature en T (statistiques définitives).

A ces deux phases correspondent deux procédures d'échantillonnage que nous allons à présent évoquer.

- Tirage de l'échantillon nécessaire à la première phase de traitement

Compte tenu de leur faible nombre, mais surtout de leur poids, les entreprises des classes 4 et 5 sont tirées de façon exhaustive dans toutes les régions.

Une règle générale d'échantillonnage s'applique aux entreprises des classes 1 et 2 : un taux de sondage d'un dixième est appliqué aux premières (on tire toutes les déclarations de la classe 1 dont le numéro de compostage se termine par 1), un taux d'un cinquième est appliqué aux deuxièmes (on tire tous les dossiers de cette classe dont le numéro se termine par 1 ou 6).

Concernant la classe 3, il y a une règle générale, mais assortie d'exceptions pour les régions à tissu économique dense. La règle générale est que les déclarations sont toutes tirées et les exceptions concernent les régions Ile-de-France, Nord, Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur pour lesquelles le tirage se fait au taux d'un demi (tous les dossiers ayant un numéro impair).

- Préparation de la deuxième phase de l'enquête

Au fur et à mesure de l'archivage des déclarations, les régions tiennent à jour des listes d'identifiants d'entreprises comportant le numéro de compostage, le code APE, la raison sociale et l'adresse de l'entreprise.

Ces listes sont adressées au CEREQ avant la mi-décembre de l'année (T + 1).

Leur fusion avec les informations correspondantes des déclarations échantillonnées lors de la première étape, va constituer la base de sondage de l'étape suivante.

En effet, à l'issue de cette fusion, on connaît avec précision le nombre d'entreprises pour chaque strate de la stratification région-secteur (une table informatique permet d'établir le passage d'un niveau 600 au niveau 40 correspondant) - taille.

Reposant sur une connaissance préalable de l'effectif total d'une strate N_s , de l'effectif déjà échantillonné dans la strate E_s et de l'effectif optimal de représentativité de la strate n_s , la méthode consiste à tirer (aléatoirement pas-à-pas) un nombre supplémentaire de déclarations équivalant à la différence $n_s - E_s$ (quand cette différence a un sens), afin d'assurer des résultats significatifs dans chaque secteur, aussi bien au plan régional qu'au plan national, tout en minimisant l'importance de l'échantillon total.

b) Efficacité du traitement et fiabilité des résultats publiés

Compte tenu de l'importance quantitative de l'information à traiter (plus de 30 000 déclarations sont exploitées pour les résultats globaux du mois de septembre), on peut affirmer, sans aucun risque de contradiction, que l'exploitation des déclarations 2483 constitue un exemple de rapidité et d'efficacité. En effet, le temps imparti pour l'obtention des résultats est extrêmement limité puisqu'il n'excède guère trois à quatre mois : début de la campagne lors de la deuxième quinzaine de mai, publication des statistiques officielles lors de la première quinzaine du mois de septembre ; de plus cette période recouvre les deux principaux mois de vacances d'été.

Cette efficacité est rendue possible par la parfaite maîtrise technique du sujet par le CEREQ, mais aussi grâce au travail important fourni par les régions.

A cette rapidité d'exécution s'ajoute une remarquable fiabilité des chiffres publiés. En effet, on observe chaque année que les écarts entre chiffres publiés en mai ($T + 2$) et chiffres publiés en septembre ($T + 1$) sont très faibles, ceci aussi bien au plan régional qu'au plan national ; c'est plus particulièrement le cas pour le taux de participation financière et pour le taux de stagiaires, deux indicateurs clés de la formation professionnelle continue.

Le CEREQ a effectué des calculs d'intervalles de confiance pour les principales variables : nombre d'entreprises qui ont eu des stagiaires, nombre de stagiaires, dépenses consenties.

A partir d'un échantillon de taille donnée, on est en mesure de proposer un intervalle qui a une probabilité donnée de recouvrir la valeur inconnue d'un paramètre. Il est évident que cet intervalle sera d'autant plus étroit que la taille de l'échantillon est grande (à la limite, si on connaît exactement toute la population l'intervalle se réduit à un point), et que la probabilité est faible. Dans nos calculs, la probabilité retenue est de 95 %. C'est la valeur la plus fréquemment utilisée dans ce genre d'investigation.

Les résultats ci-dessous donnent la largeur, en pourcentage des valeurs publiées, de l'intervalle de confiance à 95 % pour les données France entière :

- nombre d'entreprises ayant eu des stagiaires $\pm 3,1 \%$
- nombre de stagiaires $\pm 0,6 \%$
- dépenses consenties $\pm 0,4 \%$

Par exemple, pour le total des dépenses consenties, la vraie valeur (inconnue) ne diffère pas de plus de 0,4 % en valeur absolue de la valeur publiée par le CEREQ. Ceci apporte la preuve de la précision des informations diffusées par le CEREQ.

2. LE CHAMP DE LA STATISTIQUE

Le tableau 1 (1) donne les **nombre d'entreprises et de leurs salariés** (y compris les apprentis), définitifs pour 1983, provisoires pour 1984. Les **nombre d'entreprises constituant l'échantillon** figurent au tableau 2.

Le Champ théorique sera estimé d'une part, en termes de nombre de salariés et d'autre part, en termes de nombre d'entreprises.

2.1 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de nombre de salariés

On peut estimer le champ théorique - en nombre de salariés - des déclarations 2483, à l'aide de la statistique de l'UNEDIC (2) : nombre de salariés des établissements affiliés employant dix salariés et plus au 31 décembre 1983, par secteur d'activité économique (Année 1983 rectifiée).

A cela, il convient d'ajouter les salariés des établissements semi-publics et du secteur coopératif, assujettis au financement de la formation professionnelle continue et ne cotisant pas à l'UNEDIC. Le champ théorique des déclarations 2483 peut ainsi être estimé à 10 795 881 salariés en 1983, secteur T 01 Agriculture exclu.

Il faut remarquer toutefois que les déclarations 2483 couvrent les établissements de moins de dix salariés appartenant à des entreprises d'au moins dix salariés, alors que ce n'est pas le cas de celles de l'UNEDIC, celles-ci étant établies par taille d'établissement et non d'entreprise. L'estimation ci-dessus du champ théorique des déclarations 2483 est donc légèrement sous-évaluée.

L'effectif des salariés des entreprises (hors agriculture) ayant déposé une déclaration 2483 pour 1983 étant de 9 499 864, le champ théorique est couvert à près de 88 %, ce qui permet de considérer les résultats comme très significatifs. Nous n'avons opéré aucun redressement visant à fournir des résultats relatifs au champ théorique ; seules sont prises en compte les déclarations effectivement parvenues dans les régions.

2.2 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de nombre d'entreprises

L'unité statistique des déclarations 2483 étant l'entreprise, et celle de l'UNEDIC étant l'établissement, cette dernière ne permet pas de déterminer les proportions d'entreprises ayant remis une déclaration 2483.

Cette comparaison est rendue possible par une étude de l'INSEE dont l'unité statistique est l'entreprise et qui résulte de l'exploitation du

(1) Tous les tableaux cités figurent en annexe de ce dossier.

(2) **Bulletin de liaison UNEDIC** n° 98 - sept.-oct. 1985

fichier des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) et de l'enquête annuelle d'entreprises, mis en concordance par le système SUSE (3). La dernière année pour laquelle cette statistique est disponible, mais non publiée, est 1982. Elle exclut les secteurs suivants :

- T 01 Agriculture ;
- T 38 Services non marchands ;
- et parmi les services marchands (T 29, T 30, T 33, T 34), ceux qui ne sont pas assujettis aux BIC : enseignement, recherche, santé, action sociale.

Le champ de la statistique des déclarations 2483 est toutefois un peu supérieur à celui de l'INSEE, car il inclut les entreprises ayant moins de dix salariés au 31 décembre 1982, mais en ayant eu au moins dix en moyenne en 1982, alors que l'INSEE ne prend en compte que celles ayant eu dix salariés ou plus au 31 décembre 1982.

Dans ce champ, sur 134 414 entreprises assujetties en 1982, 113 264 - soit 84 % - avaient remis une déclaration. Les pourcentages des nombres de ces entreprises par classe de taille étaient les suivants :

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
72	94	95	96	94	84

2.3 Particularités de l'enquête de l'année en cours (année 1984)

Ce dossier présente les résultats définitifs du traitement des déclarations 2483 pour l'année 1983 et les résultats provisoires pour 1984.

Pour cette dernière année, comme le montre le tableau 1, le champ est moins bien couvert. Cela relève d'une explication très classique : comme chaque année, un certain nombre de déclarations n'étaient pas encore parvenues aux services régionaux de contrôle à la date du traitement. De plus, depuis un certain nombre d'années, la tendance va dans le sens d'une diminution du nombre d'entreprises pour chaque classe de taille.

En ce qui concerne les entreprises de plus de 2 000 salariés, une trentaine manque encore à l'appel, essentiellement dans la région parisienne. De plus, 7 entreprises n'ont pas pu être corrigées en temps voulu et n'ont donc pas été incluses dans le traitement provisoire. Il s'ensuit une certaine distorsion des indices globaux qui retrouveront leurs valeurs correctes, un peu plus élevées, lors du traitement du mois de mai 1986. Comme d'habitude, les ajustements seront plus sensibles au niveau de certaines régions qu'au niveau national.

Au-delà de considérations de champs, l'enquête 1984 a été marquée par des transformations de certains cadres de la déclaration 2483 (4). Ces transformations n'ont posé aucun problème.

Par contre, avec la déclaration de l'année 1983, il avait été demandé pour la première fois aux entreprises de nous donner la ventilation du nombre de salariés par sexe et par catégorie socio-professionnelle, ainsi que

(3) SUSE : Système unifié de statistiques d'entreprises.

(4) Voir en annexe le fac similé de la déclaration 1984.

la ventilation des stagiaires par âge. Compte tenu du court délai dont elles disposaient pour aménager leurs programmes informatiques, une forte proportion d'entre-elles n'avait pu répondre correctement à l'enquête, en ce qui concerne ces nouvelles informations. Ainsi, afin de ne pas compromettre l'élaboration, en temps voulu, des résultats provisoires, des aménagements avaient été apportés à la chaîne des contrôles informatiques mise en oeuvre par le CEREQ. De la sorte, les déclarations "erronées" sous ces seuls aspects n'avaient pas été éliminées. Il n'était pas question de recommencer cette procédure dans le cadre de l'exploitation des déclarations de l'année 1984. Un premier examen sommaire de ces déclarations effectué par les services régionaux de contrôle a fait apparaître qu'un nombre important d'entreprises ne remplissait toujours pas ces nouvelles données. Il a donc fallu demander par écrit aux entreprises concernées des éléments d'information complémentaires, ce qui a constitué une charge de travail supplémentaire pour les régions mais nous a permis d'obtenir ces informations tout à fait essentielles pour l'analyse des pratiques des entreprises en matière de formation professionnelle continue.

3. CONCLUSION

A la lumière des développements précédents, les résultats sur la formation professionnelle continue sont très fiables. La robustesse des chiffres publiés tient à la méthode d'échantillonnage qui assure à la fois la représentativité et le caractère aléatoire de l'échantillon.

La nécessaire qualité des statistiques obtenues exige une capacité d'adaptation du traitement statistique centralisé au CEREQ aux problèmes techniques souvent ardues rencontrés lors de chaque campagne annuelle.

CHAPITRE 2

LES DONNES NATIONALES GLOBALES

1. LES DONNEES FINANCIERES

1.1 Panorama général

Le tableau 3 donne la répartition des entreprises selon leur taux de participation financière. En 1983, 49 % des entreprises, employant 29 % des salariés, étaient très proches du taux légal de 1,1 % des salaires nets.

En 1984, la proportion d'entreprises proches de ce taux est de 50 %. Contrairement à l'année précédente, nous ne remarquons pas un fléchissement de ce taux mais une stabilité. Les pourcentages du nombre d'entreprises situées en-deçà et au-delà du seuil légal sont également identiques à ceux de l'année passée. Ces développements sont corroborés par les résultats du tableau 4 qui montre que le taux moyen de participation en 1984 est sensiblement le même que celui de 1983 (2,15 % au lieu de 2,14 %).

Nous remarquons également qu'un peu moins d'une entreprise sur quatre a une participation inférieure au taux de 1,09 %. Ceci est surtout le fait des petites entreprises puisque seulement 13 % des salariés sont concernés, ce qui représente 11 % du montant des salaires et à peine 4 % des dépenses de formation.

1.2 L'assiette de la participation et les dépenses fiscalisées

a) Les abattements

Depuis 1979, les entreprises qui ont atteint le seuil de dix salariés pour la première fois au cours d'un exercice sont autorisées à opérer, sur le montant de leurs salaires constituant la base de leur participation légale, un abattement dont la règle de calcul est, pour l'année 1984, la suivante : le montant de l'abattement est égal, pour l'année, à neuf fois le salaire moyen de l'année, ce salaire moyen étant égal à la somme des douze salaires mensuels moyens. L'abattement est ensuite de sept fois le salaire annuel moyen pour la deuxième année et de 120 000 F pour la troisième année.

En 1984, 4 086 entreprises ont opéré un abattement pour un montant total de 1 475 millions de francs. Ces résultats sont certainement sous-estimés car beaucoup de petites entreprises n'ont pas été retenues dans le traitement provisoire à cause d'une incohérence entre le montant de l'abattement et le montant des salaires inscrits dans la déclaration.

b) Les dépenses fiscalisées

Depuis 1978, les entreprises sont tenues de verser au Trésor, le 15 septembre au plus tard, 0,2 % de la masse salariale de l'année précédente, avec une majoration pour tenir compte de l'inflation (cotisation calculée pour 1985 en majorant de 5 % le montant des salaires payés au titre de 1984), ce versement venant en exonération de l'obligation financière totale (1).

Le tableau ci-dessous donne :

- la proportion d'entreprises n'ayant rien versé au Trésor excepté le versement obligatoire de 0,2 % décrit ci-dessus. Les dépenses sont effectuées, dans ce cas, auprès de divers organismes ;
- les pourcentages d'entreprises ayant versé au Trésor ne serait-ce qu'une petite partie de leurs dépenses de formation en plus du 0,2 % ;
- les pourcentages d'entreprises ayant versé la totalité au Trésor sauf le congé individuel de formation.

(1984 : données provisoires)

	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sal. ou plus		TOTAL	
	1983	1984	1983	1984	1983	1984	1983	1984	1983	1984	1983	1984
Entreprises n'ayant rien versé au Trésor %	75	79	83	85	91	90	97	90	98	85	82	83
Entreprises ayant versé au Trésor %	23	20	16	14	9	10	3	10	2	15	17	16
Entreprises n'ayant versé qu'au Trésor %	2	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1

Les pourcentages de l'année 1984 ne sont pas tout à fait comparables à ceux de 1983 surtout pour les grosses entreprises. En effet, l'introduction en 1984, dans le cadre B de la déclaration 2483, de données sur le congé individuel de formation est à la base d'une augmentation du nombre d'entreprises ayant versé une partie de leur obligation au Trésor aux dépens de celles n'ayant rien versé au Trésor. Une étude faite sur les entreprises de taille 5 montre que plusieurs entreprises ont versé, au titre du congé individuel de formation, un peu moins que le 0,1 % obligatoire. Il s'ensuit que la différence (minime) a été inscrite en "versement au Trésor" pour des besoins comptables.

Seulement sept entreprises de cette taille sur les 395 ont véritablement effectué un versement au Trésor d'une partie de leurs dépenses incombant à la formation.

(1) A partir des déclarations de 1985, ce versement au trésor est remplacé par le financement de la formation professionnelle en alternance. Il s'agit du financement d'actions de formation destinées à des jeunes de moins de vingt six ans libérés de l'obligation scolaire.

2. STRUCTURE DES DEPENSES DE FORMATION

Le tableau 5 donne, pour chaque classe de taille, la **structure des dépenses de formation selon leur nature.**

2.1 Les dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise

Leur part, quasi symbolique pour les entreprises de moins de cinquante salariés, croît avec la taille de l'entreprise.

Pour les classes de taille pour lesquelles ces dépenses sont significatives, on observera qu'elles sont, pour l'essentiel, constituées de frais de personnel. On remarquera la part négligeable des dépenses d'équipement, ce qui tendrait à prouver que les actions de formation organisées à l'intérieur de l'entreprise s'appuient, au niveau de l'équipement, sur l'infrastructure de l'entreprise. Par exemple : l'initiation à l'informatique ou au traitement de texte se ferait sur des ordinateurs ou des machines déjà en place pour la gestion de l'entreprise ; l'adaptation à un nouveau processus de fabrication se ferait directement en atelier dès l'installation des nouvelles machines.

Si cette hypothèse est vérifiée, on peut considérer que les stages organisés à l'intérieur de l'entreprise sont générateurs d'économies externes et accroissent l'utilisation de certains équipements.

2.2 Les rémunérations versées aux stagiaires

Elles représentent la part la plus importante de la dépense : pour l'ensemble des entreprises, elles constituent 38 % du montant déclaré. Cette part croît également avec la taille des entreprises ; cela tient à la conjonction de deux facteurs : le pourcentage des salariés ayant bénéficié d'une action de formation et le salaire moyen qui sont plus élevés dans les grosses entreprises.

2.3 Les dépenses en application de conventions

Elles représentent environ un quart des dépenses de formation pour les entreprises de moins de 2 000 salariés. Leur part est beaucoup plus faible pour les très grosses entreprises.

2.4 Les versements à des fonds d'assurance formation (FAF)

Ce sont plutôt les petites et moyennes entreprises qui optent pour une mutualisation de leurs dépenses : les versements aux FAF représentent en 1984 le cinquième des dépenses des entreprises de moins de cinquante salariés.

2.5 Les versements à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation

Pour la première fois en 1983 ont été analysés les versements effectués à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation. Rappelons que la loi prévoit, par l'intermédiaire de l'article L. 950-2-3 du code du travail, qu'un montant égal au moins à 0,1 % de la masse salariale doit être versé à des organismes agréés par l'Etat afin de financer les congés individuels de formation. Ces contributions représentent 5 % de l'effort global des entreprises en 1984, mais leur poids est plus grand chez les petites et moyennes que chez les grandes entreprises.

2.6 Les autres postes

Pris séparément, leur poids est faible et la structure des dépenses a très peu varié.

Nous avons indiqué au tableau 6 les nombres d'entreprises ayant effectué des dépenses de chaque catégorie ; nous n'avons pris en compte que les entreprises qui ne se sont pas limitées au seul versement du 15 septembre. Compte tenu des différences de champ, les comparaisons année sur année ne sont pas très indiquées.

Enfin, nous pouvons dire, comme le montre le tableau ci-dessous, que les dépenses moyennes de formation par salarié ont augmenté pour toutes les classes de taille.

Dépenses moyennes de formation par salarié (francs)

(1984 : données provisoires)

	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sal. ou plus		TOTAL	
	1983	1984	1983	1984	1983	1984	1983	1984	1983	1984	1983	1984
	Dépenses par salarié	849	1 026	920	1 084	1 207	1 332	1 780	2 048	3 331	3 704	1 885

3. LES ENTREPRISES AYANT EU DES STAGIAIRES

Jusqu'en 1982 on observait une stabilisation du pourcentage global d'entreprises ayant eu des stagiaires, ce ratio fluctuant très peu autour de 35 %. Ce chiffre global cachait des comportements diversifiés selon la taille des entreprises : au-delà de cinquante salariés les entreprises contribuaient massivement à la formation de leurs salariés ; en-deçà le pourcentage restait modeste (par exemple, pour les plus petites, seulement 20 % d'entre-elles formaient des stagiaires). En 1983 on assiste, pour les trois premières classes de taille, à un accroissement important de cet indicateur. C'est également le cas en 1984 comme le montre le tableau suivant.

Proportion d'entreprises ayant eu des stagiaires

(1984 : données provisoires)

		1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sal. ou plus		TOTAL	
		1983	1984	1983	1984	1983	1984	1983	1984	1983	1984	1983	1984
		Entreprises	%	33	41	49	62	73	83	92	95	97	97
Salariés (1)	%	34	43	51	65	78	88	93	96	98	99	79	86

(1) Il s'agit du rapport des effectifs salariés des entreprises ayant eu des stagiaires sur le nombre total de salariés.

ATTENTION : Cet accroissement résulte, en partie, d'une meilleure appréhension, au fil des années, des entreprises ayant eu des stagiaires formés par des fonds d'assurance formation.

4. LES STAGIAIRES

4.1 Analyse générale

Le tableau 7 donne les effectifs de salariés et de stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, par sexe et par taille d'entreprises. A ces résultats il faut ajouter les stagiaires pris en charge par les fonds d'assurance formation au titre du plan de formation et du congé individuel de formation, soit 312 000 en 1983 et 326 000 en 1984 (1), les stagiaires pris en charge par un OPACIF (2), soit 6 000 en 1983 et 18 000 en 1984, et les stagiaires ayant bénéficié d'un congé individuel de formation pris en charge par l'employeur, soit 30 000 en 1983 et 20 000 en 1984.

En considérant le tableau 8, on constate que le pourcentage des salariés ayant suivi des stages a augmenté de façon significative entre 1983 et 1984.

4.2 Analyse par sexe

Les évolutions constatées dans le tableau 8 montrent que l'accroissement des formations accordées aux salariés femmes est identique à celui de leurs collègues masculins. On remarquera que le rapport du taux de stagiaires femmes à celui des hommes décroît de façon régulière avec la taille des entreprises. Calculé pour l'ensemble des entreprises, il est de 74,6 % en 1984 contre 72,7 % en 1983.

4.3 La qualification des stagiaires

On trouvera dans le tableau 9 les **nombre de stagiaires et d'heures de stage** pour les catégories professionnelles retenues dans la déclaration.

Ces nombres de stagiaires sont différents de ceux apparaissant dans le tableau 7 car ils comprennent, en plus des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de financement, des stagiaires ayant bénéficié d'un congé de formation et une partie seulement des stagiaires pris en compte par les FAF. En effet, dans leur déclaration 2483, il arrive très souvent que les entreprises oublient de déclarer des stagiaires qui ont été pris en charge par des organismes gestionnaires de fonds mutualisés et notamment par des FAF. C'est ainsi qu'en 1983, nous enregistrerons 72 000 stagiaires FAF au lieu de 312 000 et en 1984, 121 000 au lieu de 326 000.

Le tableau 10 indique la **répartition des stagiaires selon les catégories socio-professionnelles**. Nous remarquons que la majorité des stagiaires sont des ouvriers ou des employés (58 % en 1983 et 56 % en 1984). La structure de 1984 est identique à celle de 1983 hormis une baisse dans toutes les entreprises, grosses et petites, du pourcentage des stagiaires "manoeuvres - ouvriers non qualifiés". Les petites entreprises forment relativement plus d'employés et d'ingénieurs et cadres alors que les grosses entreprises forment relativement plus d'ouvriers qualifiés et d'agents de maîtrise.

(1) Source : Formation professionnelle, annexes aux projets de loi de finances

(2) Organisme public agréé au titre du congé individuel de formation

4.4 Le taux de stagiaires

Pour la première fois en 1984, les entreprises ont inscrit sur la déclaration 2483 des informations relatives à la structure des emplois qui puissent être exploitées statistiquement. Le tableau 11 donne la **répartition des salariés par classe de taille, catégorie socio-professionnelle et sexe** pour 1984.

Le tableau 12 nous montre la **proportion des stagiaires dans chaque catégorie**. Il s'agit uniquement des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, soit 92,6 % des stagiaires déclarés par les entreprises.

Le tableau 13 est le **rapport de l'ensemble des stagiaires déclarés par les entreprises sur le nombre de salariés**.

Nous remarquons que plus d'un tiers des effectifs d'"agents de maîtrise et agents techniques" et d'"ingénieurs et cadres" bénéficient d'une formation. Par contre, seulement 10 % des manoeuvres et ouvriers non qualifiés ont suivi un stage en 1984. Cette proportion croît, de façon régulière, avec la taille des entreprises.

De plus, la proportion des hommes formés est plus importante que celle des femmes. Cela se remarque beaucoup plus dans les grosses entreprises.

4.5 Les congés de formation

Les tableaux 14 et 15 donnent les résultats concernant les **congés de formation**. Le nombre de stagiaires est sous-estimé ; il faut notamment ajouter 8 000 stagiaires environ en 1984 aux 10 261 ayant bénéficié d'une prise en charge par un OPACIF. Nous remarquons donc que, en 1984, les OPACIF ont financé une part des congés formation nettement plus importante que l'année précédente.

4.6 Analyse par âge

La structure des stagiaires par âge est quasiment identique selon les classes de taille. Elle est de 13 à 16 % pour les moins de 25 ans, 57 à 61 % pour les 25 ans à moins de 40 ans et 24 à 27 % pour les plus de 40 ans.

5. LES STAGES

La **durée moyenne de formation** est donnée par le tableau 16 selon les catégories professionnelles et la taille des entreprises. Dans l'ensemble, nous constatons une légère diminution de cette durée entre 1983 et 1984.

Le tableau 17 donne la **durée moyenne de formation** en faisant la différence entre les heures de stage prises en charge en totalité par l'employeur au titre du plan de formation, celles prises en charge exclusivement par l'employeur au titre du congé individuel de formation et, enfin, celles prises en charge en totalité ou partiellement par un tiers qu'il s'agisse d'un FAF ou d'un OPACIF.

L'**effort physique de formation par catégories professionnelles** apparaît dans le tableau 18. Ce ratio, qui mesure l'espérance de formation d'un salarié, est calculé en rapportant le nombre d'heures de stage au nombre de salariés.

Les salariés des grosses entreprises ont beaucoup plus de chance de suivre des stages puisque, en 1984, ce ratio était de 21 heures par salarié dans les entreprises de plus de 2 000 salariés contre 11 heures par salarié pour l'ensemble des entreprises. Si, en plus, ce salarié est agent de maîtrise ou cadre, l'espoir augmente car cet effort physique de formation passe respectivement à 30 et 26 heures par salarié.

Comme l'indique le tableau 19, la **structure des stages** selon la typologie traditionnelle n'a guère bougé entre 1983 et 1984. 80 % environ sont des stages d'entretien et de perfectionnement des connaissances quelle que soit la classe de taille.

Ce même tableau nous indique la **répartition des stages par tranche de durée** : la proportion des stages dont la durée est inférieure à 40 heures en 1984 s'est accentuée par rapport à 1983. Sept stages sur dix sont dans ce cas. De plus, en 1984, la proportion des stages sans convention de formation est de 46,2 %. Comme l'on pouvait s'y attendre d'après la structure des dépenses, cette proportion croît fortement avec la taille pour atteindre 68 % dans la classe 5.

CHAPITRE 3

ANALYSE GEOGRAPHIQUE

Les résultats fournis à l'échelon national, au chapitre précédent, ont été également établis pour chacune des vingt-deux régions de programme et, avec un moindre détail, pour chacun des quatre vingt quinze départements.

Rappelons que chaque entreprise regroupe dans une unique déclaration 2483 les données relatives à l'ensemble de ses établissements, quelle qu'en soit la localisation et qu'elle la dépose en général à la recette des impôts du département de son siège social. Il s'ensuit que les statistiques régionales et départementales ne fournissent pas la mesure des efforts de formation concentrés dans les établissements des diverses régions et départements, mais de ceux menés par les entreprises qui y ont déposé leurs déclarations.

Pour corriger cette importante déformation, le CEREQ mène tous les deux ans, auprès des entreprises exploitant plusieurs établissements (1) employant au moins cinquante salariés, une enquête (2) sur la formation professionnelle continue dans chacun de ceux-ci.

Il est donc important, quand on réfléchit sur des données régionales, de bien avoir présent à l'esprit cette déformation de la réalité qu'entraîne la source 2483. Toute étude sérieuse sur un bassin d'emploi doit, d'une part, réintégrer les données des établissements situés sur le bassin, mais dépendant d'entreprises extérieures au bassin, et d'autre part, retirer les données des établissements situés hors du bassin, mais dépendant d'entreprises déclarant dans le bassin d'emploi.

En toute rigueur, ce travail doit prendre en compte tous les établissements quelle qu'en soit la taille ; l'enquête CEREQ ne retient que ceux de plus de cinquante salariés pour des raisons, évidentes, de coût dont l'accroissement serait sans aucune mesure avec le gain en précision des résultats obtenus.

A la fin de ce chapitre, vous trouverez les résultats régionaux et départementaux compte tenu de la localisation des établissements d'au moins cinquante salariés.

(1) Usine, atelier, entrepôt, bureau, chantier, succursale ...

(2) Cette enquête est effectuée tous les deux ans, sur les données des années impaires uniquement.

ATTENTION : Un problème de réception de listes d'entreprises non échantillonnées nous empêche de communiquer, pour 1983, les résultats définitifs redressés de la Bourgogne. Pour cette région, les nombres figurant dans les tableaux ne concernent que l'échantillon et sont donc plus ou moins sous-évalués selon les variables.

1. PANORAMA GENERAL : CONCENTRATION REGIONALE

Le tableau 20 rassemble les principales données régionales pour les deux années étudiées.

Il est évident que le "poids" de la région Ile-de-France place celle-ci en position de force dans tous les domaines de la formation professionnelle continue.

Le caractère atypique de la région parisienne influe de façon significative sur les évolutions constatées au niveau national ; seules deux autres régions - Rhône-Alpes et Nord Pas-de-Calais - contrebalancent quelque peu ce déséquilibre géographique.

Compte tenu de la très forte corrélation entre la taille des entreprises et les divers aspects de la formation professionnelle continue, nous avons indiqué, dans le tableau 20, la concentration de chaque région.

On remarquera le fort pourcentage de salariés employés par les très grandes entreprises en Ile-de-France (environ 50 %).

Pour d'autres régions ce pourcentage est relativement plus élevé que la moyenne nationale hors Ile-de-France, pour des raisons qui tiennent à la place dominante d'une entreprise (Michelin en Auvergne) ou d'un secteur d'activité (Sidérurgie en Lorraine).

Pour la très grande majorité des régions, la classe dominante est celle des entreprises de 50 à 499 salariés qui emploient 40 % des salariés environ.

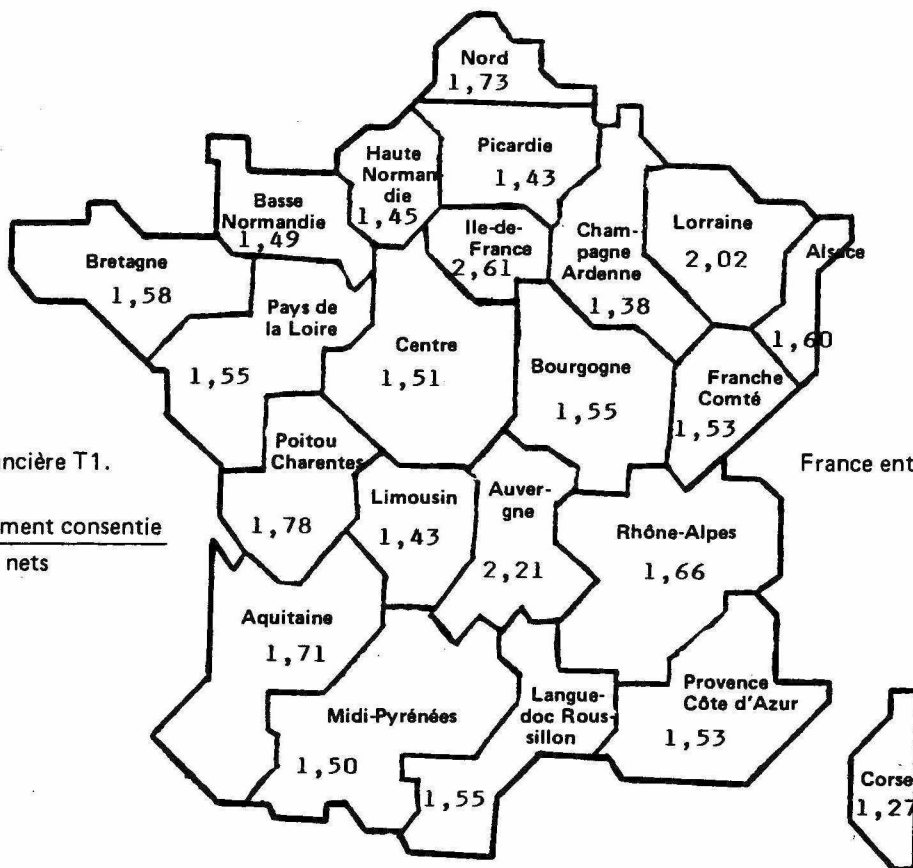
2. LES DONNEES FINANCIERES

Le tableau 22 montre qu'en 1984, le taux de participation financière est en légère augmentation par rapport à 1983, ce qui se traduit, pour les régions, par une faible croissance pour la moitié d'entre elles et une petite décroissance pour l'autre moitié.

Nous remarquons que les régions pour lesquelles la concentration des très grandes entreprises est forte, sont celles qui réalisent les meilleurs résultats : Ile-de-France, Lorraine, Auvergne, Alsace. La comparaison régionale apparaît à la carte C1. Toutes les régions entourant l'Ile-de-France sont parmi celles qui ont les taux de participation les plus faibles de France ; elles constituent des pôles de décentralisation pour les grandes entreprises de l'Ile-de-France ; de ce fait, elles intègrent peu de très grandes entreprises (concentration régionale faible), facteur jouant dans le sens d'un taux de participation financière plus faible. Les régions de la façade atlantique sont au-dessus de la moyenne nationale hors région parisienne (Poitou-Charentes et Aquitaine), ou très proches de cette moyenne (Bretagne et Pays de la Loire).

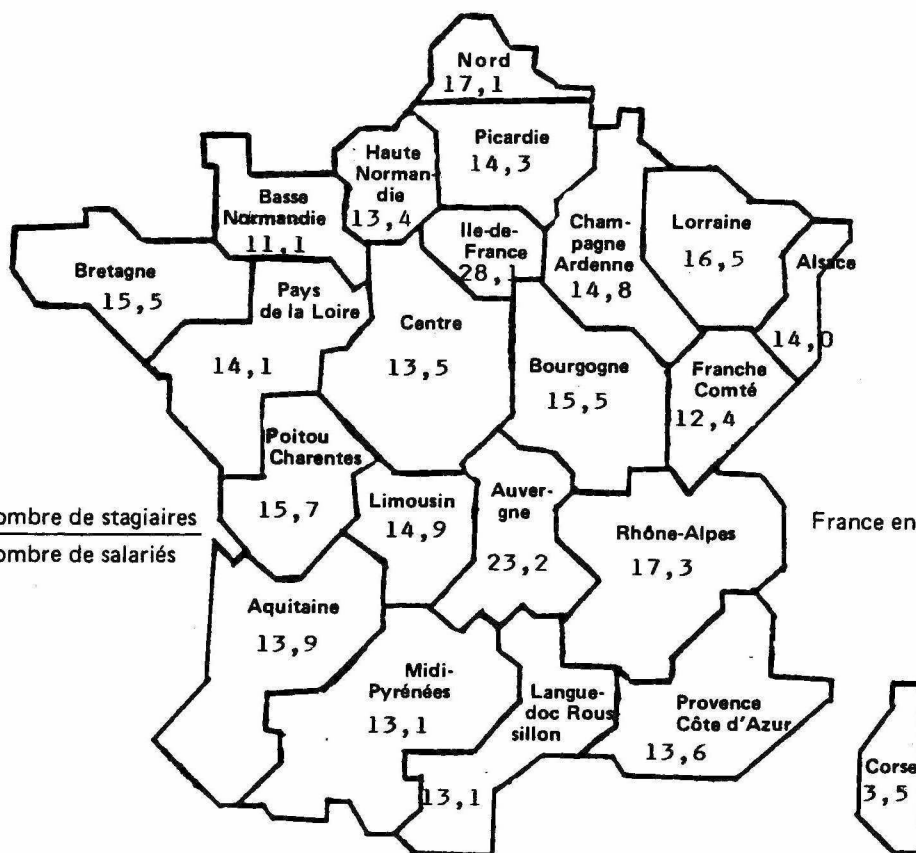
Les régions du Centre-Sud Est se situent à mi-chemin des deux groupes précédents.

ANNÉE 1983 – COMPARAISONS INTERRÉGIONALES



Carte C1 :
Taux de participation financière T1.

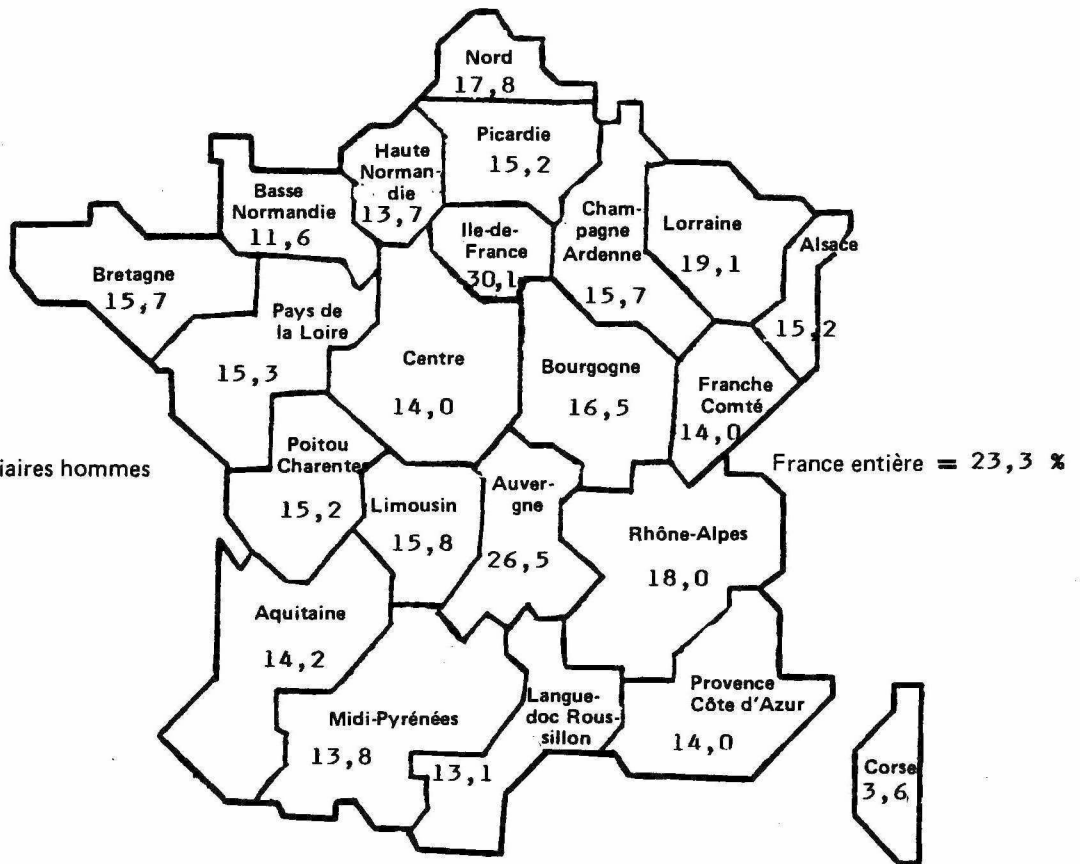
$$T1 = \frac{\text{Dépense effectivement consentie}}{\text{Salaires nets}}$$



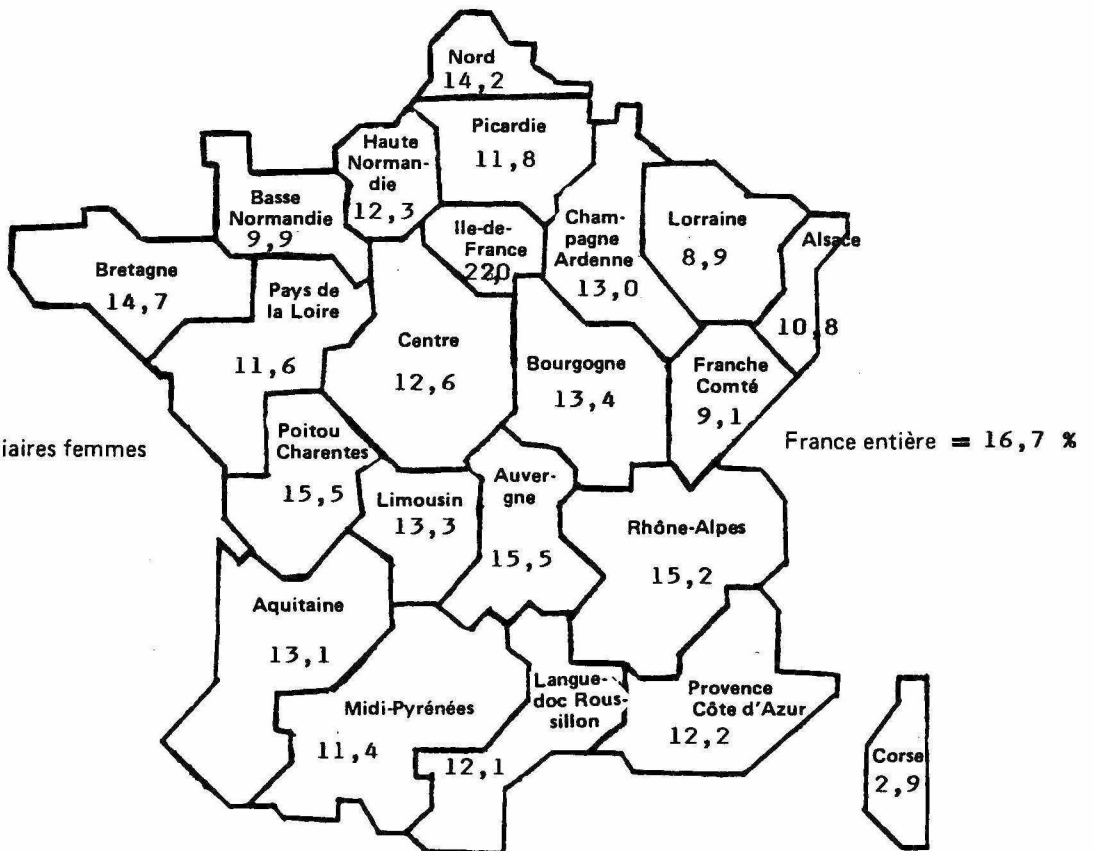
Carte C2 :

$$\text{Taux de stagiaires} = \frac{\text{Nombre de stagiaires}}{\text{Nombre de salariés}}$$

ANNÉE 1983 – COMPARAISONS INTERRÉGIONALES



Carte C3 :
Taux de stagiaires hommes



Carte C4 :
Taux de stagiaires femmes

3. LES DEPENSES DE FORMATION

On observera qu'en 1984 le pourcentage d'entreprises ayant consenti des dépenses de formation frise les 100 % dans la quasi-totalité des régions.

Le tableau 21 donne les principales masses de dépenses : pour la quasi-totalité des régions, le poste "rémunération des stagiaires" est de loin le plus important.

La région Ile-de-France se caractérise par des dépenses de fonctionnement interne supérieures aux dépenses de conventions ; elle partage cette particularité avec la région Auvergne, qui possède deux ou trois entreprises ayant des centres de formation interne très importants. Pour la totalité des autres régions, c'est le contraire que l'on observe.

4. LES STAGIAIRES

Le tableau 20 et la carte C2 donnent les taux de stagiaires par région.

Dans l'ensemble, le pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une action de formation a crû dans la quasi-totalité des régions de France.

Cette croissance est due, comme au niveau national, à l'accroissement, dans la plupart des régions, du pourcentage d'entreprises ayant formé des stagiaires : par exemple, ce ratio est passé de 42 % à 68 % en Ile-de-France, de 31 % à 63 % en Lorraine, etc.

Les cartes C3 et C4 permettent une comparaison par sexe et par région : le taux de stagiaires des hommes est systématiquement supérieur à celui des femmes. Les écarts les plus faibles étant à mettre à l'actif des régions Poitou-Charentes, Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Bretagne.

Il est évident que le poids des hommes dans le salariat (entre 60 et 70 % selon les régions) implique une grande inertie des comportements : la population dominante semble bénéficier en priorité des actions de formation.

Le tableau 23 permet une analyse par qualification professionnelle et par région en 1983 et 1984. Nous remarquerons que dans la très grande majorité des régions, ce sont les employés qui constituent la fraction la plus importante des stagiaires et que généralement les catégories extrêmes de la nomenclature (ouvriers non qualifiés et cadres) sont les moins bien représentées dans l'ensemble des stagiaires. Bien entendu, la structure des emplois joue un rôle important dans la structure des qualifications des stagiaires ; par exemple, les régions pour lesquelles la concentration des très grosses entreprises est forte (Ile-de-France, Nord, Auvergne, Lorraine), privilégient d'abord les ouvriers qualifiés et les techniciens.

5. LES STAGES

Il est évident que le constat de la diminution de la durée moyenne de formation constatée au niveau national va se renouveler au niveau régional avec plus ou moins d'acuité selon les régions.

C'est la région Franche-Comté qui accuse la diminution la plus importante. Deux régions seulement connaissent une augmentation réelle de la durée moyenne de formation : il s'agit de Poitou-Charentes et de l'Auvergne.

Le tableau 24 donne le nombre et la structure par tranche d'âge des stagiaires. Nous remarquons que cette structure est assez voisine pour toutes les régions. C'est la tranche 25 à moins de 40 ans qui est la plus nombreuse.

En ce qui concerne la durée des stages, nous pouvons dire que, dans la grande majorité des régions, elle est inférieure à 40 heures pour plus de deux tiers des stages et qu'environ 25 % des stages ont une durée comprise entre 40 et 160 heures.

La distribution des stages selon leur type révèle le caractère peu significatif de la typologie retenue. La modalité "entretien et perfectionnement des connaissances" capte une écrasante majorité de réponses dans toutes les régions et quelle que soit la taille de l'entreprise. Il est impossible, à la lecture de ces résultats, d'évaluer la distribution par type des actions de formation.

6. LES RESULTATS DEPARTEMENTAUX

Le tableau 28 fournit les principales données départementales pour 1983. Comme pour les données régionales, il s'agit de celles relatives aux entreprises déposant leur déclaration dans chaque département, et non aux établissements qui y sont situés.

Ces résultats, bien que globaux, permettent néanmoins d'apprécier la dispersion intra-régionale pour les principales variables étudiées.

C'est ainsi que pour le taux de participation financière la comparaison de deux régions comportant un nombre important de départements, Ile-de-France et Centre, montre que les résultats départementaux sont environ six fois moins dispersés dans le Centre qu'en Ile-de-France.

7. LES RESULTATS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX SUITE A L'ENQUETE COMPLEMENTAIRE CEREQ

Les tableaux 25, 26, 27 et 29 fournissent les résultats régionaux et départementaux compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés.

CHAPITRE 4

ANALYSE SECTORIELLE

Cette analyse est faite selon les 38 secteurs d'activité économique (1) : le regroupement adopté correspond au niveau 40 (nomenclature en T), identique à la nomenclature SECT 38 de la comptabilité nationale. Ce niveau d'agrégation est dicté par le fait que la grande majorité des études économiques utilisent cette nomenclature ; il est donc primordial de se caler dessus pour pouvoir, le cas échéant, apporter un cadrage économique au problème de la formation professionnelle continue.

Le CEREQ envisage, compte tenu de la dispersion intra-sectorielle d'une part, de l'intérêt économique que représente une connaissance plus fine des secteurs d'autre part, d'élaborer à l'avenir des tableaux statistiques nationaux succincts au niveau 100.

La liste des secteurs est donnée en page 106.

1. LE CHAMP DE LA STATISTIQUE

Comme il a été dit au chapitre 1, le champ théorique des déclarations 2483 pour 1983 peut être estimé à l'aide des indications fournies par la statistique précitée de l'UNEDIC. Après correction des quelques différences de champ entre les deux statistiques, le tableau 30 donne, en pourcentage des nombres de salariés, le **taux de couverture du champ théorique** par les déclarations 2483, par secteur.

Il subsiste toutefois une certaine incertitude sur le champ théorique de divers secteurs ; en effet, celui-ci est défini par l'activité principale des établissements, tandis que le champ des secteurs de la statistique des déclarations 2483 l'est par l'activité principale des entreprises, lesquelles peuvent comporter divers établissements d'activités principales différentes, en particulier dans le domaine de certaines industries de transformation.

(1) Brochure de l'INSEE : Regroupements des nomenclatures d'activités et de produits 1973, Niveaux 15 et 40.

Le tableau 31 fournit d'autre part, pour l'année 1982 et pour treize secteurs agrégés selon le code U, la comparaison par classe de taille entre les nombres d'entreprises théoriquement assujetties et celles qui avaient envoyé leur déclaration 2483. Il s'agit ici, dans les deux cas, des secteurs d'activité principale des entreprises.

En bref, si le champ théorique est bien ou très bien couvert pour les secteurs de l'énergie, de l'industrie, du commerce, des transports, des assurances, des organismes financiers et des services, il l'est moins bien pour le bâtiment et génie civil. En outre, c'est dans la classe 1 que les entreprises manquantes sont de loin les plus nombreuses. Rappelons aussi que pour les raisons mentionnées au chapitre 1, ces taux de couverture peuvent être surestimés.

2. LES FICHES SECTORIELLES

Les principales données sectorielles figurent au tableau 32. Etant donné la grande influence de la taille des entreprises sur leur effort de formation, nous avons indiqué en colonne 4 la structure par classe de taille de chaque secteur, c'est-à-dire le pourcentage des salariés appartenant aux entreprises de chaque classe de taille.

Si dans presque tous les secteurs, la proportion du nombre des entreprises consentant des dépenses de formation (col.6) approche les 100 %, il n'est pas de même du nombre de celles qui ont des stagiaires (col. 8). Cet indicateur t2 mesure la diffusion dans les entreprises de la participation physique à la formation, tandis que t3 : pourcentage des salariés ayant suivi des stages (col. 9) mesure la diffusion de la formation parmi les salariés et, enfin, le nombre d'heures de stage par salarié (col. 11) donne l'intensité de l'effort physique de formation des entreprises.

Pour chaque secteur nous avons établi une fiche-type qui comporte des informations sur la concentration du secteur, sur la structure estimée des emplois ; chaque fiche indique le poids du secteur par rapport à l'ensemble de l'économie en termes d'effort financier consenti ainsi qu'en termes de dépense moyenne par salarié. On y trouve également des indications sur la proportion d'entreprises ayant fourni des stagiaires, sur le sexe et la CSP des stagiaires, sur la durée moyenne des stages.

Pour plus de détails, le lecteur voudra bien se reporter aux résultats sectoriels donnés en annexe.

Les secteurs sont regroupés par grands types : agriculture, agro-alimentaire, énergie, biens intermédiaires, biens de consommation, biens d'équipement, bâtiment, commerce, transports et télécommunications, services (marchands et non marchands), finances (location et crédit-bail, assurances, organismes financiers).

2.1 L'agriculture (T 01)

C'est un secteur peu féminisé, moyennement concentré et constitué d'emplois peu qualifiés. Le taux de participation est inférieur à la moyenne nationale. La durée moyenne des actions de formation y est faible et l'effort de formation par salarié est parmi les plus bas de l'ensemble de l'économie.

Secteur : T01	APE : 01 à 03
Salariés au 31-12-1983 : 79 869	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 8 %
Entreprises au 31-12-1983 : 2 062	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 8 %
Taux de féminisation : 23,3 %	Structure des qualifications : Essentiellement des ouvriers

Indice de concentration : Secteur moyennement concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : Négligeable, moins de 1 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 1 239 francs, le secteur occupe une position très médiocre (25è rang)

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 42,3 % (Rappel 1982 : 32,9 %)

Sexe des stagiaires : 16,6 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 13,9 % contre 21,3 % pour les hommes

Durée des stages : 32,2 heures en moyenne à peu près équilibrée entre les CSP Effort physique de formation : 6,3 heures par salarié

2.2 Les industries agro-alimentaires (T 02, T 03)

Les emplois sont essentiellement occupés par des ouvriers et employés : l'ensemble est moyennement concentré. L'effort financier par salarié place ces secteurs dans des positions modestes et le taux de participation financière y est faible. La durée moyenne des stages est plutôt faible et l'effort de formation par salarié, parmi les plus faibles de l'économie.

Secteur : T02	APE : 35, 36
Salariés au 31-12-1983 : 161 964	Evolution par rapport au 31-12-1982 : stable
Entreprises au 31-12-1983 : 1 467	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 1,1 %
Taux de féminisation : 31,6 %	Structure des qualifications : Essentiellement des ouvriers et employés

Indice de concentration : Secteur moyennement concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 1 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Classement très médiocre. 1 074 F dépensés par salarié et 27è rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 48,8 % (Rappel 1982 : 39, %)

Sexe des stagiaires : 25,9 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 14,1 % contre 18,6 % pour les hommes

Durée des stages : 33,8 heures avec peu de dispersion entre les CSP Effort physique de formation : 5,9 heures par salarié

Secteur : T03	APE : 37 à 42
Salariés au 31-12-1983 : 235 762	Evolution par rapport au 31-12-1982 : + 1,7 %
Entreprises au 31-12-1983 : 2 789	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 4,8 %
Taux de féminisation : 33,7 %	Structure des qualifications : Essentiellement des ouvriers et employés

Indice de concentration : Secteur moyennement concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 1,8 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Se situe, avec 1 404 F, à la médiane de la distribution

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 46,6 % (Rappel 1982 : 37,9 %)

Sexe des stagiaires : 23,9 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 12,8 % contre 20,8 % pour les hommes

Durée des stages : 37,0 heures très uniformément réparties selon les CSP

Effort physique de formation : 6,8 heures par salarié

2.3 L'énergie (T 04, T 05, T 06)

Secteurs peu, voire très marginalement (pour T 04) féminisés ; le niveau de qualification y est élevé. Les secteurs énergétiques sont très concentrés. Ils se caractérisent donc par des taux de participation financière très élevés. Une très nette majorité d'entreprises de ces secteurs déclare des stagiaires. Considérés sous l'angle de la dépense de formation par salarié, ces secteurs arrivent en tête. La durée moyenne de formation y est élevée ainsi que le taux global de stagiaires. Très logiquement, ces secteurs réalisent d'excellentes performances en matière de durée de formation par salarié.

Secteur : T04	APE : 04
Salariés au 31-12-1983 : 57 361	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 5,7 %
Entreprises au 31-12-1983 : 9	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 10 %
Taux de féminisation : 3,6 %	Structure des qualifications : 84 % d'ouvriers et d'employés en majorité qualifiés

Indice de concentration : Secteur très concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 1,6 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 4 985 F, il se place en troisième position

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 77,7 % (Rappel 1982 : 70,0 %)

Sexe des stagiaires : 1,3 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 15,4 % contre 45,3 % pour les hommes

Durée des stages : 84,4 heures en moyenne, mais les ouvriers suivent des stages deux fois plus longs que les employés, la maîtrise et les cadres

Effort physique de formation : 38,7 heures par salarié

Secteur : T05 APE : 05
Salariés au 31-12-1983 : 40 787 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 2,4 %
Entreprises au 31-12-1983 : 54 Evolution par rapport au 31-12-1982 : + 1,9 %
Taux de féminisation : 19,4 % Structure des qualifications : Très peu de personnel non qualifié et une forte proportion d'ingénieurs et cadres

Indice de concentration : Secteur très concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 1,2 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Performance brillante, avec 5 418 F le secteur se place en 2è position

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 66,7 % (Rappel 1982 : 67,8 %)
Sexe des stagiaires : 18,7 % de stagiaires femmes dont le taux de stagiaires est cependant proche de celui des hommes, 42,8 % contre 44,8 %

Durée des stages : 55,1 heures en moyenne avec des stages plus longs pour les manoeuvres et ouvriers spécialisés Effort physique de formation : 25,0 heures par salarié

Secteur : T06 APE : 06 à 08
Salariés au 31-12-1983 : 182 920 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 1,9 %
Entreprises au 31-12-1983 : 149 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 8,6 %
Taux de féminisation : 18,0 % Structure des qualifications : Grande majorité de personnel qualifié et de techniciens

Indice de concentration : Secteur fortement concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 7,5 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 7 397 F, il est le secteur dont l'effort financier par salarié est le plus important

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 87,2 % (Rappel 1982 : 70,6 %)
Sexe des stagiaires : 10,4 % de femmes, pour lesquelles le taux de stagiaires est de 24,5 % contre 46,5 % chez les hommes

Durée des stages : 74,2 heures et une faible dispersion entre CSP Effort physique de formation : 31,6 heures par salarié

2.4 Les industries des biens intermédiaires (T 07, T 08, T 09, T 10, T 11, T 13 T 21, T 23)

A l'exception des industries du papier - carton et de celles du caoutchouc - matières plastiques, cet ensemble est faiblement féminisé. Globalement, le niveau des qualifications y est excellent (forte proportion d'ouvriers et d'employés qualifiés). Cet ensemble est relativement très concentré, ce qui explique les excellents taux de participation financière. Du point de vue de l'effort financier moyen par salarié, cet ensemble alterne les bonnes et les médiocres performances, mais globalement il se place en bonne position. La durée moyenne des stages est élevée et se trouve, pour tous les secteurs de ce groupe (sauf l'industrie du papier - carton) au même niveau ou au-dessus de la moyenne nationale. L'effort de formation varie selon les secteurs.

Secteur : T07	APE : 09 à 11
Salariés au 31-12-1983 : 150 549	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 10,6 %
Entreprises au 31-12-1983 : 196	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 9,7 %
Taux de féminisation : 8,6 %	Structure des qualifications : Très grande majorité d'ouvriers et employés avec une forte proportion de gens qualifiés
Indice de concentration : Secteur très concentré	
Importance du secteur en terme d'effort financier global : 1,9 % de l'effort global des entreprises	
Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 2 278 F, il se situe en 10è position	
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 62,8 %	(Rappel 1982 : 60,7 %)
Sexe des stagiaires : 6,5 % de femmes représentant 17,7 % de l'ensemble des femmes alors que le taux de stagiaires masculins est de 24 %	
Durée des stages : 68,6 heures, très fortement dispersée selon les CSP : faible aux extrêmes	Effort physique de formation : 16,7 heures par salarié

Secteur : T08	APE : 12, 13
Salariés au 31-12-1983 : 59 912	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 3,6 %
Entreprises au 31-12-1983 : 147	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 9,8 %
Taux de féminisation : 14,0 %	Structure des qualifications : Très forte proportion d'ouvriers et employés qualifiés
Indice de concentration : Secteur très concentré	
Importance du secteur en terme d'effort financier global : Moins de 1 % de l'effort global des entreprises	
Position du secteur en terme de dépense par salarié : Il vient en 13è position avec un effort moyen de 2 086 F	
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 72,8 %	(Rappel 1982 : 61,8 %)
Sexe des stagiaires : 10,5 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 20,0 % contre 27,8 % pour les hommes	
Durée des stages : 45,1 heures en moyenne, forte chez les techniciens et cadres, faible chez les OS	Effort physique de formation : 12,1 heures par salarié

Secteur : T09 APE : 14, 15
Salariés au 31-12-1983 : 129 313 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 9,0 %
Entreprises au 31-12-1983 : 1 857 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 6,4 %
Taux de féminisation : 15,0 % Structure des qualifications : 86 % d'ouvriers et d'employés

Indice de concentration : Secteur moyennement concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 1,0 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Effort inférieur à la moyenne nationale, avec 1 346 F il se place en 21^e position

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 57,5 % (Rappel 1982 : 42,3 %)

Sexe des stagiaires : 12,8 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 11,9 % contre 14,3 % pour les hommes

Durée des stages : 45,2 heures mais la durée est plus longue Effort physique de formation : 6,4 heures par salarié
pour les ouvriers qualifiés que pour les autres CSP

Secteur : T10 APE : 16
Salariés au 31-12-1983 : 50 508 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 11,8 %
Entreprises au 31-12-1983 : 275 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 6,5 %
Taux de féminisation : 18,5 % Structure des qualifications : Très forte proportion d'ouvriers et employés surtout qualifiés

Indice de concentration : Secteur fortement concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : Négligeable (moins de 1 % de l'effort global des entreprises)

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Il vient en 18^e position avec 1 426 F et se situe en-dessous de la moyenne nationale

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 46,5 % (Rappel 1982 : 37,1 %)

Sexe des stagiaires : 14,5 % de femmes conduisant à un taux de stagiaires femmes de 14,7 % contre 19,6 % pour les hommes

Durée des stages : 44,3 heures en moyenne, avec une durée plus longue chez les non qualifiés et une faible dispersion pour les autres CSP Effort physique de formation : 8,5 heures par salarié

Secteur : T11 APE : 17, 43
Salariés au 31-12-1983 : 143 474 Evolution par rapport au 31-12-1982 : + 11,3 %
Entreprises au 31-12-1983 : 416 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 2,8 %
Taux de féminisation : 16,2 % Structure des qualifications : Essentiellement des ouvriers et employés qualifiés

Indice de concentration : Secteur fortement concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 1,9 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Il se place avec 2 328 F au 9^e rang de l'ensemble des secteurs

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 67,3 % (Rappel 1982 : 62,9 %)

Sexe des stagiaires : 16,1 % de femmes pour qui le taux de stagiaires est identique à celui des hommes : 24,7 %

Durée des stages : 53,2 heures en moyenne, mais une dispersion relativement élevée. Effort physique de formation : 13,4 heures par salarié
Durée faible aux extrêmes

Secteur : 113 APE : 20, 21
Salariés au 31-12-1983 : 336 473 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 6,7 %
Entreprises au 31-12-1983 : 5 180 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 6,3 %
Taux de féminisation : 20,1 % Structure des qualifications : 85 % d'ouvriers et employés qualifiés et non qualifiés

Indice de concentration : Secteur très moyennement concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 2% de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 1 058 F, ce secteur occupe une position médiocre (28è position)

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 48,7 % (Rappel 1982 : 37,2 %)
Sexe des stagiaires : 16,0 % de femmes qui présentent ainsi un taux de stagiaires de 9,3 % contre 12,3 % pour les hommes

Durée des stages : 44,7 heures. Faible dispersion entre les CSP Effort physique de formation : 5,3 heures par salarié

Secteur : 121 APE : 50
Salariés au 31-12-1983 : 92 608 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 6,7 %
Entreprises au 31-12-1983 : 758 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 3,8 %
Taux de féminisation : 29,7 % Structure des qualifications : Plus de 85 % d'ouvriers et d'employés à égalité entre qualifiés et non qualifiés

Indice de concentration : Secteur moyennement concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : Moins de 1 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Il se situe au 24è rang avec 1 263 F

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 59,6 % (Rappel 1982 : 46,0 %)
Sexe des stagiaires : 18,6 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 10,1 % contre 18,7 % pour les hommes

Durée des stages : 37,5 heures uniformément réparties dans toutes les CSP Effort physique de formation : 6,2 heures par salarié

Secteur : 123 APE : 52, 53
Salariés au 31-12-1983 : 172 466 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 10,2 %
Entreprises au 31-12-1983 : 1 374 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 4,9 %
Taux de féminisation : 29,0 % Structure des qualifications : Dominée par les ouvriers à parts égales entre qualifiés et non qualifiés

Indice de concentration : Secteur relativement concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 1,6 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Il se situe avec 1 652 F un peu en-dessous de la moyenne et il vient au 17è rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 55,0 % (Rappel 1982 : 40,6 %)
Sexe des stagiaires : 14,4 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 11,0 % contre 26,8 % pour les hommes

Durée des stages : 61,4 heures. Les agents de maîtrise et les techniciens suivent des stages plus longs (73 h.) que les cadres (50 h.) Effort physique de formation : 13,7 heures par salarié

2.5 Les industries des biens d'équipement (T 14, T 15, T 16, T 17)

Ces secteurs sont faiblement féminisés (à l'exception du secteur de la construction électrique et électronique). Le niveau de qualification y est excellent, puisqu'on y trouve une majorité d'ouvriers et d'employés qualifiés. L'ensemble est fortement concentré et cependant, à l'exception du secteur T 15, le taux de participation financière est inférieur à la moyenne nationale. L'effort financier par salarié y est moyen et dans ce domaine également, la construction électrique et électronique se distingue du reste du groupe. La durée moyenne de formation par salarié est au-dessus de la moyenne nationale, excepté pour le secteur de la construction mécanique. La durée moyenne de stage est bonne et place ce groupe de secteurs au-dessus de la moyenne nationale.

Secteur : T14	APE : 22 à 25, 34
Salariés au 31-12-1983 : 371 494	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 5,2 %
Entreprises au 31-12-1983 : 4 489	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 4,0 %
Taux de féminisation : 17,8 %	Structure des qualifications : Dominée par les ouvriers et employés qualifiés

Indice de concentration : Secteur moyennement concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 2,6 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Performance médiocre, avec 1 279 F il se place en 23^e position

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 56,2 % (Rappel 1982 : 46,1 %)

Sexe des stagiaires : 15,1 % de femmes dont le taux de stagiaires est de 12,6 % contre 15,4 % pour les hommes

Durée des stages : 50,9 heures en moyenne. Forte durée (81 h.) pour les manoeuvres et ouvriers spécialisés

Effort physique de formation : 7,8 heures par salarié

Secteur : T15	APE : 27 à 30
Salariés au 31-12-1983 : 486 016	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 4,7 %
Entreprises au 31-12-1983 : 2 067	Evolution par rapport au 31-12-1982 : + 1,2 %
Taux de féminisation : 34,7 %	Structure des qualifications : Les CSP sont toutes présentes significativement. Les ouvriers (qualifiés-non qualifiés) sont majoritaires et à égalité

Indice de concentration : Secteur fortement concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 7,3 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 2 726 F ce secteur est au-dessus du 3^e quartile et se place au 7^e rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 59,3 % (Rappel 1982 : 51,1 %)

Sexe des stagiaires : 22,7 % de femmes dont le taux de stagiaires est de 16,3 % contre 29,5 % pour les hommes

Durée des stages : 57,8 heures. Forte dispersion entre CSP

Effort physique de formation : 14,7 heures par salarié

Secteur : 116 APE : 31
Salariés au 31-12-1983 : 431 001 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 5,6 %
Entreprises au 31-12-1983 : 749 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 5,4 %
Taux de féminisation : 16,7 % Structure des qualifications : Dominée par les ouvriers à parts égales entre qualifiés et non qualifiés

Indice de concentration : Secteur fortement concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 4,2 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Ne vient qu'au 16è rang avec 1 740 F

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 53,7 % (Rappel 1982 : 46,5 %)

Sexe des stagiaires : 10,1 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 11,6 % contre 20,7 % pour les hommes

Durée des stages : 68,1 heures, mais présente une forte dispersion au sein des CSP (85,0 h. pour les OQ contre 50,1 pour les cadres) Effort physique de formation : 13,3 heures par salarié

Secteur : 117 APE : 26, 32, 33
Salariés au 31-12-1983 : 142 927 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 7,4 %
Entreprises au 31-12-1983 : 300 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 6,2 %
Taux de féminisation : 12,6 % Structure des qualifications : Largement dominée par les ouvriers et employés qualifiés - très peu de personnel non qualifié

Indice de concentration : Secteur fortement concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 1,7 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Se situe au-dessus de la moyenne nationale 2 120 F (contre 1 885 F) et vient au 12è rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 55,0 % (Rappel 1982 : 52,4 %)

Sexe des stagiaires : 10,4 % de femmes dont le taux de stagiaires s'établit à 19,8 % contre 24,6 % pour les hommes

Durée des stages : 52,1 heures, mais la dispersion est très forte (94 pour les OS, 60 pour les OQ et 43 pour les cadres) Effort physique de formation : 12,9 heures par salarié

2.6 Les industries des biens de consommation courante (T 12, T 18, T 19, T 20, T 22)

Ces secteurs se caractérisent par un fort taux de féminisation, un bon niveau de qualification (à l'exception du secteur du bois et de l'ameublement où dominent les ouvriers non qualifiés) et dans l'ensemble un niveau de concentration très moyen. Ces éléments expliquent très logiquement les faibles taux de participation financière enregistrés dans ce groupe. Du point de vue de l'effort financier, ces secteurs se placent dans les derniers rangs de l'économie (à l'exception des industries pharmaceutiques). Le taux de stagiaires y est bien entendu très bas, la durée moyenne des stages plutôt inférieure à la moyenne nationale et l'effort physique de formation - nombre d'heures de stage par salarié - y est très bas (à l'exception, ici également, des industries pharmaceutiques).

Secteur : 112	APE : 18, 19
Salariés au 31-12-1983 : 166 161	Evolution par rapport au 31-12-1982 : Stable
Entreprises au 31-12-1983 : 914	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 6,0 %
Taux de féminisation : 43,5 %	Structure des qualifications : Chaque catégorie est représentée de façon significative mais globalement ouvriers qualifiés et techniciens représentent 68 % des emplois

Indice de concentration : Secteur moyennement concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 2,0 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 2 155 F il vient au 11^e rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 63,9 % (Rappel 1982 : 58,3 %)

Sexe des stagiaires : 36,0 % de femmes qui ne profitent pas des stages proportionnellement à leur importance numérique. Il s'ensuit un taux de stagiaires femmes de 22,5 % contre 30,8 % pour les hommes

Durée des stages : 40,2 heures en moyenne et faiblement dispersée entre les CSP **Effort physique de formation :** 11,2 heures par salarié

Secteur : 118	APE : 44, 47
Salariés au 31-12-1983 : 387 227	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 6,6 %
Entreprises au 31-12-1983 : 4 549	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 6,1 %
Taux de féminisation : 65,3 %	Structure des qualifications : Dominée par les ouvriers, essentiellement les ouvriers qualifiés

Indice de concentration : Secteur très moyennement concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 1,8 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Il vient en 36^e position avec 826 F par salarié

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 47,9 % (Rappel 1982 : 28,8 %)

Sexe des stagiaires : 51,7 % de femmes qui ne bénéficient pas d'actions de formation proportionnellement à leur importance numérique. Il s'ensuit un taux de stagiaires féminins de 7,8 % contre 13,7 % pour les hommes

Durée des stages : 61,2 heures. Cette durée se caractérise par une forte dispersion entre CSP **Effort physique de formation :** 6,1 heures par salarié

Secteur : T19
Salariés au 31-12-1983 : 86 417
Entreprises au 31-12-1983 : 933
Taux de féminisation : 61,6 %

APE : 45, 46
Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 3,1 %
Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 6,3 %
Structure des qualifications : Largement dominée par les ouvriers, essentiellement qualifiés

Indice de concentration : Secteur très moyennement concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : Moins de 1 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Il est dernier avec 741 F par salarié

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 36,7 % (Rappel 1982 : 28,8 %)
Sexe des stagiaires : 50,7 % de femmes dont le taux de stagiaires est de 6,9 % contre 10,8 % pour les hommes

Durée des stages : 52,6 heures en moyenne, mais la dispersion est forte (85 h. pour les OS, 28 h. pour les cadres)
Effort physique de formation : 4,4 heures par salarié

Secteur : T20
Salariés au 31-12-1983 : 208 085
Entreprises au 31-12-1983 : 3 926
Taux de féminisation : 33,4 %

APE : 48, 49, 54
Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 9,4 %
Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 7,6 %
Structure des qualifications : Dominée par les ouvriers, essentiellement non qualifiés

Indice de concentration : Secteur peu concentré (84 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 1 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Il vient en avant-dernière position avec 807 F

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 41,8 % (Rappel 1982 : 32,2 %)
Sexe des stagiaires : 28,5 % de femmes dont le taux de stagiaires est très bas 7,4 % mais les hommes ne sont guère mieux lotis (9,3 %)

Durée des stages : 40,4 heures. La durée est peu dispersée au sein des CSP
Effort physique de formation : 3,5 heures par salarié

Secteur : T22
Salariés au 31-12-1983 : 146 687
Entreprises au 31-12-1983 : 2 531
Taux de féminisation : 36,1 %

APE : 51
Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 1,6 %
Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 1,7 %
Structure des qualifications : Dominée par les ouvriers et employés qualifiés

Indice de concentration : Secteur faiblement concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 1,1 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Il occupe un rang médiocre (22è avec 1 336 F)

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 43,4 % (Rappel 1982 : 34,4 %)
Sexe des stagiaires : 32,9 % de femmes soit un taux de stagiaires femmes de 10,3 % contre 12,0 % pour les hommes

Durée des stages : 46,8 heures. Forte durée pour les ouvriers et faible durée pour les autres CSP
Effort physique de formation : 5,5 heures par salarié

2.7 L'industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole (T 24)

Il est important de signaler pour ce secteur le rôle qu'y jouent tous les fonds d'assurance formation. La majorité des entreprises y cotise et la conséquence en est que les statistiques de stagiaires et de stages ne sont que partielles ; c'est pourquoi, dans le tableau qui suit, les résultats physiques ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ce secteur est bien entendu peu féminisé, peu concentré ; le taux de participation financière dépasse tout juste le taux légal et sa dépense par salarié le place dans le groupe des derniers.

Secteur : T24	APE : 55
Salariés au 31-12-1983 : 768 594	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 11,3 %
Entreprises au 31-12-1983 : 15 536	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 10,3 %
Taux de féminisation : 7,6 %	Structure des qualifications : Essentiellement des ouvriers qualifiés
Indice de concentration : Secteur peu concentré, 73 % des salariés du secteur appartiennent à des PME	
Importance du secteur en terme d'effort financier global : 3,8 % de l'effort global des entreprises	
Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 903 F par salarié, il se situe dans les derniers rangs de la hiérarchie (32è)	
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 27,4 %	(Rappel 1982 : 13,2 %)
Sexe des stagiaires : 12,2 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est supérieur à celui des hommes (9,1 % contre 5,4 %)	
Durée des stages : 48,7 heures, mais fortement dispersée. Stages longs pour les ouvriers, courts pour les ingénieurs-cadres.	Effort physique de formation : 2,8 heures par salarié

2.8 Le commerce (T 25, T 26, T 27, T 28)

Ces secteurs se caractérisent par un fort taux de féminisation, une structure d'emplois dominée par les ouvriers et employés qualifiés et un niveau de concentration plutôt faible. Ces éléments expliquent les faibles taux de participation financière qu'on y relève, entre 1,25 et 1,45 %. Ce critère s'accompagne d'une dépense moyenne par salarié extrêmement basse qui place les secteurs du commerce dans les derniers rangs ; la durée moyenne de formation y est très basse et l'effort physique de formation, entre quatre et sept heures par salarié, est parmi les plus faibles de l'économie.

Secteur : 125 APE : 57
Salariés au 31-12-1983 : 193 204 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 4,4 %
Entreprises au 31-12-1983 : 4 590 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 5,4 %
Taux de féminisation : 29,9 % Structure des qualifications : Essentiellement dominée par les ouvriers et employés (qualifiés)

Indice de concentration : Secteur faiblement concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 1,1 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 1 040 F, il se place au 29^e rang des secteurs économiques

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 48,5 % (Rappel 1982 : 33,9 %)
Sexe des stagiaires : 26,3 % de femmes dont le taux de stagiaires se monte à 10,2 % contre 12,2 % pour les hommes

Durée des stages : 33,7 heures, faiblement dispersée selon les CSP Effort physique de formation : 4,0 heures par salarié

Secteur : 126 APE : 58 à 60
Salariés au 31-12-1983 : 487 543 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 3,3 %
Entreprises au 31-12-1983 : 10 428 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 5,6 %
Taux de féminisation : 32,0 % Structure des qualifications : Dominée par les ouvriers et employés qualifiés

Indice de concentration : Secteur peu concentré (environ 80 % des salariés le sont dans des PME)

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 3,7 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 1 352 F il ne se situe qu'au 20^e rang des secteurs économiques

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 56,6 % (Rappel 1982 : 42,5 %)
Sexe des stagiaires : 27,2 % de femmes dont le taux de stagiaires est de 14,1 % alors qu'il est de 17,9 % pour les hommes

Durée des stages : 37,9 heures, dispersion très faible entre les CSP Effort physique de formation : 6,4 heures par salarié

Secteur : 127 APE : 61, 62
Salariés au 31-12-1983 : 339 537 Evolution par rapport au 31-12-1982 : + 4,5 %
Entreprises au 31-12-1983 : 3 197 Evolution par rapport au 31-12-1982 : + 2,5 %
Taux de féminisation : 58,8 % Structure des qualifications : Dominée par les ouvriers et employés qualifiés

Indice de concentration : Secteur relativement concentré (65 % des salariés appartiennent à des entreprises de plus de 500 salariés)

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 1,8 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 963 F il se situe dans les tout derniers secteurs de la distribution

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 34,7 % (Rappel 1982 : 25,2 %)
Sexe des stagiaires : 50,6 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 17,0 % contre 23,7 % pour les hommes

Durée des stages : 28,6 heures, moyennement dispersée entre les CSP Effort physique de formation : 5,7 heures par salarié

Secteur : T28 APE : 63, 64
Salariés au 31-12-1983 : 268 316 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 8,1 %
Entreprises au 31-12-1983 : 5 865 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 7,8 %
Taux de féminisation : 61,4 % Structure des qualifications : Nettement dominée par les ouvriers et employés qualifiés

Indice de concentration : Secteur moyennement concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 1,3 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 857 F il se situe dans les derniers rangs de la distribution

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 43,9 % (Rappel 1982 : 29,7 %)

Sexe des stagiaires : 58,0 % de femmes dont le taux de stagiaires est de 14,3 % contre 16,5 % pour les hommes

Durée des stages : 28,3 heures. les stages sont légèrement plus courts pour les techniciens et cadres que pour les ouvriers Effort physique de formation : 4,4 heures par salarié

2.9 Les transports (T 31)

Ce secteur est peu féminisé, extrêmement concentré et recouvre des emplois qualifiés. Ce secteur totalise à lui seul près de 15 % de l'effort financier global consenti par les entreprises. La dépense de formation par salarié est parmi les plus élevées de l'économie. Avec un taux de participation financière de 4,09 %, il se place en troisième position. L'effort physique de formation - 22,7 heures de formation par salarié - est très fort et la durée moyenne de formation correspond à la moyenne nationale.

Secteur : T31 APE : 68 à 74
Salariés au 31-12-1983 : 683 056 Evolution par rapport au 31-12-1982 : Stable
Entreprises au 31-12-1983 : 5 422 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 3,5 %
Taux de féminisation : 16,2 % Structure des qualifications : Majoritairement dominée par les ouvriers et employés qualifiés (plus de 66 % des salariés)

Indice de concentration : Secteur très concentré (56,0 % des salariés appartiennent à des entreprises de plus de 2 000 salariés)

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 14,7 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 3 878 F il se situe en 5^è position de la distribution

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 56,5 % (Rappel 1982 : 45,2 %)

Sexe des stagiaires : 11,9 % de femmes, il s'ensuit un taux de stagiaires femmes de 31,6 % contre 45,4 % pour les hommes

Durée des stages : 51,6 heures en moyenne. Très grosse dispersion selon les CSP Effort physique de formation : 22,7 heures par salarié

2.10 Les services - marchands et non marchands (T 29, T 30, T 33, T 34, T 38)

Ces secteurs sont dans l'ensemble très féminisés (à l'exception du secteur de la réparation automobile) et peu concentrés. Ils ont un niveau de qualification moyen dominé par les ouvriers et employés à égalité entre qualifiés et non qualifiés. A l'exception des services non marchands, le taux de participation financière de ces secteurs est médiocre. L'effort financier par salarié est important pour les services marchands aux entreprises et les services non marchands.

En termes physiques, la durée de stage y est soit très courte (T 29, T 30, T 33), soit très élevée (T 34, T 38), mais la durée moyenne de formation par salarié y est basse, à l'exception du secteur des services non marchands.

Secteur : T29	APE : 65
Salariés au 31-12-1983 : 165 068	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 6,7 %
Entreprises au 31-12-1983 : 4 400	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 6,8 %
Taux de féminisation : 18,3 %	Structure des qualifications : Essentiellement des ouvriers et employés qualifiés (environ 69 %)
Indice de concentration : Secteur peu concentré	
Importance du secteur en terme d'effort financier global : 1,1 % de l'effort global des entreprises	
Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 1 151 F il se situe au 26è rang	
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 66,5 % (Rappel 1982 : 58,6 %)	
Sexe des stagiaires : 10,3 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 10,7 % contre 21,1 % pour les hommes	
Durée des stages : 34,0 heures. Plutôt élevée chez les ouvriers, plutôt basse chez les techniciens et les cadres	
Effort physique de formation : 6,7 heures par salarié	

Secteur : T30	APE : 67
Salariés au 31-12-1983 : 156 280	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 5,3 %
Entreprises au 31-12-1983 : 3 655	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 4,6 %
Taux de féminisation : 45,0 %	Structure des qualifications : Très nettement dominée par les ouvriers et employés avec une majorité de personnel non qualifié
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré	
Importance du secteur en terme d'effort financier global : Moins de 1 % de l'effort global des entreprises	
Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 921 F il se situe au 31è rang	
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 21,7 % (Rappel 1982 : 17,5 %)	
Sexe des stagiaires : 42,6 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 12,6 % contre 13,9 % pour les hommes	
Durée des stages : 32,5 heures, très peu dispersée selon les CSP	
Effort physique de formation : 4,4 heures par salarié	

Secteur : 133 APE : 56, 76 à 80, 82, 83
Salariés au 31-12-1983 : 543 068 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 3,5 %
Entreprises au 31-12-1983 : 9 805 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 4,4 %
Taux de féminisation : 40,6 % Structure des qualifications : Chaque catégorie est représentée de façon significative

Indice de concentration : Secteur peu concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 5,3 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Il est proche de la moyenne : avec 1 755 F il vient au 15^e rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 57,8 % (Rappel 1982 : 44,7 %)

Sexe des stagiaires : 38,9 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est relativement proche de celui des hommes (19,5 % contre 20,9 %)

Durée des stages : 44,6 heures en moyenne, courte pour les ouvriers, élevée pour les techniciens et moyenne pour les autres catégories Effort physique de formation : 9,3 heures par salarié

Secteur : 134 APE : 66, 84 à 87
Salariés au 31-12-1983 : 512 250 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 0,4 %
Entreprises au 31-12-1983 : 7 217 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 1,5 %
Taux de féminisation : 62,1 % Structure des qualifications : Dominée par du personnel non qualifié (40,0 % des salariés)

Indice de concentration : Secteur peu concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 2,5 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 898 F ce secteur occupe une place médiocre en fin de la distribution

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 43,9 % (Rappel 1982 : 31,5 %)

Sexe des stagiaires : Bien que majoritaires dans le salariat, les femmes sont minoritaires chez les stagiaires (49,5 %). Il s'ensuit un taux de stagiaires féminin nettement inférieur à celui des hommes (6,9 % contre 11,5 %)

Durée des stages : 70,6 heures. Très dispersé : 92 h. pour les employés contre 44 h. pour les cadres Effort physique de formation : 6,3 heures par salarié

Secteur : 138 APE : 90 à 98
Salariés au 31-12-1983 : 570 259 Evolution par rapport au 31-12-1982 : + 1,4 %
Entreprises au 31-12-1983 : 5 561 Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 1,0 %
Taux de féminisation : 67,2 % Structure des qualifications : Nettement dominée par les employés qualifiés (44 % des salariés du secteur)

Indice de concentration : Secteur moyennement concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 6,5 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 2 067 F il occupe le 14^e rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 64,7 % (Rappel 1982 : 49,5 %)

Sexe des stagiaires : 64,4 % des femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 19,5 % contre 22,0 % pour les hommes

Durée des stages : 80,1 heures en moyenne. Moyennement dispersée entre les CSP Effort physique de formation : 16,8 heures par salarié

2.11 Les organismes financiers et de crédit (T 35, T 36, T 37)

Les secteurs T 36 et T 37 se caractérisent par un taux de féminisation très fort (de l'ordre de 50 %), un niveau de concentration important, une structure d'emplois dominée par les employés qualifiés. L'effet concentration confère à ces secteurs un taux de participation financière élevé, une dépense de formation par salarié parmi les plus fortes de l'économie et un effort physique de formation très fort - plus de vingt heures de formation par salarié. Le secteur T 35 ne leur ressemble pas du tout et possède même des caractéristiques tout à fait contraires, sauf en ce qui concerne le taux de féminisation qui est élevé.

Secteur : T35	APE : 81
Salariés au 31-12-1983 : 25 770	Evolution par rapport au 31-12-1982 : Stable
Entreprises au 31-12-1983 : 368	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 8,2 %
Taux de féminisation : 47,8 %	Structure des qualifications : Majorité d'ouvriers et d'employés, surtout du personnel non qualifié

Indice de concentration : Secteur faiblement concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : Comme pour tous les critères, le poids du secteur est négligeable

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 893 F il appartient aux secteurs défavorisés

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 44,6 % (Rappel 1982 : 32,9 %)

Sexe des stagiaires : 39,5 % de femmes soit pour celles-ci un taux de stagiaires femmes de 10,6 % contre 14,9 % pour les hommes

Durée des stages : 30,2 heures. La dispersion entre les CSP est faible

Effort physique de formation : 4,0 heures par salarié

Secteur : T36	APE : 88
Salariés au 31-12-1983 : 139 034	Evolution par rapport au 31-12-1982 : - 3,7 %
Entreprises au 31-12-1983 : 398	Evolution par rapport au 31-12-1982 : + 4,2 %
Taux de féminisation : 53,1 %	Structure des qualifications : Grande majorité d'employés qualifiés (49 % des salariés)

Indice de concentration : Secteur très fortement concentré (à peine 22 % appartient à des PME)

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 2,2 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 2 877 F il se place dans le groupe de tête des secteurs économiques (6^e rang)

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 72,1 % (Rappel 1982 : 71,4 %)

Sexe des stagiaires : 41,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 27,3 % contre 43,3 % pour les hommes

Durée des stages : 61,9 heures en moyenne. Mais on observe une forte dispersion entre les CSP (90 h. pour les ouvriers qualifiés et 44 h. pour les ingénieurs)

Effort physique de formation : 22,7 heures par salarié

Secteur : 137	APE : 89
Salariés au 31-12-1983 : 402 192	Evolution par rapport au 31-12-1982 : + 0,6 %
Entreprises au 31-12-1983 : 1 068	Evolution par rapport au 31-12-1982 : Stable
Taux de féminisation : 48,1 %	Structure des qualifications : Nettement dominée par les employés qualifiés (49 % des salariés)

Indice de concentration : Secteur très fortement concentré

Importance du secteur en terme d'effort financier global : 9,4 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 4 229 F il vient au 4è rang de la distribution

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 78,7 % (Rappel 1982 : 78,9 %)

Sexe des stagiaires : 42,0 % de femmes dont le taux de stagiaires est de 48,0 % contre 61,4 % pour les hommes

Durée des stages : 44,8 heures en moyenne. La dispersion est faible

Effort physique de formation : 25,1 heures par salarié

CHAPITRE 5

SYNTHESE INTER-SECTORIELLE

L'analyse sectorielle détaillée effectuée au chapitre précédent se poursuit dans ce chapitre par un essai de rapprochements inter-sectoriels fondés sur les performances réalisées par chaque secteur en 1983 : taux de participation financière, taux de stagiaires, durée moyenne des stages, effort physique de formation (durée de formation par salarié). Les regroupements de secteurs effectués à l'aide des tableaux 33 et 34, n'ont pas le label scientifique que leur conférerait l'utilisation de méthodes statistiques sophistiquées telles que l'analyse factorielle des correspondances. Il n'en reste pas moins que la simplicité de la méthode utilisée ici conduit à une typologie suffisamment significative et claire.

1. LA CONSTRUCTION DES GROUPEMENTS DE SECTEURS

Pour ce faire, on s'est basé sur le tableau 33 qui, pour chaque secteur, indique sa position déterminée par ses performances en termes de taux de participation financière (T1) et de taux de stagiaires (T3).

Groupe A

Il est constitué de secteurs à très fort taux de participation financière : ces secteurs se situent très nettement au-dessus de la moyenne nationale (2,14 %) puisque le moins fort d'entre eux a un taux supérieur à 2,8 % de la masse salariale.

Le dispersion intra-groupe des taux de participation financière est très forte.

Par ailleurs, ce groupe se caractérise par un taux de stagiaires extrêmement élevé (supérieur à 35 %).

Les secteurs formant ce groupe sont entrés depuis longtemps dans un cycle vertueux de la formation professionnelle continue.

Groupe B

Du point de vue des deux critères, ce groupe est formé de secteurs situés au-dessus de la moyenne nationale ou très proche de celle-ci.

La dispersion intra-groupe - pour t_1 comme pour t_3 - y est faible.

Compte tenu des performances exceptionnelles du groupe A on peut considérer les secteurs du groupe B comme réalisant une performance raisonnable.

Groupe C

Les secteurs de ce groupe se caractérisent par un taux de participation financière en-dessous de la moyenne nationale (faible dispersion intra-groupe) et un taux de stagiaires encadrant de près le taux national (21 %). Ce groupe serait en quelque sorte le centre de gravité ou encore l'image des secteurs moyens de l'économie.

Groupe D

Nous trouvons ici un ensemble de secteurs ayant des performances médiocres : taux de participation financière compris entre 1,2 % et 1,6 %, taux de stagiaires compris entre 14 % et 18 %.

Groupe E

On retrouve ici les traditionnels secteurs à la traîne de la formation continue (à l'exception de T24 dont nous avons relevé la spécificité au chapitre précédent).

Ils sont caractérisés par un taux de participation financière couvrant juste l'obligation légale et un taux de stagiaires très faible : moins de 14 % des salariés ont bénéficié d'actions de formation.

2. L'EFFORT PHYSIQUE DE FORMATION EST COHERENT AVEC LA TYPOLOGIE DES SECTEURS

La typologie établie au paragraphe 1 s'est appuyée d'abord sur l'effort financier puis sur le taux de stagiaires (rapport du nombre de stagiaires au nombre de salariés). Sur le tableau 34 nous avons représenté les secteurs économiques dans le plan durée des stages - taux de stagiaires.

Ce système de coordonnées permet également de tracer des hyperboles d'iso-durée de stage par salarié (effort physique de formation) ; nous avons représenté quelques durées-repères (1).

L'écart entre le groupe A et le groupe B est important : les secteurs du groupe A sont au-dessus de l'effort moyen observé dans la classe 5, connue pour être très performante. Dans le groupe A, l'effort moyen par salarié s'échelonne de vingt heures à près de quarante heures.

$$(1) \text{ Si } D = \frac{\text{Heures de stage}}{\text{Nombre de stagiaires}} \text{ et } T3 = \frac{\text{Nombre de stagiaires}}{\text{Nombre de salariés}}$$

$$\text{il vient } D \times T3 = \frac{\text{Heures de stage}}{\text{Nombre de salariés}}$$

Selon cette analyse, les secteurs du groupe B sont peu dispersés : leur performance se situe entre onze heures et quinze heures par salarié.

Les secteurs du groupe E confirment la médiocrité de leur politique de formation puisqu'ils se situent quasiment tous en-dessous de six heures de stage par salarié.

Enfin, les secteurs des groupes C et D se situent approximativement dans une fourchette cinq heures - treize heures : dans le groupe C, la durée moyenne de formation par stagiaire est très dispersée ; dans le groupe D, on observe de ce point de vue une plus grande homogénéité.

CONCLUSION

1984 est la huitième année où l'obligation financière est de 1,1 % des salaires.

Le taux de participation financière a légèrement augmenté par rapport à 1983. Cette progression modérée s'explique par une consolidation de l'effort des entreprises en matière de formation après une année de forte croissance. Ce ralentissement est plus sensible chez les petites et moyennes entreprises que chez les grosses.

Le taux global de stagiaires, qui avait connu une remarquable stabilité depuis 1977 avec des marges de fluctuations inférieures à 1 point a progressé de 4 % au cours des deux dernières années (1983 et 1984). La proportion de stagiaires masculins est plus importante que celle des stagiaires féminins mais au fil des années, le rapport de ces deux proportions se rapproche de 1.

Enfin, la durée moyenne des stages a légèrement faibli en 1984. Il semblerait que les responsables de ce fléchissement soient les "Employés" des grosses entreprises.

Les résultats de 1984 ne sont que provisoires. Il faut donc attendre le mois de mai 1986 pour obtenir les résultats définitifs et une éventuelle confirmation de toutes ces tendances.

Néanmoins, nous pouvons affirmer dès à présent que la probabilité pour qu'un salarié bénéficie effectivement de la formation professionnelle continue dépend toujours très largement de la taille et du secteur d'activité économique de son entreprise, ainsi que de sa catégorie professionnelle et de son sexe. Ces disparités considérables ne paraissent pas, comme l'attestent les tableaux 33 à 39, en voie d'être résorbées.

ANNEXES

Tableau 1 - Effectifs d'entreprises et de salariés

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
Nombres d'entreprises 1983	44 763	45 659	22 083	1 811	437	114 753
1984 (provisoire)	42 767	44 499	20 810	1 745	395	110 216
Nombres de salariés 1983	641 188	1 449 055	2 946 685	1 620 149	2 922 656	9 579 733
1984 (provisoire)	620 858	1 438 517	2 830 929	1 565 176	2 618 193	9 073 673

Tableau 2 - Effectifs de l'échantillon (entreprises)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
1983 définitif	9 833	14 539	17 764	1 821	437	44 394
1984 provisoire	4 365	8 997	14 856	1 743	403	30 364

Tableau 3 - Répartition des entreprises selon le taux t1
de leur participation aux dépenses de formation

Taux de participation financière t1	Nombres d'entreprises	%	Nombres de salariés	%	Montant des salaires (millions de F)	%	Dépenses réelles imputables (millions de F)	%
-------------------------------------	-----------------------	---	---------------------	---	--------------------------------------	---	---	---

1983

Inférieur à 1,09 %	28 321	25	1 099 185	11	83 574	10	687	4
Compris entre 1,09 et 1,11 %	55 813	49	2 799 030	29	212 355	25	2 336	13
Supérieur à 1,11 %	30 619	27	5 681 518	59	548 074	65	15 031	83
TOTAL	114 753	100	9 579 733	100	844 003	100	18 054	100

1984 (provisoire)

Inférieur à 1,09 %	24 556	22	1 167 268	13	100 621	11	849	4
Compris entre 1,09 et 1,11 %	55 061	50	2 611 455	29	215 519	25	2 370	13
Supérieur à 1,11 %	30 598	28	5 294 950	58	557 483	64	15 533	83
TOTAL	110 216	100	9 073 673	100	873 623	100	18 752	100

Tableau 4 - Données financières (en millions de francs)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
------------------	--------------------------	--------------------------	---------------------------	------------------------------	----------------------------------	-------

1983

Taux de participation %	1,10	1,17	1,47	1,94	3,36	2,14
Nombre d'entreprises	44 763	45 659	22 083	1 811	437	114 753
Nombre de salariés	641 188	1 449 055	2 946 685	1 620 149	2 922 656	9 579 733
Montant des salaires MF	49 535	113 714	242 627	148 350	289 777	844 003
Dépenses imputables MF	545	1 333	3 557	2 883	9 736	18 054
Versem. au Trésor MF	63	80	50	2	2	197

1984 (provisoire)

Taux de participation %	1,16	1,22	1,46	2,04	3,45	2,15
Nombre d'entreprises	42 767	44 499	20 810	1 745	395	110 216
Nombre de salariés	620 858	1 438 517	2 830 929	1 565 176	2 618 193	9 073 673
Montant des sal. nets MF	54 645	126 867	257 413	155 945	278 753	873 623
Dépenses imputables MF	636	1 554	3 761	3 179	9 622	18 752
Versem. au Trésor MF	48	55	33	3	2	141

Tableau 5 - Répartition des dépenses par catégorie,
en % des dépenses totales

Classe de taille		1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés et plus	TOTAL
1983							
Frais de personnel enseignant	1	1	1	3	5	13	8
Frais de personnel non enseignant	2	€	€	1	4	7	5
Fournitures et matières d'oeuvre	3	€	€	€	€	1	1
Autres frais de fonctionnement	4	€	€	€	1	5	3
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	1	1	5	11	26	17
Dépenses d'équipement	6	€	€	€	€	1	1
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	7	26	26	25	23	11	17
congrés-formation	8	1	€	€	1	1	1
Rémunérations versées aux stagiaires	9	14	17	29	39	48	40
Transport et hébergement	10	2	2	3	4	3	3
Versements à des fonds d'assurance formation	11	27	24	15	5	1	7
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. formation	12	7	7	6	5	3	4
Versements à des organismes agréés	13	1	2	1	€	€	€
Versements au titre d'une taxe parafiscale	14	4	4	2	1	€	1
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	15	1	1	1	1	€	1
Actions en faveur des demandeurs d'emplois	16	1	1	€	€	€	€
Versement du 15/09/83	17	16	15	13	10	6	9
TOTAL	18	100	100	100	100	100	100
Subventions perçues	19	1	1	1	2	1	1
Dépenses déductibles	20	99	99	99	98	99	99

1984 (données provisoires)

Frais de personnel enseignant	1	1	1	2	6	13	8
Frais de personnel non enseignant	2	1	€	1	4	8	5
Fournitures et matières d'oeuvre	3	€	€	€	€	1	1
Autres frais de fonctionnement	4	€	€	€	1	5	3
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	2	2	5	12	27	17
Dépenses d'équipement	6	€	€	€	€	1	1
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	7	28	28	27	24	11	19
congrés-formation	8	€	€	€	1	€	€
Rémunérations versées aux stagiaires	9	15	19	30	39	46	38
Transport et hébergement	10	2	3	3	4	3	3
Versements à des fonds d'assurance formation	11	22	20	12	5	1	6
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. formation	12	8	8	7	5	3	5
Versements à des organismes agréés	13	1	1	1	€	€	€
Versements au titre d'une taxe parafiscale	14	3	3	1	1	€	1
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	15	1	1	1	1	1	1
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	16	1	1	€	€	€	€
Versement du 15/09/84	17	16	15	13	9	6	9
Dépenses engagées pour développement de la form. prof.	18	€	€	€	€	€	€
TOTAL	19	100	100	100	100	100	100
Subventions perçues	20	1	1	1	2	1	1
Dépenses déductibles	21	99	99	99	98	99	99

Tableau 6 - Nombres d'entreprises ayant fait des dépenses de chaque catégorie

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés et plus	TOTAL	
1983							
Seules sont prises en compte les entreprises ayant fait d'autres dépenses que le versement du 15/09/83							
Frais de personnel enseignant	1	424	958	2 018	787	335	4 522
Frais de personnel non enseignant	2	202	331	671	470	304	1 978
Fournitures et matières d'oeuvre	3	216	533	1 264	589	269	2 871
Autres frais de fonctionnement	4	205	417	1 087	649	325	2 683
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	801	1 697	3 187	1 047	377	7 109
Dépenses d'équipement	6	181	596	1 013	491	258	2 539
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	7	18 797	23 872	14 320	1 561	400	58 950
congés-formation	8	637	634	685	330	172	2 458
Rémunérations versées aux stagiaires	9	12 405	18 471	13 574	1 562	401	46 413
Transport et hébergement	10	6 715	11 705	10 397	1 438	381	30 636
Versements à des fonds d'assurance formation	11	20 646	21 404	9 645	496	100	52 291
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. formation	12	33 278	36 632	18 592	1 640	415	90 557
Versements à des organismes agréés	13	6 572	8 469	3 836	167	49	19 093
Versements au titre d'une taxe parafiscale	14	8 029	8 958	3 666	230	67	20 950
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	15	25 334	29 189	14 961	1 276	364	71 124
Actions en faveur des demandeurs d'emplois	16	922	1 066	554	61	24	2 627
Versement du 15/09/83	17	39 190	42 683	21 004	1 773	434	105 084
TOTAL	18	44 037	45 549	22 076	1 812	437	113 911
Subventions perçues	19	370	728	637	168	118	2 021
Dépenses déductibles	20	44 037	45 549	22 076	1 812	437	113 911
1984 (données provisoires)							
Seules sont prises en compte les entreprises ayant fait d'autres dépenses que le versement du 15/09/84							
Frais de personnel enseignant	1	542	1 120	2 040	775	303	4 780
Frais de personnel non enseignant	2	318	485	693	495	280	2 271
Fournitures et matières d'oeuvre	3	372	667	1 245	585	248	3 117
Autres frais de fonctionnement	4	388	604	1 090	625	300	3 007
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	1 139	2 234	3 159	1 037	342	7 911
Dépenses d'équipement	6	196	673	1 049	478	231	2 627
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	7	19 932	26 227	14 680	1 518	365	62 722
congés-formation	8	272	399	430	223	102	1 426
Rémunérations versées aux stagiaires	9	13 585	21 596	14 038	1 517	364	51 100
Transport et hébergement	10	6 751	12 861	10 536	1 403	344	31 895
Versements à des fonds d'assurance formation	11	18 664	18 903	7 931	469	98	46 065
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. formation	12	40 609	43 104	20 390	1 735	392	106 230
Versements à des organismes agréés	13	5 499	7 027	2 948	133	35	15 642
Versements au titre d'une taxe parafiscale	14	6 917	7 082	2 970	193	54	17 216
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	15	26 030	30 096	14 526	1 224	326	72 202
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	16	907	985	434	44	19	2 389
Versement du 15/09/84	17	39 282	42 477	19 925	1 692	386	103 762
Dépenses engagées pour développement de la form. prof.	18	405	573	263	21	4	1 266
TOTAL	19	42 545	44 457	20 803	1 744	395	109 944
Subventions perçues	20	450	750	706	241	118	2 265
Dépenses déductibles	21	42 545	44 457	20 803	1 744	395	109 944

Tableau 7 - Répartition des salariés et des stagiaires par classe de taille

Classe de taille	Effectifs salariés			Nombres de stagiaires *		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
10 à 19 salariés	429 346	211 842	641 188	20 828	14 215	35 043
20 à 49 salariés	940 085	508 970	1 449 055	63 328	34 629	97 957
50 à 499 salariés	1 810 706	1 135 979	2 946 685	259 864	134 958	394 822
500 à 1 999 sal.	1 004 591	615 558	1 620 149	243 698	116 877	360 575
2 000 sal. et plus	2 108 131	814 525	2 922 656	794 980	225 462	1 020 442
TOTAL	6 292 859	3 286 874	9 579 733	1 382 698	526 141	1 908 839

1983

Classe de taille	Effectifs salariés			Nombres de stagiaires *		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
10 à 19 salariés	412 656	207 264	619 920	25 488	14 663	40 151
20 à 49 salariés	931 740	500 848	1 432 588	77 217	41 144	118 361
50 à 499 salariés	1 745 045	1 079 099	2 824 144	270 601	139 317	409 918
500 à 1 999 sal.	966 022	586 347	1 552 369	244 426	122 399	366 825
2 000 sal. et plus	1 837 993	759 386	2 597 379	750 343	225 693	976 036
TOTAL	5 893 456	3 132 944	9 026 400	1 368 075	543 216	1 911 291

1984 (provisoire)

* Il s'agit seulement des stagiaires pris en charge par l'employeur : plan de formation uniquement.

Tableau 8 - Pourcentage des nombres de salariés ayant bénéficié de stages

(1984 : données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sala- riés ou plus		TOTAL	
	1983	1984	1983	1984	1983	1984	1983	1984	1983	1984	1983	1984
Année	1983	1984	1983	1984	1983	1984	1983	1984	1983	1984	1983	1984
Hommes	4,9	6,2	6,7	8,3	14,4	15,5	24,3	25,3	37,7	40,8	22,0	23,2
Femmes	6,7	7,1	6,8	8,2	11,9	12,9	18,9	20,9	27,7	29,7	16,0	17,3
TOTAL	5,5	6,5	6,8	8,3	13,4	14,5	22,3	23,6	34,9	37,6	19,9	21,2

Il s'agit seulement des stagiaires pris en charge par l'employeur : plan de formation uniquement.

Tableau 9 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage (H), en milliers, selon la classe de taille des entreprises et le niveau de qualification initial des stagiaires

Classe de taille \ Niveau de qualific. initial	1983						TOTAL
		Manoeuvres Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtr. Techniciens	Ingénieurs Cadres	
10 à 19 salariés	H	137	277	643	220	352	1 629
	St	2 370	5 605	16 290	5 649	10 655	40 569
20 à 49 salariés	H	416	936	1 565	733	1 058	4 708
	St	8 022	19 580	38 530	18 002	28 515	112 649
50 à 499 salariés	H	2 051	3 703	5 870	4 183	3 730	19 537
	St	40 960	87 838	123 662	92 996	92 621	438 077
500 à 1 999 salariés	H	1 920	3 340	5 707	4 689	3 382	19 038
	St	35 289	65 290	108 331	94 074	75 521	378 505
2 000 salariés et plus	H	4 829	18 029	12 341	17 695	6 913	59 807
	St	85 696	316 830	206 768	302 783	138 812	1 050 889
TOTAL	H	9 353	26 285	26 126	27 520	15 435	104 719
	St	172 337	495 143	493 581	513 504	346 124	2 020 689

Classe de taille \ Niveau de qualific. initial	1984 (provisoire)						TOTAL
		Manoeuvres Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtr. Techniciens	Ingénieurs Cadres	
10 à 19 salariés	H	158	355	706	307	542	2 068
	St	2 363	7 714	17 587	6 942	14 650	49 256
20 à 49 salariés	H	405	1 193	2 032	886	1 367	5 883
	St	6 950	26 730	48 143	23 846	36 636	142 305
50 à 499 salariés	H	1 785	4 101	5 789	4 356	3 953	19 984
	St	35 202	96 752	130 380	101 782	100 955	465 071
500 à 1 999 salariés	H	1 607	3 902	5 314	4 926	3 627	19 376
	St	29 849	70 934	112 646	98 577	82 023	394 029
2 000 salariés et plus	H	3 803	16 008	11 456	17 645	6 643	55 555
	St	68 430	286 908	223 282	303 623	130 566	1 012 809
TOTAL	H	7 758	25 559	25 297	28 120	16 132	102 866
	St	142 794	489 038	532 038	534 770	364 830	2 063 470

Tableau 10 - Répartition des stagiaires selon leur catégorie professionnelle

Classe de taille	Année 1983 (*)					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	TOTAL
Man. - OS	6	7	10	9	8	9
Ouvr. qual.	14	17	20	17	30	25
Employés	40	34	28	29	20	24
Ag. maîtr. Ag. techn.	14	16	21	25	29	25
Ingénieurs Cadres	26	26	21	20	13	17
TOTAL	100	100	100	100	100	100

Classe de taille	Année 1984 (données provisoires) (*)					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	TOTAL
Man. - OS	5	5	7	7	7	7
Ouvr. qual.	15	19	21	18	28	23
Employés	36	34	28	29	22	26
Ag. maîtr. Ag. techn.	14	16	22	25	30	26
Ingénieurs Cadres	30	26	22	21	13	18
TOTAL	100	100	100	100	100	100

(*) Ces structures tiennent compte également des congés de formation.

Tableau 11 - Répartition des salariés - Année 1984

(données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Manoeuvres OS	53 573	19 685	134 931	74 987	282 879	227 258	136 566	130 939	244 871	104 185	852 820	557 054
Ouvriers qualifiés	168 532	19 488	377 299	64 905	658 068	172 572	336 512	75 377	685 313	112 280	2 225 724	444 622
Employés	76 911	136 666	173 556	293 365	277 011	503 195	155 880	269 382	246 862	363 696	930 220	1 566 304
Ag. maîtr. Ag. techn.	40 215	14 652	102 234	33 716	261 350	115 065	181 792	80 887	437 101	145 624	1 022 692	389 944
Ingénieurs Cadres	73 425	16 773	143 720	33 875	265 737	61 009	155 272	29 762	223 846	33 601	862 000	175 020
TOTAL	412 656	207 264	931 740	500 848	1 745 045	1 079 099	966 022	586 347	1 837 993	759 386	5 893 456	3 132 944

Tableau 12 - Proportion des salariés ayant suivi des stages - Année 1984

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Manoeuvres OS	3	2	3	2	7	5	11	9	22	10	11	6
Ouvriers qualifiés	3	3	5	3	11	6	16	14	38	17	18	10
Employés	6	7	8	9	15	14	27	24	40	31	22	18
Ag. maîtr. Ag. techn.	10	12	14	16	24	24	37	32	52	46	37	33
Ingénieurs Cadres	13	16	17	19	28	28	42	39	49	47	33	31
TOTAL	6	7	8	8	16	13	25	21	41	30	23	17

Il s'agit seulement des stagiaires pris en charge par l'employeur : plan de formation uniquement.

Tableau 13 - Proportion des salariés ayant suivi des stages - Année 1984

Catégorie professionnelle / Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sala- riés ou plus	TOTAL
Manoeuvres-OS	3	3	7	11	20	10
Ouvriers qualifiés	4	6	12	17	36	18
Employés	8	10	17	26	37	21
Agents de maîtrise et agents techniques	13	18	27	38	52	38
Ingénieurs et cadres	16	21	31	44	51	35
TOTAL	8	10	16	25	39	23

Il s'agit de l'ensemble des stagiaires déclarés par les entreprises.

Tableau 14 - Répartition des congés de formation - Année 1983

Selon l'origine de la prise en charge

FAF	OPACIF	Employeur	Aucune prise en charge	TOTAL
3 438	6 375	28 032	2 516	40 361

Selon la catégorie professionnelle

Manoeuvres-OS	Ouvr. qualifiés	Employés	Techniciens Maîtrise	Ingénieurs Cadres	TOTAL
3 782	9 830	13 420	8 840	4 669	40 361

Selon la classe de taille des entreprises

1 10 à 19 sal.	2 20 à 49 sal.	3 50 à 499 sal.	4 500 à 1999 sal.	5 2000 sal. et plus	TOTAL
1 112	2 768	7 092	7 136	22 253	40 361

Tableau 15- Répartition des congés de formation - Année 1984 (données provisoires)

Selon l'origine de la prise en charge

FAF	OPACIF	Employeur	Aucune prise en charge	TOTAL
5 117	10 261	18 300	2 130	35 808

Selon la catégorie professionnelle

Manoeuvres-OS	Ouvr. qualifiés	Employés	Techniciens Maîtrise	Ingénieurs Cadres	TOTAL
3 105	9 055	11 777	7 990	3 881	35 808

Selon la classe de taille des entreprises

1 10 à 19 sal.	2 20 à 49 sal.	3 50 à 499 sal.	4 500 à 1999 sal.	5 2000 sal. et plus	TOTAL
1 195	3 132	6 224	6 891	18 366	35 808

Tableau 16 - Durée moyenne de formation (heures)

Classe de taille	Année 1983 (*)					TOTAL
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	
Manoeuvres-OS	58	52	50	54	56	54
Ouvriers qualifiés	49	48	42	51	57	53
Employés	40	41	47	53	60	53
Agents de maîtrise Agents techniques	39	41	45	50	58	54
Ingénieurs et cadres	33	37	40	45	50	45
TOTAL	40	42	45	50	57	52

Classe de taille	Année 1984 (données provisoires) (*)					TOTAL
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	
Manoeuvres-OS	67	58	51	54	56	54
Ouvriers qualifiés	46	45	42	55	56	52
Employés	40	42	44	47	51	48
Agents de maîtrise Agents techniques	44	37	43	50	58	53
Ingénieurs et cadres	37	37	39	44	51	44
TOTAL	42	41	43	49	55	50

(*) Ces moyennes tiennent compte également des congés de formation.

Tableau 17 - Durée moyenne de formation

Année 1984 (données provisoires)		
Stages employeurs plan de formation	Stages employeurs congé de formation	Autres stages
50	151	91
49	111	84
45	88	77
51	79	80
43	117	53
48	100	76

Tableau 18 - Effort physique de formation - Année 1984

(Unité = heures par salarié)

Catégorie professionnelle \ Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sala- riés ou plus	TOTAL
Manoeuvres-OS	2	2	3	6	11	6
Ouvriers qualifiés	2	3	5	9	20	10
Employés	3	4	7	12	19	10
Agents de maîtrise et agents techniques	6	7	12	19	30	20
Ingénieurs et cadres	6	8	12	20	26	16
TOTAL	3	4	7	12	21	11

Il s'agit de l'ensemble des stagiaires déclarés par les entreprises.

Tableau 19 - Répartition des stages individuels

Année 1983

Stages individuels						
Nombres et structure par type			Nature Durée	Structure selon la durée et la nature contractuelle (*)		
				sans convention de formation	avec convention de formation	TOTAL
Prévention	46 940	(2,1 %)	< 40 H	255	417	672
Adaptation	230 479	(10,2 %)	40 à < 160 H	76	195	271
Promotion professionnelle	173 198	(7,6 %)	≥ 160 H	24	33	57
Entretien ou perfectionnement	1 816 312	(80,1 %)	TOTAL	355	645	1 000
TOTAL	2 266 929	(100,0 %)				

Année 1984 (données provisoires)

Stages individuels						
Nombres et structure par type			Nature Durée	Structure selon la durée et la nature contractuelle (*)		
				sans convention de formation	avec convention de formation	TOTAL
Prévention	59 179	(2,6 %)	< 40 H	344	362	706
Adaptation	243 031	(10,6 %)	40 à < 160 H	93	152	245
Promotion professionnelle	157 130	(6,8 %)	≥ 160 H	25	24	49
Entretien ou perfectionnement	1 842 121	(80,0 %)	TOTAL	462	538	1 000
TOTAL	2 301 461	(100,0 %)				

(*) Ces résultats sont donnés pour 1 000 stages.

Tableau 20 - Principales données régionales - 1983

REGION (1)	Entrepr. (2)	Salariés						Dépenses déductibles			Stagiaires			Ratio 8/3 t3 % (11)	Heures de stage (milliers) (12)	
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)					Millions de F. (5)	Entr. % (6)	Sal. % (7)	Nombres (8)	Entr. t2 % (9)	Sal. % (10)			
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5									
ILE DE FRANCE	11	28 617	4 337 006	4	8	20	16	52	11 380	99	100	1 219 894	42	87	28	64 113
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	3 208	187 579	10	22	46	16	7	200	98	100	27 729	64	83	15	1 264
PICARDIE	22	3 409	203 784	10	22	42	18	10	226	99	100	29 106	58	80	14	1 202
HAUTE-NORMANDIE	23	3 302	193 311	9	22	41	24	3	225	100	100	25 914	37	67	13	1 234
CENTRE	24	4 849	271 335	10	23	46	20	1	310	100	100	36 647	39	65	14	1 594
BASSE-NORMANDIE	25	2 366	140 462	10	22	42	15	12	155	100	100	15 543	41	57	11	707
BOURGOGNE *	26	903	117 896	1	5	62	17	13	137	99	100	18 215	53	75	15	852
NORD	31	7 309	559 871	7	16	36	18	22	739	99	100	95 949	44	78	17	4 764
LORRAINE	41	4 162	334 546	7	15	34	17	26	551	100	100	55 288	31	66	17	3 678
ALSACE	42	3 701	264 128	8	17	38	22	15	345	100	100	36 898	27	54	14	1 694
FRANCHE-COMTE	43	2 307	138 139	9	21	42	15	12	156	100	100	17 084	37	66	12	1 037
PAYS DE LA LOIRE	52	5 487	330 070	9	21	44	22	4	385	99	99	46 514	35	64	14	2 359
BRETAGNE	53	5 168	250 081	12	27	42	15	4	291	99	100	38 789	44	68	16	1 635
POITOU-CHARENTES	54	3 095	169 009	10	24	39	12	14	228	99	100	26 557	55	72	16	1 282
AQUITAINE	72	5 382	259 074	12	27	39	15	7	349	97	99	36 061	46	71	14	1 805
MIDI-PYRENEES	73	4 724	221 945	13	29	42	14	3	252	98	99	29 185	52	68	13	1 483
LIMOUSIN	74	1 331	74 706	10	23	45	12	10	78	99	100	11 098	56	79	15	542
RHONE-ALPES	82	13 651	883 489	9	20	36	19	16	1 184	100	100	152 440	76	86	17	7 667
AUVERGNE	83	2 230	163 121	8	18	32	12	31	282	100	100	37 794	59	86	23	2 466
LANGUEDOC	91	3 222	140 091	15	29	37	17	3	164	98	99	18 353	53	69	13	920
PROV.- C.D'AZUR	93	6 069	332 875	11	25	38	17	9	410	99	99	45 379	56	76	14	2 406
CORSE	94	205	7 215	18	36	46	0	0	7	96	98	252	9	15	3	15
FRANCE ENTIERE		114 697	9 579 733	7	15	31	17	30	18 054	99,3	99,8	2 020 689	48	79	21	104 719

Colonne (6) Proportion de nombres d'entreprises, et : Colonne (7) de leurs salariés, ayant consenti des dépenses autres que le versement du 15/9/83.
Colonne (9) Proportion de nombres d'entreprises, et : Colonne (10) de leurs salariés, ayant eu des stagiaires.

* voir page 30, paragraphe 1.

Tableau 20 - Principales données régionales - 1984 (données provisoires)

REGION (1)	Entrepr. (2)	Salariés						Dépenses consenties			Stagiaires			Ratio 8/3 t3 % (11)	Heures de stage (milliers) (12)	
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)					Millions de F. (5)	Entr. % (6)	Sal. % (7)	Nombres (8)	Entr. t2 % (9)	Sal. % (10)			
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5									
ILE DE FRANCE	11	28 494	4 117 775	4	9	22	17	49	11 824	100	100	1 245 471	68	93	30	63 505
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	2 876	165 794	10	22	46	17	5	194	99	100	25 265	61	83	15	1 059
PICARDIE	22	3 149	186 696	9	22	41	18	10	231	100	100	27 637	48	75	15	1 146
HAUTE-NORMANDIE	23	3 243	196 334	9	21	43	23	3	240	100	100	28 331	48	73	14	1 368
CENTRE	24	4 057	227 788	10	24	46	19	1	294	100	100	34 384	47	71	15	1 399
BASSE-NORMANDIE	25	1 961	120 670	9	22	40	12	17	142	100	100	13 876	48	62	11	591
BOURGOGNE	26	2 878	166 986	9	22	46	15	8	203	100	100	26 391	37	71	16	1 108
NORD	31	7 422	567 942	7	17	37	19	20	786	100	100	104 455	55	86	18	4 892
LORRAINE	41	3 523	293 290	6	15	36	16	27	549	99	100	61 213	63	87	21	3 779
ALSACE	42	3 569	263 849	7	18	38	22	15	369	100	100	41 787	45	71	16	1 897
FRANCHE-COMTE	43	2 208	132 130	10	20	42	14	14	156	100	100	19 006	45	71	14	964
PAYS DE LA LOIRE	52	4 886	278 518	10	24	37	23	6	378	100	100	44 519	57	78	16	2 140
BRETAGNE	53	4 747	242 320	11	24	42	19	4	300	99	100	38 454	48	75	16	1 643
POITOU-CHARENTES	54	2 693	143 525	11	24	39	12	13	221	100	100	21 058	40	67	15	1 135
AQUITAINE	72	4 916	242 927	13	26	39	14	8	371	98	99	35 361	41	69	15	1 745
MIDI-PYRENEES	73	4 281	212 454	12	28	43	15	3	272	99	100	30 129	58	74	14	1 446
LIMOUSIN	74	1 183	65 640	10	24	44	11	11	77	100	100	10 001	60	80	15	482
RHONE-ALPES	82	12 750	834 619	9	20	36	18	17	1 212	99	100	150 616	70	89	18	6 968
AUVERGNE	83	2 024	145 265	8	19	28	10	34	277	100	100	30 681	60	87	21	2 125
LANGUEDOC	91	2 854	130 614	15	26	37	19	3	171	100	100	19 012	50	70	15	892
PROV.- C.D'AZUR	93	6 465	333 309	12	26	37	16	9	479	100	100	55 389	70	84	17	2 563
CORSE	94	146	5 228	16	40	45	0	0	6	97	99	434	14	27	8	19
FRANCE ENTIERE		110 325	9 073 673	7	16	31	17	29	18 752	99,7	99,9	2 063 470	58	85	23	102 866

Colonne (6) Proportion de nombres d'entreprises, et : Colonne (7) de leurs salariés, ayant consenti des dépenses autres que le versement du 15/9/84.
Colonne (9) Proportion de nombres d'entreprises, et : Colonne (10) de leurs salariés, ayant eu des stagiaires.

Tableau 21 - Principales masses de dépenses par région (millions de francs)

REGION	1983						1984 (données provisoires)						
	Fonction- nement interne	Conven- tions	Rémunér. sta- giaires	FAF	Autres	TOTAL	Fonction- nement interne	Conven- tions	Rémunér. sta- giaires	FAF	Autres	TOTAL	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
ILE DE FRANCE	11	2 482	1 839	5 002	366	1 691	11 380	2 600	2 097	5 015	279	1 833	11 824
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	8	52	64	23	53	200	9	48	56	26	55	194
PICARDIE	22	13	63	69	22	59	226	12	62	68	27	62	231
HAUTE-NORMANDIE	23	13	49	66	39	58	225	14	54	70	40	62	240
CENTRE	24	22	72	87	50	79	310	24	67	83	45	75	294
BASSE-NORMANDIE	25	7	29	40	40	39	155	6	27	32	38	39	142
BOURGOGNE (*)	26	8	30	44	23	32	137	14	45	57	36	51	203
NORD	31	87	176	279	47	150	739	92	211	297	33	153	786
LORRAINE	41	74	75	235	87	80	551	78	92	233	67	79	549
ALSACE	42	23	56	97	88	81	345	27	56	101	100	85	369
FRANCHE-COMTE	43	8	33	53	33	29	156	10	31	51	33	31	156
PAYS DE LA LOIRE	52	25	80	119	78	83	385	27	82	120	61	88	378
BRETAGNE	53	18	54	84	55	80	291	20	56	85	59	80	300
POITOU-CHARENTES	54	28	44	76	27	53	228	32	39	77	29	44	221
AQUITAINE	72	42	81	113	34	79	349	47	82	119	35	88	371
MIDI-PYRENEES	73	10	56	72	49	64	251	9	64	79	47	73	272
LIMOUSIN	74	5	18	27	8	20	78	5	19	26	6	21	77
RHONE-ALPES	82	112	280	424	113	255	1 184	115	290	422	116	269	1 212
AUVERGNE	83	51	28	123	26	55	283	49	28	118	25	57	277
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	10	39	48	26	41	164	10	43	50	23	45	171
PROV.-COTE D'AZUR	93	32	93	129	55	101	410	38	117	144	53	127	479
CORSE	94	e	1	1	3	2	7	e	1	1	2	2	6
FRANCE ENTIERE		3 078	3 248	7 252	1 292	3 184	18 054	3 238	3 611	7 304	1 180	3 419	18 752

Colonne 6 = Total, y compris subventions perçues

(*) Voir page 30, paragraphe 1.

Tableau 22 - Taux de participation financière t1 %, par région

(1984 : données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sala- riés et plus		TOTAL		
	Année	1983	1984	1983	1984	1983	1984	1983	1984	1983	1984	1983	1984
REGION													
ILE DE FRANCE	11	1,00	1,19	1,09	1,24	1,52	1,53	1,91	2,08	3,53	3,67	2,61	2,63
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	1,17	1,17	1,26	1,22	1,38	1,37	1,66	1,73	1,35	1,22	1,38	1,37
PICARDIE	22	1,17	1,12	1,20	1,16	1,44	1,41	1,75	1,91	1,47	1,45	1,43	1,44
HAUTE-NORMANDIE	23	1,00	1,07	1,14	1,19	1,34	1,27	2,08	2,10	*	*	1,45	1,43
CENTRE	24	1,14	1,13	1,18	1,16	1,46	1,41	2,05	2,41	*	*	1,51	1,55
BASSE-NORMANDIE	25	1,11	1,04	1,23	1,18	1,44	1,44	1,95	1,76	1,73	1,78	1,49	1,45
BOURGOGNE	26	1,06	1,11	1,13	1,30	1,37	1,41	2,40	2,31	1,42	1,59	1,55	1,50
NORD	31	1,02	1,03	1,16	1,17	1,43	1,44	1,94	1,77	2,58	2,42	1,73	1,65
LORRAINE	41	1,09	1,17	1,20	1,21	1,38	1,41	1,59	1,63	3,39	3,43	2,02	2,05
ALSACE	42	1,14	1,21	1,24	1,22	1,37	1,33	1,94	1,92	2,15	2,17	1,60	1,58
FRANCHE-COMTE	43	1,21	1,12	1,18	1,26	1,42	1,40	2,38	1,93	1,65	1,75	1,53	1,48
PAYS DE LA LOIRE	52	1,07	1,08	1,18	1,16	1,40	1,37	2,14	2,27	2,39	2,85	1,55	1,61
BRETAGNE	53	1,15	1,13	1,23	1,14	1,48	1,39	2,26	2,15	3,28	3,08	1,58	1,53
POITOU-CHARENTES	54	1,20	1,13	1,21	1,13	1,41	1,48	2,14	2,22	3,41	4,03	1,78	1,88
AQUITAINE	72	1,04	0,98	1,12	1,24	1,45	1,38	2,01	1,97	4,10	4,30	1,71	1,78
MIDI-PYRENEES	73	1,19	1,25	1,19	1,26	1,52	1,52	2,03	2,05	*	*	1,50	1,54
LIMOUSIN	74	1,24	1,16	1,21	1,26	1,54	1,51	1,81	2,16	*	*	1,43	1,48
RHONE-ALPES	82	1,29	1,27	1,30	1,29	1,49	1,47	1,88	1,90	2,42	2,33	1,66	1,64
AUVERGNE	83	1,12	1,02	1,20	1,21	1,46	1,51	2,22	2,31	*	*	2,21	2,21
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	1,13	1,26	1,19	1,17	1,62	1,61	2,36	2,30	*	*	1,55	1,56
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	93	1,08	1,25	1,15	1,22	1,40	1,33	1,91	2,12	2,62	2,47	1,53	1,56
CORSE	94	1,02	1,01	1,09	1,14	1,47	2,05	-	-	-	-	1,27	1,56
FRANCE ENTIERE		1,10	1,16	1,17	1,22	1,47	1,46	1,94	2,04	3,36	3,45	2,14	2,15

* Les régions 23, 24, 73, 74, 83 et 91 comportant moins de trois entreprises de la classe 5, les données correspondantes ne sont pas fournies.

Tableau 23 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage, en milliers (KH) par région selon le niveau de qualification initial des stagiaires

1983

REGION	NIVEAU		Manoeuvres Ouvriers non qualifiés		Ouvriers qualifiés		Employés		Aq. de maitr. Aq. techn. Techniciens		Ingénieurs Cadres		TOTAL
ILE DE FRANCE	11	KH	3 956		16 315		14 691		19 177		9 975		64 114
		St	77 924		319 200		261 543		345 110		216 117		1 219 894
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	KH	193		304		347		234		187		1 265
		St	3 683		6 393		7 083		5 915		4 655		27 729
PICARDIE	22	KH	148		244		334		252		225		1 203
		St	3 215		6 117		7 964		6 153		5 657		29 106
HAUTE-NORMANDIE	23	KH	114		263		461		210		187		1 235
		St	1 923		6 810		8 102		4 874		4 205		25 914
CENTRE	24	KH	148		325		552		315		255		1 595
		St	3 365		7 304		12 189		7 279		6 510		36 647
BASSE-NORMANDIE	25	KH	69		172		245		124		98		708
		St	1 592		3 896		4 843		2 874		2 338		15 543
BOURGOGNE (*)	26	KH	146		134		283		163		125		851
		St	2 640		3 599		5 272		3 929		2 775		18 215
NORD	31	KH	808		1 464		1 075		888		529		4 764
		St	13 058		22 562		26 330		20 277		13 722		95 949
LORRAINE	41	KH	570		1 528		529		782		269		3 678
		St	8 123		19 148		9 532		12 425		6 060		55 288
ALSACE	42	KH	110		374		555		392		262		1 693
		St	2 634		7 117		11 872		8 422		6 853		36 898
FRANCHE-COMTE	43	KH	242		270		232		168		124		1 036
		St	2 197		3 606		4 434		4 087		2 760		17 084
PAYS DE LA LOIRE	52	KH	351		514		664		492		337		2 358
		St	5 723		10 057		13 033		10 351		7 350		46 514
BRETAGNE	53	KH	189		298		594		302		252		1 635
		St	4 715		8 180		13 086		6 831		5 977		38 789
POITOU-CHARENTES	54	KH	104		187		621		197		172		1 281
		St	2 256		4 643		10 877		4 704		4 077		26 557
AQUITAINE	72	KH	178		415		611		304		297		1 805
		St	2 866		8 035		12 529		6 169		6 462		36 061
MIDI-PYRENEES	73	KH	123		227		599		311		223		1 483
		St	1 803		4 811		10 945		6 300		5 326		29 185
LIMOUSIN	74	KH	75		124		163		114		66		542
		St	1 280		2 477		3 361		2 436		1 544		11 098
RHONE-ALPES	82	KH	743		2 117		1 792		1 869		1 146		7 667
		St	15 138		34 133		40 172		34 645		28 352		152 440
AUVERGNE	83	KH	757		488		361		666		194		2 466
		St	11 753		7 078		6 285		8 916		3 762		37 794
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	KH	127		135		378		133		147		920
		St	1 961		2 587		7 135		3 188		3 482		18 353
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	93	KH	202		384		1 033		425		362		2 406
		St	4 483		7 330		16 886		8 578		8 102		45 379
CORSE	94	KH	e		3		6		2		3		14
		St	5		60		108		41		38		252
FRANCE ENTIERE		KH	9 353		26 285		26 126		27 520		15 435		104 719
		St	172 337		495 143		493 581		513 504		346 124		2 020 689

(*) Voir page 30, paragraphe 1.

Tableau 23 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage, en millier (KH) par région selon le niveau de qualification initial des stagiaires

1984 (provisoire)

REGION	NIVEAU		Manoeuvres	Ouvriers	Employés	Aq. de maitr.	Ingénieurs	TOTAL
			Ouvriers non qualifiés	qualifiés		Aq. techn. Techniciens	Cadres	
ILE DE FRANCE	11	KH	3 441	15 562	14 252	19 779	10 473	63 507
		St	70 741	296 419	293 589	357 636	227 086	1 245 471
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	KH	117	250	324	208	160	1 059
		St	2 175	6 260	7 244	5 407	4 179	25 265
PICARDIE	22	KH	101	319	287	242	197	1 146
		St	2 236	7 972	6 850	5 529	5 050	27 637
HAUTE-NORMANDIE	23	KH	209	330	397	219	212	1 367
		St	2 615	8 016	7 704	5 291	4 705	28 331
CENTRE	24	KH	110	332	451	276	230	1 399
		St	2 369	8 267	9 985	7 555	6 208	34 384
BASSE-NORMANDIE	25	KH	38	180	179	114	80	591
		St	1 267	3 728	3 708	2 966	2 207	13 876
BOURGOGNE	26	KH	139	211	355	219	184	1 108
		St	2 237	5 528	8 435	6 036	4 155	26 391
NORD	31	KH	616	1 659	1 094	963	560	4 892
		St	11 228	28 627	28 755	20 919	14 926	104 455
LORRAINE	41	KH	445	1 445	634	941	314	3 779
		St	5 750	21 329	11 104	16 050	6 980	61 213
ALSACE	42	KH	119	446	576	448	308	1 897
		St	3 134	8 420	13 133	9 404	7 696	41 787
FRANCHE-COMTE	43	KH	213	223	232	185	111	964
		St	2 381	3 536	5 574	4 433	3 082	19 006
PAYS DE LA LOIRE	52	KH	320	457	601	443	319	2 140
		St	3 995	9 488	13 588	9 885	7 563	44 519
BRETAGNE	53	KH	155	320	591	294	283	1 643
		St	3 464	7 692	13 534	7 035	6 729	38 454
POITOU-CHARENTES	54	KH	72	165	609	145	144	1 135
		St	1 276	3 456	9 440	3 319	3 567	21 058
AQUITAINE	72	KH	134	423	557	337	293	1 744
		St	2 544	7 720	12 104	6 742	6 251	35 361
MIDI-PYRENEES	73	KH	86	229	539	324	268	1 446
		St	1 422	5 510	10 276	6 394	6 527	30 129
LIMOUSIN	74	KH	68	111	148	93	62	482
		St	1 134	1 948	3 200	2 141	1 578	10 001
RHONE-ALPES	82	KH	503	1 934	1 723	1 672	1 136	6 968
		St	10 509	37 463	39 651	35 178	27 815	150 616
AUVERGNE	83	KH	635	412	280	638	160	2 125
		St	8 058	5 412	5 559	8 490	3 162	30 681
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	KH	55	126	406	142	163	892
		St	1 315	3 741	7 113	3 490	3 353	19 012
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	93	KH	182	421	1 054	433	473	2 563
		St	2 942	8 399	21 323	10 761	11 964	55 389
CORSE	94	KH	0	4	8	5	2	19
		St	2	107	169	109	47	434
FRANCE ENTIERE		KH	7 758	25 559	25 297	28 120	16 132	102 866
		St	142 794	489 038	532 038	534 770	364 830	2 063 470

**Tableau 24 - Répartition des stagiaires par région
selon la tranche d'âge**

1984 (données provisoires)

Région	Nombre et structure par tranche d'âge		moins de 25 ans		de 25 ans à moins de 40 ans		40 ans et plus	
11 ILE DE FRANCE	186 380	15	712 794	58	335 207	27		
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	3 352	13	15 963	63	5 996	24		
22 PICARDIE	3 925	14	17 421	63	6 255	23		
23 HAUTE-NORMANDIE	3 906	15	16 685	62	6 285	23		
24 CENTRE	4 733	14	21 127	62	8 310	24		
25 BASSE-NORMANDIE	1 755	13	8 860	64	3 301	24		
26 BOURGOGNE	3 154	14	15 117	65	5 049	22		
31 NORD	16 275	16	63 451	62	22 059	22		
41 LORRAINE	10 680	18	35 040	58	15 219	25		
42 ALSACE	6 506	16	24 582	59	10 844	26		
43 FRANCHE-COMTE	2 796	15	11 344	60	4 879	26		
52 PAYS DE LA LOIRE	6 950	16	28 099	63	9 483	21		
53 BRETAGNE	5 489	14	24 929	65	8 164	21		
54 POITOU-CHARENTES	3 540	18	12 545	63	3 986	20		
72 AQUITAINE	3 764	11	23 334	66	8 166	23		
73 MIDI-PYRENEES	3 595	12	19 693	66	6 630	22		
74 LIMOUSIN	1 408	14	6 111	62	2 383	24		
82 RHONE-ALPES	21 190	14	89 654	60	39 826	26		
83 AUVERGNE	3 010	10	18 886	62	8 639	28		
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	2 306	12	12 183	64	4 456	24		
93 PROVENCE-ALPES-C.D'AZUR	7 590	14	32 773	60	14 426	26		
94 CORSE	45	10	293	67	99	23		
FRANCE ENTIERE	302 349	15	1 210 884	59	529 662	26		

Tableau 25 - Principales données régionales, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1983

REGION (1)	Dépenses par salarié (francs) (2)	Salariés							Dépenses consenties (millions de francs) (5)	Taux de partic. financ. t1 % (6)	Stagiaires (7)	Ratio 7/3 t3 % (8)	Heures de staoe (milliers) (9)
		Nombres (3)	Structure par Cl. de t. d'entr. (4)										
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5						
ILE DE FRANCE	11 2 597	3 019 611	5	11	27	17	39	7 843	2,51	813 723	27	39 416	
CHAMPAGNE-ARDENNE	21 1 213	236 575	8	17	37	15	23	287	1,55	40 513	17	1 906	
PICARDIE	22 1 471	277 368	7	16	32	23	22	348	1,55	47 453	17	2 027	
HAUTE-NORMANDIE	23 1 625	297 242	6	14	28	21	30	483	1,91	53 810	18	3 299	
CENTRE	24 1 463	364 942	7	17	36	19	20	534	1,85	65 007	18	3 205	
BASSE-NORMANDIE	25 1 299	166 338	8	18	36	13	25	216	1,68	23 409	14	1 139	
BOURGOGNE *	26 1 485	180 522	1	4	42	15	39	268	1,87	36 840	20	1 833	
NORD	31 1 605	682 988	6	13	30	18	33	1 096	1,96	132 560	19	7 277	
LORRAINE	41 1 784	403 047	6	13	28	18	35	719	2,16	76 438	19	4 892	
ALSACE	42 1 454	310 122	7	14	32	21	25	451	1,76	50 047	16	2 472	
FRANCHE-COMTE	43 1 383	205 362	6	14	29	14	37	284	1,81	32 455	16	2 032	
PAYS DE LA LOIRE	52 1 554	422 732	7	16	35	19	22	657	1,97	72 719	17	4 256	
BRETAGNE	53 1 361	304 284	10	22	35	14	19	414	1,80	56 232	18	2 640	
POITOU-CHARENTES	54 1 510	199 375	9	20	34	13	24	301	1,95	37 005	19	1 773	
AQUITAINE	72 1 687	333 178	10	21	30	15	25	562	2,05	62 493	19	3 330	
MIDI-PYRENEES	73 1 452	274 022	10	23	34	14	18	398	1,81	43 897	16	2 483	
LIMOUSIN	74 1 348	86 788	8	20	39	11	21	117	1,77	14 726	17	818	
RHONE-ALPES	82 1 639	986 021	8	18	33	18	23	1 616	1,95	198 049	20	10 269	
AUVERGNE	83 1 662	185 280	7	16	28	13	36	308	2,09	39 616	21	2 411	
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91 1 513	179 758	12	22	30	16	20	272	1,89	32 149	18	1 642	
PROV.-ALPES-C.D'AZUR	93 1 871	446 261	8	18	29	14	31	835	2,12	88 038	20	5 288	
CORSE	94 1 560	9 616	14	27	36	1	23	15	1,96	930	10	68	
FRANCE ENTIERE **	1 883	9 571 432	7	15	31	17	30	18 024	2,14	2 018 109	21	104 476	

* voir page 30 paragraphe 1

** Les petites différences avec le tableau 20 sont dues au fait que quelques établissements sont situés dans les DOM.

Tableau 26 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage, en milliers (KH) par région
selon le niveau de qualification initial des stagiaires
compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1983

REGION	NIVEAU		Manoeuvres	Ouvriers	Employés	Aq. de maîtr.	Ingénieurs	TOTAL
			Ouvriers non qualifiés	qualifiés		Aq. techn. Techniciens	Cadres	
ILE DE FRANCE	11	KH	2 420	8 201	11 587	9 925	7 283	39 416
		St	45 951	205 836	194 737	197 531	169 663	813 723
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	KH	273	483	462	459	229	1 906
		St	5 122	9 569	9 791	10 249	5 782	40 513
PICARDIE	22	KH	225	554	440	514	294	2 027
		St	5 527	12 234	10 300	12 045	7 347	47 453
HAUTE-NORMANDIE	23	KH	300	932	662	850	555	3 299
		St	4 460	16 036	12 708	13 697	6 909	53 810
CENTRE	24	KH	330	795	757	862	461	3 205
		St	7 144	14 838	16 668	16 748	9 609	65 007
BASSE-NORMANDIE	25	KH	101	306	291	312	129	1 139
		St	2 352	5 757	6 177	6 161	2 962	23 409
BOURGOGNE *	26	KH	249	502	422	458	202	1 833
		St	4 641	9 186	8 592	9 685	4 736	36 840
NORD	31	KH	1 008	2 461	1 290	1 786	732	7 277
		St	16 665	35 667	28 257	34 799	17 172	132 560
LORRAINE	41	KH	639	1 871	713	1 271	398	4 892
		St	10 174	24 386	13 700	19 920	8 258	76 438
ALSACE	42	KH	211	622	629	691	319	2 472
		St	4 042	10 529	14 122	13 204	8 150	50 047
FRANCHE-COMTE	43	KH	376	558	349	553	196	2 032
		St	4 736	7 472	5 737	10 387	4 123	32 455
PAYS DE LA LOIRE	52	KH	479	1 128	808	1 322	519	4 256
		St	7 912	18 122	16 193	20 393	10 099	72 719
BRETAGNE	53	KH	315	628	732	646	319	2 640
		St	7 878	11 847	16 382	12 791	7 334	56 232
POITOU-CHARENTES	54	KH	164	359	693	348	209	1 773
		St	3 462	7 400	12 609	8 454	5 080	37 005
AQUITAINE	72	KH	268	923	788	890	461	3 330
		St	4 862	15 548	15 908	15 998	10 177	62 493
MIDI-PYRENEES	73	KH	157	605	735	653	333	2 483
		St	2 716	8 733	13 782	11 174	7 492	43 897
LIMOUSIN	74	KH	78	251	185	215	89	818
		St	1 320	4 008	3 632	3 813	1 953	14 726
RHONE-ALPES	82	KH	825	2 619	2 197	3 097	1 531	10 269
		St	17 455	42 548	49 258	53 442	35 346	198 049
AUVERGNE	83	KH	529	551	420	676	235	2 411
		St	8 616	8 499	7 642	10 095	4 764	39 616
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	KH	144	433	485	354	226	1 642
		St	2 245	7 044	10 375	7 225	5 260	32 149
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	93	KH	260	1 363	1 448	1 520	697	5 288
		St	4 939	18 809	26 260	24 381	13 649	88 038
CORSE	94	KH	1	23	23	25	6	68
		St	17	234	220	362	97	930
FRANCE ENTIERE * *		KH	9 352	26 168	26 106	27 427	15 423	104 476
		St	172 236	494 302	493 050	512 554	345 967	2 018 109

* Voir page 30, paragraphe 1

* * Les petites différences avec le tableau 23 sont dues au fait que quelques établissements sont situés dans les DOM.

Tableau 27 - Données relatives aux seuls établissements
de 50 salariés ou plus, appartenant à des entreprises
d'autres régions - 1983

Région où sont situés ces établissements		Salariés	Stagiaires	Ratio 3/2 t3 %	Heures de stage (milliers)
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)
ILE DE FRANCE	11	44 905	11 512	26	494
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	54 404	14 344	26	687
PICARDIE	22	84 152	20 356	24	902
HAUTE-NORMANDIE	23	108 700	29 082	27	2 110
CENTRE	24	101 702	30 173	30	1 695
BASSE-NORMANDIE	25	38 493	10 510	27	507
BOURGOGNE	26	71 648	19 127	27	1 035
NORD	31	154 246	45 900	30	2 796
LORRAINE	41	82 422	23 979	29	1 381
ALSACE	42	55 296	15 346	28	924
FRANCHE-COMTE	43	74 860	16 748	22	1 047
PAYS DE LA LOIRE	52	102 005	28 960	28	2 024
BRETAGNE	53	59 729	18 664	31	1 029
POITOU-CHARENTES	54	34 956	11 263	32	533
AQUITAINE	72	82 676	29 455	36	1 663
MIDI-PYRENEES	73	58 089	16 224	28	1 063
LIMOUSIN	74	17 723	4 734	27	311
RHONE-ALPES	82	174 369	61 019	35	3 623
AUVERGNE	83	43 078	10 591	25	525
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	43 837	14 482	33	748
PROV.-ALPES-C.D'AZUR	93	133 547	45 611	34	2 990
CORSE	94	2 401	678	28	53
TOTAL		1 623 238	478 758	29	28 140

Tableau 28 - Principales données départementales - 1983

Département (1)	Entreprises (2)	Salariés (3)	Dépenses millions de F. (4)	Taux de particip. financ. t1 % (5)	Nombre de stagiaires (6)	Ratio 6/3 t3% (7)	Heures de stage (milliers) (8)	
AIN	01	1 134	60 771	63	1,35	7 721	12,7	314
AISNE	02	1 100	61 973	67	1,40	8 061	13,0	374
ALLIER	03	635	33 444	40	1,62	5 262	15,7	248
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	04	172	6 460	10	1,90	802	12,4	41
HAUTES-ALPES	05	208	8 218	11	1,79	1 251	15,2	59
ALPES-MARITIMES	06	1 307	56 066	69	1,44	6 383	11,4	353
ARDECHE	07	486	23 967	29	1,55	4 181	17,4	204
ARDENNES	08	577	31 522	34	1,38	4 293	13,6	203
ARIEGE	09	260	12 665	14	1,46	988	7,8	51
AUBE	10	779	52 214	50	1,34	7 074	13,5	378
AUDE	11	475	17 309	18	1,42	1 845	10,7	120
AVEYRON	12	536	24 434	28	1,61	3 245	13,3	142
BOUCHES-DU-RHONE	13	2 827	194 238	242	1,55	28 240	14,5	1 540
CALVADOS	14	1 022	72 664	84	1,53	8 203	11,3	380
CANTAL	15	207	9 461	14	2,07	1 740	18,4	80
CHARENTE	16	691	40 471	45	1,44	6 329	15,6	238
CHARENTE -MARITIME	17	934	41 168	45	1,47	5 737	13,9	235
CHER	18	617	34 801	41	1,61	4 587	13,2	214
CORREZE	19	481	21 081	20	1,31	2 215	10,5	150
CORSE	20	205	7 377	7	1,27	249	3,4	14
COTE D'OR *	21	285	44 937	58	1,67	7 206	16,0	345
COTES-DU-NORD	22	919	38 924	47	1,69	6 131	15,8	303
CREUSE	23	181	7 150	8	1,70	1 084	15,2	52
DORDOGNE	24	738	32 241	30	1,37	4 058	12,6	184
DOUBS	25	1 023	65 934	87	1,79	9 172	13,9	677
DROME	26	985	54 746	73	1,61	10 527	19,2	438
EURE	27	832	43 309	49	1,45	6 493	15,0	244
EURE-ET-LOIR	28	763	40 110	52	1,58	6 167	15,4	240
FINISTERE	29	1 638	90 130	104	1,58	13 864	15,4	572
GARD	30	1 016	48 801	52	1,42	5 467	11,2	271
HAUTE-GARONNE	31	1 673	92 693	117	1,54	13 557	14,6	741
GERS	32	309	12 379	13	1,38	1 554	12,6	56
GIRONDE	33	2 236	113 163	132	1,45	15 032	13,3	728
HERAULT	34	1 047	49 042	61	1,61	7 453	15,2	346
ILLE-ET-VILATNE	35	1 428	69 169	84	1,59	10 912	15,8	486
INDRE	36	509	25 530	24	1,34	2 271	8,9	115
INDRE-ET-LOIRE	37	1 044	57 750	61	1,45	7 750	13,4	331
ISERE	38	2 108	139 419	192	1,67	26 077	18,7	1 378
JURA	39	691	35 912	35	1,26	3 874	10,8	131
LANDES	40	555	23 984	25	1,39	2 755	11,5	116
LOIR-ET-CHEER	41	635	36 279	41	1,52	4 636	12,8	195
LOIRE	42	1 973	132 582	201	1,95	21 727	16,4	1 425
HAUTE-LOIRE	43	392	18 992	18	1,34	1 960	10,3	123
LOIRE-ATLANTIQUE	44	1 818	108 560	144	1,65	16 781	15,5	933
LOIRET	45	1 288	77 104	93	1,49	11 091	14,4	507
LOT	46	202	10 437	12	1,59	1 722	16,5	66
LOT-ET-GARONNE	47	608	30 206	30	1,36	3 712	12,3	199
LOZERE	48	102	3 150	4	2,29	267	8,5	26

Tableau 28 - Principales données départementales - 1983

(Suite)

Département (1)	Entreprises (2)	Salariés (3)	Dépenses millions de F. (4)	Taux de particip. financ. t1 % (5)	Nombre de stagiaires (6)	Ratio 6/3 t3 % (7)	Heures de stage (milliers) (8)	
MATNE-ET-LOIRE	49	1 533	93 545	99	1,46	10 849	11,6	575
MANCHE	50	751	37 123	41	1,47	3 760	10,1	173
MARNE	51	1 344	73 538	87	1,40	11 540	15,7	509
HAUTE-MARNE	52	512	30 104	31	1,39	4 680	15,5	172
MAYENNE	53	481	26 904	30	1,53	3 591	13,3	169
MEURTHE-ET-MOSELLE	54	1 107	92 184	133	1,75	12 946	14,0	749
MEUSE	55	376	20 889	23	1,43	2 973	14,2	118
MORBIHAN	56	1 186	52 192	58	1,50	7 921	15,2	288
MOSELLE	57	1 836	168 101	348	2,41	33 906	20,2	2 582
NIEVRE *	58	116	12 904	13	1,40	1 689	13,1	85
NORD	59	5 463	438 307	602	1,79	77 280	17,6	3 857
OISE	60	1 281	82 261	93	1,40	12 772	15,5	489
ORNE	61	609	31 802	34	1,46	3 678	11,6	166
PAS-DE-CALAIS	62	1 975	127 943	144	1,48	19 194	15,0	927
PUY-DE-DOME	63	1 006	101 393	211	2,53	28 823	28,4	2 016
PYRENEES-ATLANTIQUES	64	1 261	59 638	133	2,54	10 453	17,5	591
HAUTES-PYRENEES	65	422	17 719	17	1,34	2 051	11,6	95
PYRENEES-ORIENTALES	66	589	22 245	29	1,66	3 350	15,1	158
BAS-RHIN	67	2 241	166 725	220	1,61	23 725	14,2	1 034
HAUT-RHIN	68	1 464	97 490	127	1,57	13 288	13,6	670
RHONE	69	4 679	357 025	498	1,68	65 564	18,4	3 163
HAUTE-SAONE	70	382	22 672	20	1,30	2 455	10,8	155
SAONE-ET-LOIRE *	71	347	42 974	45	1,39	5 934	13,8	312
SARTHE	72	722	46 141	54	1,53	8 050	17,4	337
SAVOIE	73	883	43 337	54	1,59	7 122	16,4	324
HAUTE-SAVOIE	74	1 484	76 389	96	1,51	14 205	18,6	587
VILLE DE PARIS	75	12 954	2 447 296	7 844	3,12	827 982	33,8	43 735
SEINE-MARITIME	76	2 526	152 608	182	1,46	20 313	13,3	1 014
SEINE-ET-MARNE	77	1 305	69 268	88	1,46	9 538	13,8	456
YVELINES	78	1 874	179 881	305	1,77	30 262	16,8	1 640
DEUX-SEVRES	79	763	55 141	101	2,37	8 901	16,1	574
SOMME	80	1 036	59 114	66	1,49	8 404	14,2	353
TARN	81	983	38 253	40	1,43	4 373	11,4	248
TARN-ET-GARONNE	82	343	13 914	14	1,35	1 432	10,3	85
VAR	83	757	32 748	39	1,46	4 295	13,1	214
VAUCLUSE	84	832	37 543	43	1,45	4 917	13,1	197
VENDEE	85	989	54 897	58	1,49	7 133	13,0	339
VIENNE	86	712	32 715	38	1,53	5 343	16,3	223
HAUTE-VIENNE	87	674	46 682	49	1,42	7 913	17,0	344
VOSGES	88	866	53 771	50	1,31	5 373	10,0	245
YONNE *	89	181	19 906	21	1,43	3 604	18,1	122
TERRITOIRE-DE-BELFORT	90	231	13 711	15	1,40	1 618	11,8	83
ESSONNE	91	1 486	144 852	364	2,68	40 215	27,8	1 372
HAUTS-DE-SEINE	92	4 124	1 031 776	2 172	2,04	242 371	23,5	13 908
SEINE-SAINT-DENIS	93	2 786	197 477	239	1,34	26 841	13,6	1 127
VAL-DE-MARNE	94	2 715	184 466	254	1,49	28 616	15,5	1 355
VAL D'OISE	95	1 494	87 484	131	1,62	14 237	16,3	611

(*) Voir page 30, paragraphe 1.

Tableau 29 - Principales données départementales,
compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1983

Département		Salariés	Dépenses millions de F.	Taux de part. financière t1 %	Nombre de stagiaires	Ratio 5/2 t3 %	Heures de stage (milliers)
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
AIN	01	73 226	109	1,87	12 071	16	662
AISNE	02	78 073	93	1,51	12 340	16	549
ALLIER	03	48 665	66	1,74	8 184	17	426
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	04	8 415	13	1,82	1 040	12	55
HAUTES-ALPES	05	8 331	17	2,55	1 595	19	99
ALPES-MARITIMES	06	78 494	144	2,04	14 563	19	822
ARDECHE	07	25 908	32	1,57	4 360	17	240
ARDENNES	08	44 791	54	1,54	7 816	17	367
ARIEGE	09	13 678	15	1,44	1 260	9	59
AUBE	10	57 544	63	1,50	9 152	16	462
AUDE	11	21 709	29	1,78	3 248	15	199
AVEYRON	12	28 739	38	1,79	4 463	16	217
BOUCHES-DU-RHONE	13	259 243	494	2,13	53 257	21	3 265
CALVADOS	14	85 412	114	1,69	11 978	14	602
CANTAL	15	10 156	15	1,99	2 047	20	86
CHARENTE	16	50 818	68	1,70	10 187	20	399
CHARENTE-MARITIME	17	49 171	66	1,74	8 673	18	373
CHER	18	46 211	63	1,76	8 897	19	434
CORREZE	19	28 296	41	1,92	4 387	16	294
CORSE	20	9 616	15	1,97	930	10	67
COTE D'OR *	21	63 992	99	1,98	13 046	20	628
COTE-DU-NORD	22	53 558	83	2,09	11 256	21	567
CREUSE	23	8 676	10	1,60	1 258	14	67
DORDOGNE	24	38 801	44	1,58	5 777	15	280
DOUBS	25	112 279	176	2,02	19 587	17	1 323
DROME	26	58 262	91	1,84	12 174	21	580
EURE	27	58 386	76	1,60	10 351	18	457
EURE-ET-LOIR	28	63 711	116	2,19	13 018	20	673
FINISTERE	29	95 608	126	1,74	15 387	16	726
GARD	30	62 158	89	1,78	9 826	16	517
HAUTE-GARONNE	31	120 113	215	2,06	22 195	18	1 355
GERS	32	12 829	13	1,39	1 620	13	57
GIRONDE	33	160 470	308	2,23	34 444	21	1 907
HERAULT	34	63 786	112	2,09	13 664	21	676
ILLE-ET-VILAINE	35	94 709	133	1,81	19 051	20	952
INDRE	36	32 033	34	1,47	3 695	12	185
INDRE-ET-LOIR	37	78 562	111	1,84	14 367	18	704
ISERE	38	184 486	299	1,94	40 283	22	2 043
JURA	39	37 410	33	1,21	4 271	11	134
LANDES	40	28 462	31	1,38	3 236	11	143
LOIR-ET-CHER	41	45 121	54	1,61	6 423	14	301
LOIRE	42	144 473	200	1,77	24 161	17	1 240
HAUTE-LOIRE	43	24 121	26	1,55	3 091	13	187
LOIRE-ALTANTIQUE	44	145 967	303	2,42	29 786	20	1 980
LOIRET	45	99 309	157	1,91	18 399	19	908
LOT	46	12 627	16	1,73	2 232	18	90
LOT-ET-GARONNE	47	35 378	42	1,57	5 326	15	291
LOZERE	48	3 614	5	2,24	352	10	31

Tableau 29- Principales données départementales,
compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1983

Département (1)	Salariés (2)	Dépenses millions de F. (3)	Taux de part. financière t1 % (4)	Nombre de stagiaires (5)	Ratio 5/2 t3 % (6)	Heures de stage (milliers) (7)	
MAINE-ET-LOIR	49	113 280	147	1,75	17 188	15	962
MANCHE	50	42 426	58	1,77	5 827	14	301
MARNE	51	97 803	127	1,55	18 417	19	809
HAUTE-MARNE	52	36 437	42	1,57	5 157	14	269
MAYENNE	53	34 433	43	1,69	5 494	16	281
MEURTHE-ET-MOSELLE	54	117 088	229	2,29	22 596	19	1 446
MEUSE	55	28 094	30	1,38	4 336	15	165
MORBIHAN	56	60 412	73	1,64	10 340	17	396
MOSELLE	57	187 398	386	2,41	40 339	22	2 857
NIEVRE *	58	24 551	32	1,69	4 894	20	225
NORD	59	502 464	865	2,06	101 064	20	5 784
OISE	60	117 946	149	1,50	21 052	18	817
ORNE	61	38 550	44	1,55	5 578	14	235
PAS-DE-CALAIS	62	180 452	231	1,67	31 509	17	1 498
PUY-DE-DOME	63	101 663	200	2,36	26 194	26	1 707
PYRENEES-ATLANTIQUES	64	69 997	136	2,32	13 605	19	708
HAUTES-PYRENEES	65	25 435	28	1,50	3 526	14	182
PYRENEES-ORIENTALES	66	28 492	38	1,72	5 043	18	219
BAS-RHIN	67	183 823	268	1,76	29 993	16	1 371
HAUT-RHIN	68	126 286	183	1,76	20 084	16	1 105
RHONE	69	359 655	682	2,16	78 689	22	4 234
HAUTE-SAONE	70	31 122	34	1,55	3 835	12	278
SAONE-ET-LOIRE *	71	67 177	104	1,87	13 160	20	780
SARTHE	72	67 714	90	1,65	11 293	17	577
SAVOIE	73	58 681	81	1,70	10 683	18	499
HAUTE-SAVOIE	74	83 114	124	1,77	16 690	20	800
VILLE DE PARIS	75	1 389 241	4 115	2,86	462 544	33	19 717
SEINE-MARITIME	76	238 856	407	1,98	43 499	18	2 847
SEINE-ET-MARNE	77	97 683	201	2,22	21 187	22	1 249
YVELINES	78	186 636	411	2,16	39 992	21	2 449
DEUX-SEVRES	79	54 760	104	2,45	8 953	16	584
SOMME	80	81 350	105	1,67	14 102	17	660
TARN	81	44 152	56	1,63	6 649	15	417
TARN-ET-GARONNE	82	16 449	17	1,41	2 020	12	107
VAR	83	39 967	60	1,82	7 017	18	385
VAUCLUSE	84	51 811	107	2,46	10 714	21	680
VENDEE	85	61 270	74	1,69	8 877	14	457
VIENNE	86	44 626	63	1,84	9 201	21	418
HAUTE-VIENNE	87	49 816	66	1,70	9 056	18	457
VOSGES	88	70 340	73	1,43	9 077	13	424
YONNE *	89	24 804	33	1,75	4 763	19	200
TERRITOIRE-DE-BELFORT	90	24 551	40	1,99	4 751	19	296
ESSONNE	91	146 120	436	2,90	37 313	26	1 708
HAUTS-DE-SEINE	92	635 051	1 526	2,14	147 962	23	8 845
SEINE-SAINT-DENIS	93	244 733	343	1,49	37 290	15	1 798
VAL-DE-MARNE	94	203 682	336	1,72	38 766	19	1 992
VAL-D'OISE	95	117 589	478	3,94	29 373	25	1 619

(*) Voir page 30, paragraphe 1.

Tableau 30 - Taux de réponse par secteur, en % - 1983

(effectifs des salariés des entreprises ayant remis une déclaration 2483/
effectifs théoriques)

	T	%		T	%
Ind. viande et lait	02	87,5	Commerce de détail aliment.	27	94,4
Autres ind. agric. et alim.	03	93,3	Commerce de détail non alim.	28	85,0
Prod. de combustibles minér. solides et cokéfaction	04	100,0	Réparation et commerce de l'automobile	29	75,7
Prod. de pétrole et gaz nat.	05	114,2	Hôtels, cafés, restaurants	30	68,2
Eau, gaz, électricité	06	101,4	Transports	31	92,6
Sidérurgie	07	97,3	Télécommunications et postes	32	105,0
Métaux non ferreux	08	98,5	Serv. marchands aux entr.	33	79,6
Mat. constr., minerais div.	09	88,3	Serv. marchands aux part.	34	75,0
Ind. du verre	10	84,1	Location, créd. bail immob.	35	105,4
Chimie	11	111,7	Assurances	36	107,3
Parachimie	12	91,5	Organismes financiers	37	105,6
Fonderie et travail des métaux	13	84,3	Serv. non marchands	38	92,4
Construction mécanique	14	84,4			
Constr. électri. et électron.	15	87,4			
Constr. véhicules auto et autres mat. de transp. terr.	16	96,1			
Constr. navale et aéronaut., armement	17	85,2			
Ind. textile et de l'habillem.	18	85,6			
Ind. du cuir et de la chauss.	19	89,8			
Ind. du bois, de l'ameublem., ind. diverses	20	84,8			
Ind. du papier-carton	21	83,7			
Imprimerie, presse, édition	22	83,3			
Ind. du caoutchouc, transf. des mat. plastiques	23	82,2			
Ind. mise en oeuvre bât., génie civ. et agricole	24	82,0			
Commerce de gros aliment.	25	100,7			
Commerce de gros non aliment.	26	90,5			
			<u>Récapitulatif</u>		
			Energie	04,05,06	102,7
			Ind. extractives et de transformation }	02,03 07 à 23	88,5
			Ind. mise en oeuvre bât., génie civ. et agric.	24	82,0
			Commerces	25 à 28	91,6
			Transports	31	92,6
			Services	29,30,32,33,34,38	80,2
			Assurances, organismes financiers	36,37	106,1
			<u>Total</u>		88,0

L'effectif théorique provient du bulletin de liaison de l'UNEDIC

Tableau 31 - Comparaison du champ des statistiques de l'INSEE (Description des entreprises françaises selon leur taille et leur secteur d'activité en 1982) et des déclarations 2483 de 1982

Année 1982

Secteurs d'activité			Nombres d'entreprises											
			Classe 1 10 à 19 sal.		Classe 2 20 à 49 sal.		Classe 3 50 à 499 sal.		Classe 4 500 à 1999 sal.		Classe 5 2000 sal. ou plus		TOTAL	
U	T		INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483
02	02,03	Industries agricoles et alimentaires	2 414	1 510	1 881	1 726	1 114	1 046	120	113	19	19	5 548	4 414
03	04,05,06	Energie	55	60	81	79	67	62	10	11	16	14	229	226
04	07,08,09,10, 11,13,21,23	Industrie des biens intermédiaires	4 449	3 446	4 861	4 428	2 916	2 646	277	252	80	77	12 583	10 849
05 A et B	14,15,17	Industrie des biens d'équipement professionnels et ménagers	2 613	1 979	3 154	2 845	2 105	1 904	273	233	78	77	8 223	7 038
05 C	16	Matériel de transport terrestre	205	168	294	259	310	281	61	60	27	24	897	792
06	12,18,19,20, 22	Industrie des biens de consommation courante	5 801	4 109	6 532	5 696	3 862	3 550	271	259	29	24	16 495	13 636
07	24	Bâtiment, génie civil et agricole	11 715	7 549	8 435	7 068	2 859	2 551	149	125	32	28	23 190	17 327
08	25,26,27,28	Commerce	15 990	11 599	11 028	10 208	3 558	3 302	200	207	63	63	30 839	25 375
09	31,32	Transports, Télécom. (P et T exclus)	2 888	2 150	2 639	2 388	1 095	981	86	79	25	22	6 733	5 620
10	29,30,33,34	Services marchands sauf 82,83,84,85	13 207	10 943	8 951	10 560	4 045	4 321	242	277	39	42	26 484	26 143
11	35	Location, crédit bail immobilier	327	134	130	147	48	115	1	5	1	0	507	401
12	36	Assurances	28	63	33	96	101	171	36	36	14	16	212	382
13	37	Organismes financiers	235	235	183	327	243	363	127	123	26	23	814	1 071
U2a13		TOTAL	59 927	43 945	48 202	45 827	22 323	21 293	1 853	1 780	449	429	132 754	113 274
		%		73		95		95		96		96		85

Tableau 32 - Principales données sectorielles - 1983

SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE (1)	Entrepr. (2)	Salariés							Dép. consenties		Stagiaires		Ratio 7/3 t3 % (9)	Heures de stage (milliers) (10)	Ratio 10/3 (heures) (11)
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)					Millions de F. (5)	Entr. % (6)	Nombres (7)	Entr. t2 % (8)				
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5								
Agriculture, sylviculture, pêche	T01	2 062	79 869	18,0	29,9	28,7	3,5	19,9	99	96,7	15 739	42,3	19,7	507	6,3
Ind. de la viande et du lait	T02	1 467	161 964	3,2	11,4	41,3	28,0	16,1	174	98,4	28 119	48,8	17,4	951	5,9
Autres ind. alimentaires	T03	2 789	235 762	6,4	14,1	34,5	25,3	19,7	331	99,0	43 399	46,6	18,4	1 605	6,8
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T04	9	57 361	e	0,1	0	0	99,8	286	100,0	26 304	77,7	45,9	2 221	38,7
Prod. de pétrole et gaz naturel	T05	54	40 787	0,4	1,7	6,5	2,3	89,1	221	96,3	18 516	66,7	45,4	1 019	25,0
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T06	149	182 920	0,3	1,0	3,7	5,2	89,8	1 353	99,3	77 937	87,2	42,6	5 780	31,6
Prod. minerais-métaux ferreux, prem. transform. de l'acier	T07	196	150 549	0,3	1,0	9,1	14,0	75,7	343	100,0	36 735	62,8	24,4	2 521	16,7
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T08	147	59 912	0,6	2,4	15,1	24,4	57,4	125	100,0	16 112	72,8	26,9	727	12,1
Prod. matériaux de construct. et minéraux divers	T09	1 857	129 313	8,1	18,9	37,4	18,9	16,7	174	99,4	18 282	57,5	14,1	826	6,4
Industrie du verre	T10	275	50 508	3,1	5,1	18,5	23,7	49,6	72	98,9	9 700	46,5	19,2	430	8,5
Chimie de base, prod. fils et fibres artificiels et synthét.	T11	416	143 474	0,9	2,9	19,4	12,1	64,6	334	98,3	36 236	67,3	25,3	1 928	13,4
Parachimie et ind. pharmaceut.	T12	914	166 161	1,8	5,8	36,7	38,4	17,3	358	99,9	46 064	63,9	27,7	1 854	11,2
Fonderie et travail des métaux	T13	5 180	336 473	8,0	20,5	43,3	15,8	12,3	356	99,1	39 979	48,7	11,9	1 789	5,3
Construction mécanique	T14	4 489	371 494	5,5	16,1	42,7	25,3	10,4	475	99,2	56 615	56,2	15,2	2 882	7,8
Construction électr. et électron.	T15	2 067	486 016	1,6	5,4	18,7	17,7	56,5	1 325	99,3	123 664	59,3	25,4	7 146	14,7
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T16	749	431 001	0,6	1,8	10,3	11,7	75,6	750	99,5	84 322	53,7	19,6	5 745	13,3
Constr. navale et aéron., armem.	T17	300	142 927	0,8	2,4	9,5	15,9	71,3	303	100,0	35 317	55,0	24,7	1 840	12,9
Ind. textile et de l'habillement	T18	4 549	387 227	4,4	16,7	48,8	19,5	10,5	320	98,5	38 899	47,9	10,0	2 379	6,1
Ind. du cuir et de la chaussure	T19	933	86 417	4,1	14,9	49,9	20,6	10,5	64	98,1	7 307	36,7	8,5	384	4,4
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T20	3 926	208 085	9,8	25,0	48,9	12,6	3,7	168	98,4	18 266	41,8	8,8	739	3,6

Colonne 6 : Pourcentages des nombres d'entreprises ayant eu des dépenses autres que le versement du 15/9/83.
Colonne 8 : Pourcentages des nombres d'entreprises ayant eu des stagiaires.

Tableau 32 - Principales données sectorielles - 1983 (suite)

SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE (1)	Entrepr. (2)	Salariés					Dép. consenties		Stagiaires		Ratio 7/3 t3 % (9)	Heures de stage (milliers) (10)	Ratio 10/3 heures (11)	
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)					Millions de F. (5)	Entr. % (6)	Nombres (7)				Entr. t2 % (8)
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5							
Ind. du papier-carton T21	758	92 608	2,3	9,9	51,2	27,2	9,4	117	99,7	15 212	59,6	16,4	570	6,2
Imprimerie, presse, édition T22	2 531	146 687	9,6	22,6	45,6	18,8	3,4	196	98,8	17 116	43,4	11,7	800	5,5
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques T23	1 374	172 466	3,0	10,7	33,6	16,2	36,5	285	99,0	38 610	55,0	22,4	2 371	13,7
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole T24	15 536	768 594	13,2	25,7	33,8	12,7	14,6	694	99,3	44 541	27,4	5,8	2 168	2,8
Commerce de gros alimentaire T25	4 590	193 204	14,8	29,4	40,7	8,0	7,1	201	99,3	22 866	48,5	11,8	772	4,0
Commerce de gros non aliment. T26	10 428	487 543	13,5	27,4	39,0	14,6	5,5	659	99,0	82 062	56,6	16,8	3 106	6,4
Commerce de détail alimentaire T27	3 197	339 537	5,0	13,5	16,8	15,1	49,6	327	98,0	68 039	34,7	20,0	1 943	5,7
Commerce de détail non aliment. T28	5 865	268 316	17,6	22,0	21,9	12,5	26,0	230	100,0	41 488	43,9	15,5	1 172	4,4
Réparation et commerce de l'auto. T29	4 400	165 068	15,9	37,7	31,7	4,1	10,6	190	99,0	32 286	66,5	19,6	1 099	6,7
Hôtels, cafés, restaurants T30	3 655	156 280	17,6	26,8	23,8	8,6	23,3	144	98,2	20 916	21,7	13,4	680	4,4
Transports T31	5 422	683 056	4,4	10,4	18,9	10,3	56,0	2 649	99,7	300 084	56,5	43,9	15 495	22,7
Télécommunications et postes T32	52	5 581	2,8	14,6	37,3	45,3	-	15	100,0	2 025	57,7	36,3	88	15,8
Services marchands aux entrepr. T33	9 805	543 068	11,3	21,1	37,2	17,7	12,7	953	99,2	112 824	57,8	20,8	5 031	9,3
Services marchands aux particul. T34	7 217	512 250	6,9	18,1	44,7	21,7	8,5	460	98,8	45 802	43,9	8,9	3 233	6,3
Location et crédit-bail immob. T35	368	25 770	5,7	16,1	66,4	11,8	-	23	99,7	3 427	44,6	13,3	103	4,0
Assurances T36	398	139 034	0,7	2,6	19,0	20,1	57,7	400	98,7	51 054	72,1	36,7	3 159	22,7
Organismes financiers T37	1 068	402 192	0,9	2,4	15,3	28,0	53,4	1 701	99,9	225 502	78,7	56,1	10 097	25,1
Services non marchands T38	5 561	570 259	3,5	13,4	41,5	22,6	18,8	1 179	99,6	119 323	64,7	20,9	9 559	16,8
TOTAL	114 753	9 579 733	6,7	15,1	30,8	16,9	30,5	18 054	99,3	2 020 689	48,2	21,1	104 719	10,9

Colonne 6 : Pourcentages des nombres d'entreprises ayant eu des dépenses autres que le versement du 15/9/83.

Colonne 8 : Pourcentages des nombres d'entreprises ayant eu des stagiaires.

Tableau 33 - Répartition des secteurs selon leur taux de participation financière t_1 et le pourcentage t_3 de salariés ayant suivi des stages - 1983

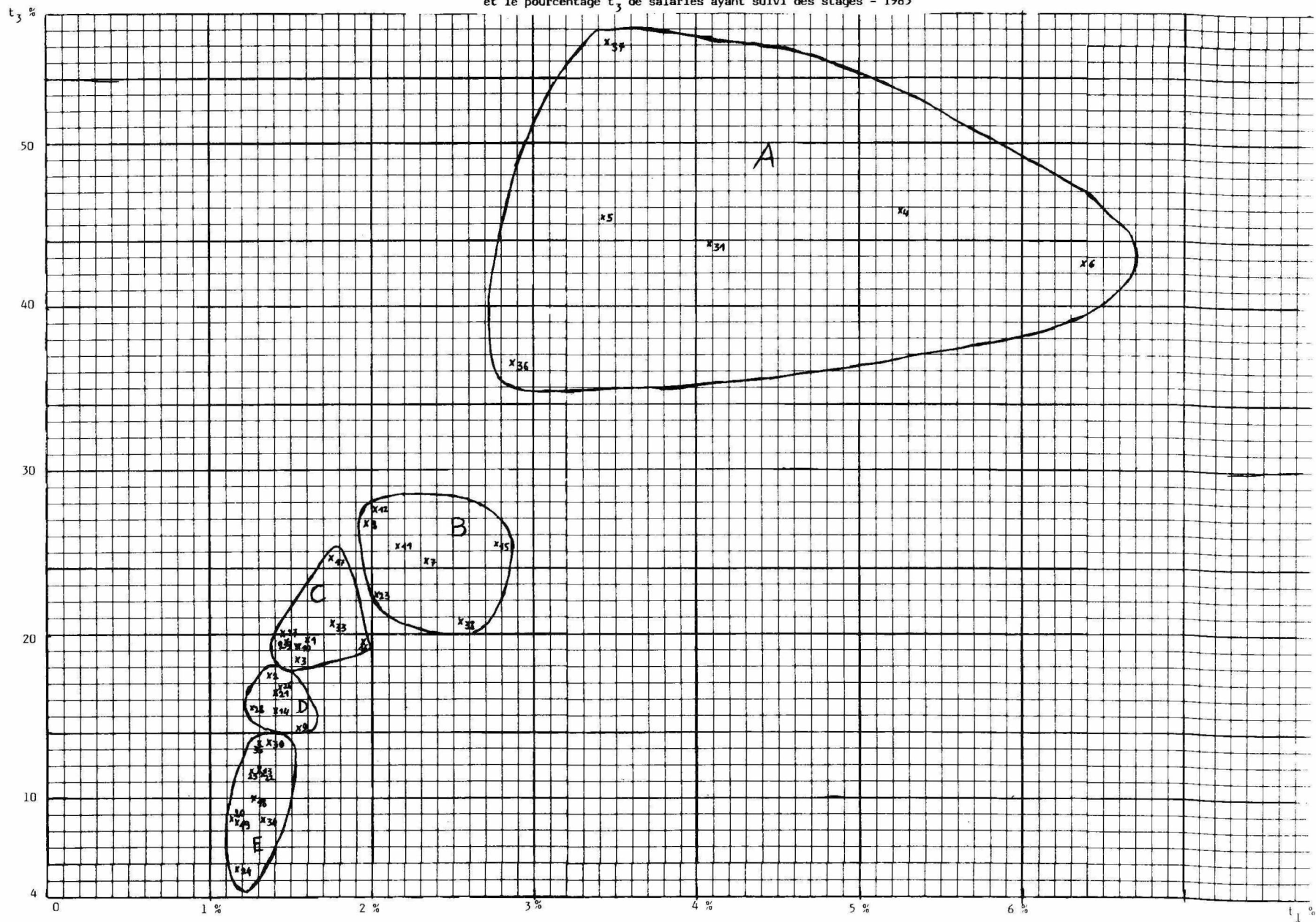


Tableau 34 - Répartition des secteurs selon la durée moyenne des stages
 et le pourcentage t_3 de salariés ayant suivi des stages - 1983

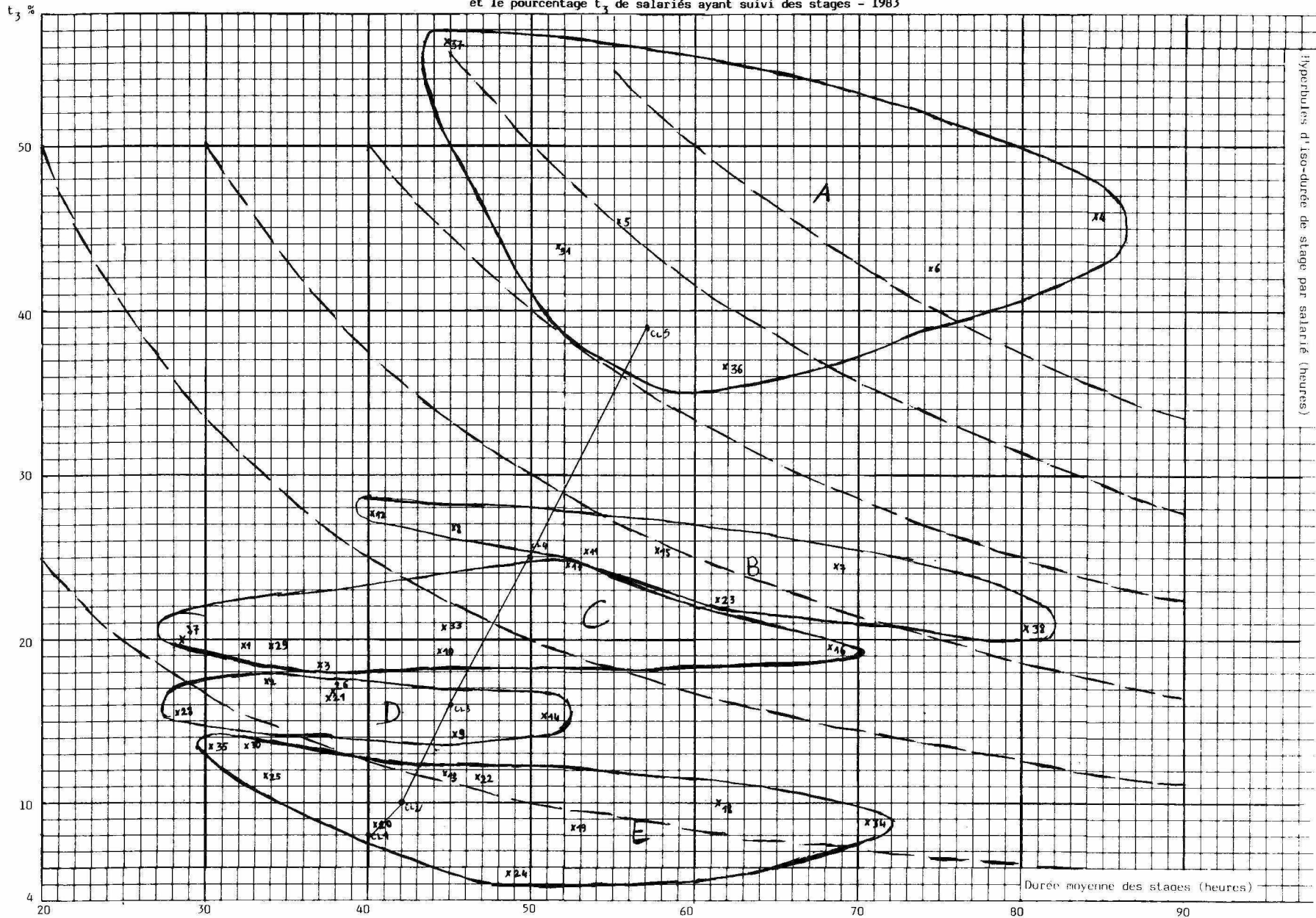


Tableau 35 - Taux de participation financière t1 % selon le secteur d'activité économique et la classe de taille - 1983

SECTEUR		1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés et plus	TOTAL
Agriculture, sylviculture, pêche	T 01	1,14	1,06	1,27	1,72	*	1,60
Industries de la viande et du lait	T 02	0,99	1,13	1,17	1,43	1,94	1,36
Autres industries alimentaires	T 03	0,98	1,11	1,21	1,61	2,05	1,53
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T 04	0,94	*	-	-	5,25	5,25
Prod. de pétrole et gaz naturel	T 05	0,93	1,37	1,87	*	3,56	3,41
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T 06	1,99	1,43	2,18	1,80	6,94	6,39
Prod. minerais-métaux ferreux, première transformation de l'acier	T 07	1,04	1,11	1,33	1,44	2,57	2,32
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T 08	1,03	1,12	1,48	1,87	2,18	1,98
Prod. matériaux de construction et minéraux divers	T 09	1,06	1,13	1,27	1,46	2,54	1,54
Industrie du verre	T 10	0,99	1,02	1,39	1,39	1,71	1,54
Chimie de base, prod. fils et fibres artificiels et synthétiques	T 11	0,91	1,20	1,57	1,98	2,42	2,16
Parachimie et ind. pharmaceutique	T 12	0,97	1,13	1,68	2,09	2,87	2,01
Fonderie et travail des métaux	T 13	1,01	1,11	1,25	1,53	1,69	1,30
Construction mécanique	T 14	1,01	1,09	1,27	1,74	1,66	1,40
Construction électrique et électronique	T 15	1,16	1,17	1,34	2,20	3,49	2,78
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T 16	0,86	1,09	1,28	1,47	2,10	1,94
Constr. navale et aéronautique, armement	T 17	0,92	1,11	1,42	1,56	1,84	1,75
Ind. textile et de l'habillement	T 18	0,99	1,08	1,24	1,26	1,81	1,27
Ind. du cuir et de la chaussure	T 19	1,01	1,01	1,12	1,27	1,40	1,17
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T 20	0,97	1,03	1,16	1,29	*	1,13
Ind. du papier-carton	T 21	0,90	1,13	1,23	1,73	1,56	1,40
Imprimerie, presse, édition	T 22	0,98	1,06	1,26	1,66	*	1,31
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	T 23	1,49	1,09	1,26	1,50	3,13	2,02
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole	T 24	1,11	1,13	1,16	1,37	1,17	1,18
Commerce de gros alimentaire	T 25	1,03	1,14	1,26	1,55	1,83	1,25
Commerce de gros non alimentaire	T 26	1,08	1,12	1,42	1,96	2,12	1,42
Commerce de détail alimentaire	T 27	0,94	1,19	1,21	1,35	1,67	1,45
Commerce de détail non alimentaire	T 28	1,01	1,04	1,31	1,54	1,47	1,26
Réparation et commerce de l'automobile	T 29	1,11	1,37	1,39	1,58	2,30	1,46
Hôtels, cafés, restaurants	T 30	1,07	1,15	1,33	1,89	1,64	1,36
Transports	T 31	1,10	1,10	1,65	1,57	5,80	4,09
Services marchands aux entreprises	T 33	1,26	1,35	1,70	2,07	2,68	1,75
Services marchands aux particuliers	T 34	1,08	1,12	1,21	1,39	2,02	1,31
Location et crédit-bail immobilier	T 35	1,02	1,11	1,36	1,44	-	1,30
Assurances	T 36	1,08	1,55	1,91	2,62	3,34	2,86
Organismes financiers	T 37	1,88	1,93	2,54	3,39	3,81	3,44
Services non marchands	T 38	1,35	1,45	2,25	2,91	3,57	2,54
TOTAL		1,10	1,17	1,47	1,94	3,36	2,14

* Données non fournies car il y a moins de trois entreprises de cette taille dans ce secteur.

TABLEAU 36 : POURCENTAGES T2 DES NOMBRES D'ENTREPRISES AYANT EU DES STAGIAIRES PAR SECTEUR -ANNEE 1983-

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
SEC 1	33.7	47.2	69.9	100.0	100.0	42.7
SEC 2	21.8	42.5	73.4	94.1	100.0	49.3
SEC 3	23.9	49.1	77.3	95.3	100.0	46.7
SEC 4	75.0	50.0	0.0	0.0	100.0	77.8
SEC 5	16.7	75.0	75.7	100.0	100.0	65.9
SEC 6	74.8	84.1	97.4	100.0	100.0	86.9
SEC 7	28.5	40.4	74.9	96.0	100.0	64.1
SEC 8	44.2	52.1	93.9	93.8	100.0	73.2
SEC 9	39.4	61.2	83.5	81.5	100.0	57.6
SEC 10	30.2	34.5	74.8	100.0	100.0	47.1
SEC 11	29.6	51.8	93.1	100.0	100.0	67.4
SEC 12	27.6	53.6	88.2	100.0	100.0	64.1
SEC 13	30.7	49.4	75.8	95.4	100.0	48.9
SEC 14	36.2	55.9	79.6	96.1	100.0	56.9
SEC 15	37.8	52.9	79.7	97.8	100.0	59.5
SEC 16	23.2	44.6	70.4	92.1	100.0	54.1
SEC 17	19.4	48.4	76.8	100.0	100.0	54.9
SEC 18	27.0	43.9	70.3	92.1	87.5	48.3
SEC 19	14.5	26.6	64.4	95.2	100.0	37.2
SEC 20	25.8	42.5	68.4	93.8	100.0	42.3

TABLEAU 36 : POURCENTAGES T2 DES NOMBRES D'ENTREPRISES AYANT EU DES STAGIAIRES PAR SECTEUR -ANNEE 1983- (SUITE)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
SEC 21	29.9	44.7	84.2	96.6	100.0	59.8
SEC 22	25.3	44.8	74.2	90.9	100.0	43.5
SEC 23	33.5	49.6	77.3	93.3	100.0	55.1
SEC 24	20.5	28.9	47.1	62.0	73.1	28.0
SEC 25	38.3	49.9	76.4	100.0	75.0	48.7
SEC 26	45.6	59.1	80.2	98.7	100.0	56.7
SEC 27	16.6	36.9	61.6	93.6	94.7	34.9
SEC 28	35.9	51.8	70.9	100.0	100.0	44.4
SEC 29	47.5	77.2	95.1	100.0	100.0	67.2
SEC 30	12.7	26.3	55.2	100.0	100.0	21.9
SEC 31	40.9	58.3	86.6	96.0	100.0	57.5
SEC 33	48.9	59.3	78.3	90.4	100.0	58.1
SEC 34	29.9	42.9	62.1	86.5	100.0	44.1
SEC 35	19.0	38.7	72.1	75.0	0.0	44.5
SEC 36	35.6	54.5	90.2	95.8	93.3	72.0
SEC 37	46.1	77.4	95.7	97.5	100.0	78.9
SEC 38	50.9	66.4	73.7	88.5	89.3	65.4
TOTAL	33.5	49.2	72.9	92.2	96.6	48.5

TABLEAU 37 : POURCENTAGES T3 DE SALARIES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR -ANNEE 1983-

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
SEC 1	5.95	6.94	14.88	23.18	57.64	19.71
SEC 2	2.80	4.49	13.64	23.60	28.08	17.36
SEC 3	3.50	7.38	15.39	23.75	29.59	18.41
SEC 4	7.14	2.94	0.00	0.00	45.95	45.86
SEC 5	3.13	28.30	27.75	51.57	47.04	45.40
SEC 6	15.52	17.71	25.00	24.25	44.76	42.61
SEC 7	3.79	4.05	14.14	19.32	60.81	50.07
SEC 8	5.65	5.00	21.94	25.28	30.01	26.89
SEC 9	5.46	7.81	14.07	16.06	23.52	14.14
SEC 10	5.18	3.57	13.30	19.19	23.88	19.20
SEC 11	5.08	6.39	22.48	30.75	26.20	25.26
SEC 12	5.20	10.06	25.10	31.96	32.21	27.72
SEC 13	4.39	6.25	11.28	19.19	18.87	11.88
SEC 14	5.87	6.61	14.54	22.01	19.99	15.24
SEC 15	6.83	6.33	14.15	24.04	32.00	25.44
SEC 16	2.99	5.37	13.23	14.71	21.65	19.56
SEC 17	2.80	6.86	16.05	19.97	27.77	24.71
SEC 18	3.66	4.96	9.77	14.02	14.72	10.05
SEC 19	2.83	2.85	7.89	12.76	12.86	8.46
SEC 20	2.63	4.80	9.64	16.29	14.85	8.78

TABLEAU 37 : POURCENTAGES T3 DE SALARIES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR -ANNEE 1983- (SUITE)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
SEC 21	3.22	3.96	13.99	24.50	22.69	16.43
SEC 22	3.14	5.41	11.75	20.89	25.10	11.67
SEC 23	6.11	5.56	12.21	20.19	39.01	22.39
SEC 24	2.60	2.65	5.67	8.66	11.97	5.79
SEC 25	6.91	7.72	14.76	19.84	13.43	11.84
SEC 26	8.25	9.45	19.10	28.05	28.86	16.83
SEC 27	1.77	5.59	13.89	18.52	28.36	20.04
SEC 28	6.09	6.48	17.27	30.45	20.70	15.46
SEC 29	9.10	16.15	19.78	22.62	45.57	19.56
SEC 30	2.25	3.26	9.94	24.05	33.02	13.38
SEC 31	6.49	7.94	19.53	22.91	65.65	43.93
SEC 33	15.39	15.02	21.73	26.85	23.89	20.78
SEC 34	5.05	7.05	8.09	11.48	14.12	8.94
SEC 35	6.36	6.67	14.62	18.28	0.00	13.30
SEC 36	7.21	11.16	21.24	35.42	43.75	36.72
SEC 37	15.33	22.39	38.32	51.33	65.82	56.07
SEC 38	13.59	14.94	20.63	24.89	22.46	20.92
TOTAL	6.33	7.77	14.87	23.36	37.28	21.50

TABLEAU 38 : POURCENTAGES T3 DE SALAIRES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR - ANNEE 1983-
(COMPARAISON HOMMES-FEMMES)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	TOTAL
SEC 1	HOM 4.6	5.4	12.3	19.4	48.6	16.3
	FEM 1.1	1.4	2.5	3.7	9.0	3.2
SEC 2	HOM 1.7	3.3	9.9	16.4	22.4	12.7
	FEM 1.1	1.1	3.7	6.9	5.3	4.5
SEC 3	HOM 2.2	5.8	11.0	17.5	23.3	13.8
	FEM 1.3	1.5	4.2	5.8	5.6	4.3
SEC 4	HOM 7.1	1.5	0.0	0.0	43.8	43.7
	FEM 0.0	1.5	0.0	0.0	0.6	0.6
SEC 5	HOM 2.5	23.4	25.8	39.4	37.2	36.1
	FEM 0.6	3.9	1.9	12.2	8.8	8.3
SEC 6	HOM 13.4	16.2	21.2	20.5	40.2	38.1
	FEM 1.8	1.5	3.3	3.2	4.6	4.4
SEC 7	HOM 2.9	2.9	11.9	17.7	58.2	47.6
	FEM 0.4	0.6	1.9	1.4	1.5	1.5
SEC 8	HOM 3.4	2.6	18.8	22.7	26.9	23.9
	FEM 2.0	2.0	3.1	2.4	2.9	2.8
SEC 9	HOM 3.9	6.1	11.9	14.4	20.8	12.1
	FEM 1.4	1.5	2.0	1.6	2.0	1.8
SEC 10	HOM 3.3	2.3	10.0	16.7	20.1	16.0
	FEM 1.9	0.9	3.3	2.1	3.0	2.7
SEC 11	HOM 2.5	4.5	18.3	24.7	21.7	20.7
	FEM 2.6	1.9	4.1	4.0	4.1	4.0
SEC 12	HOM 3.9	6.4	14.8	20.3	21.7	17.4
	FEM 1.3	3.4	10.0	11.1	9.6	9.8
SEC 13	HOM 3.0	4.8	9.4	15.8	16.3	9.8
	FEM 1.2	1.4	1.7	3.2	1.9	1.9

TABLEAU 38 : POURCENTAGES T3 DE SALARIES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR -ANNEE 1983- (SUITE)
(COMPARAISON HOMMES-FEMMES)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	TOTAL
HOM SEC14	4.4	4.6	12.3	18.5	17.3	12.7
FEM	1.3	1.7	2.0	3.2	2.2	2.2
HOM SEC15	3.7	4.1	10.1	17.5	24.7	19.3
FEM	2.7	2.1	3.7	5.8	6.7	5.7
HOM SEC16	2.0	3.6	10.4	11.8	19.4	17.2
FEM	0.9	1.7	2.8	2.7	1.7	1.9
HOM SEC17	1.1	5.2	12.8	17.5	24.4	21.5
FEM	1.4	1.4	2.6	2.1	2.6	2.5
HOM SEC18	1.6	2.0	4.4	6.7	8.6	4.8
FEM	1.8	2.9	5.2	6.9	5.9	5.1
HOM SEC19	1.8	1.1	3.7	6.6	6.8	4.1
FEM	1.0	1.7	4.2	6.1	6.0	4.3
HOM SEC20	1.5	3.3	6.8	11.5	12.2	6.2
FEM	1.1	1.4	2.7	4.7	2.6	2.5
HOM SEC21	1.4	2.5	10.6	20.6	19.5	13.1
FEM	1.8	1.4	3.0	3.6	3.2	3.0
HOM SEC22	1.5	3.0	7.3	15.5	15.7	7.6
FEM	1.6	2.2	4.2	4.6	9.2	3.7
HOM SEC23	4.5	3.5	9.3	15.6	35.1	19.0
FEM	1.6	1.9	2.8	4.1	3.7	3.2
HOM SEC24	1.7	2.1	4.9	7.6	10.8	5.0
FEM	0.7	0.5	0.7	0.9	1.0	0.7
HOM SEC25	4.5	5.2	11.3	14.5	8.8	8.6
FEM	2.2	2.2	3.3	5.2	4.6	3.1
HOM SEC26	5.6	6.3	13.6	21.9	20.8	12.1
FEM	2.5	2.8	5.4	6.0	7.8	4.5

TABLEAU 38 : POURCENTAGES T3 DE SALARIES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR -ANNEE 1983- (SUITE)
(COMPARAISON HOMMES-FEMMES)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	TOTAL
HOM SEC27	0.9	2.3	4.9	9.8	14.3	9.7
FEM	0.9	3.3	8.9	8.6	13.5	10.0
HOM SEC28	3.1	4.2	6.5	12.1	7.6	6.4
FEM	2.9	2.2	10.6	17.7	12.6	8.8
HOM SEC29	7.1	14.2	17.5	20.0	40.9	17.2
FEM	1.7	1.6	1.9	2.6	3.7	2.0
HOM SEC30	1.3	1.9	5.6	14.5	18.6	7.6
FEM	1.0	1.2	4.3	9.5	14.4	5.7
HOM SEC31	4.5	5.8	15.8	18.0	57.8	38.0
FEM	1.7	1.9	3.5	4.3	6.7	5.1
HOM SEC33	7.4	8.7	13.6	16.4	14.0	12.4
FEM	7.8	5.8	7.7	9.6	9.6	7.9
HOM SEC34	2.3	3.2	3.4	6.2	9.0	4.3
FEM	2.6	3.8	4.4	4.8	4.7	4.3
HOM SEC35	4.6	3.3	9.1	8.1	0.0	7.8
FEM	1.8	3.3	5.1	8.8	0.0	5.1
HOM SEC36	4.0	6.7	10.7	17.7	25.2	20.3
FEM	3.2	4.3	9.8	16.0	16.1	14.5
HOM SEC37	10.0	13.0	22.7	32.1	35.6	31.9
FEM	4.9	9.0	15.5	19.1	28.3	23.1
HOM SEC38	3.7	5.1	7.8	8.8	6.3	7.2
FEM	8.9	9.3	12.3	15.4	15.5	13.1
HOM TOTAL	3.7	4.9	9.6	15.5	28.7	15.3
FEM	2.5	2.7	5.0	7.4	7.8	5.7

Tableau 39 - Durée moyenne des stages, en heures, selon la formation initiale des stagiaires, par secteur - 1983

SECTEUR		Manoeuvres Ouvriers non qual.	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtrise Techniciens	Ingénieurs Cadres	TOTAL
Agriculture, sylviculture, pêche	T 01	40	31	29	33	29	32
Industries de la viande et du lait	T 02	27	39	36	33	36	34
Autres industries alimentaires	T 03	35	30	36	37	37	37
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T 04	91	98	36	57	46	96
Prod. de pétrole et gaz naturel	T 05	77	52	50	52	59	55
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T 06	39	76	67	77	65	74
Prod. minerais-métaux ferreux, première transformation de l'acier	T 07	57	93	56	60	61	69
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T 08	30	47	37	50	48	45
Prod. matériaux de construction et minéraux divers	T 09	41	57	38	42	35	45
Industrie du verre	T 10	64	38	41	37	36	44
Chimie de base, prod. fils et fibres arti- ficiels et synthétiques	T 11	42	55	59	54	44	53
Parachimie et ind. pharmaceutique	T 12	26	42	40	42	40	40
Fonderie et travail des métaux	T 13	46	51	42	43	37	45
Construction mécanique	T 14	81	57	44	46	40	51
Construction électrique et électronique	T 15	57	72	42	69	41	58
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T 16	55	95	54	66	50	68
Constr. navale et aéronautique, armement	T 17	94	60	38	55	43	52
Ind. textile et de l'habillement	T 18	74	84	41	43	37	61
Ind. du cuir et de la chaussure	T 19	95	55	40	35	28	53
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T 20	41	44	39	38	38	40
Ind. du papier-carton	T 21	37	37	37	39	37	37
Imprimerie, presse, édition	T 22	66	64	37	43	39	47
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	T 23	60	58	53	73	50	61
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole	T 24	78	59	36	43	34	49
Commerce de gros alimentaire	T 25	35	35	35	32	33	34
Commerce de gros non alimentaire	T 26	33	34	36	42	39	38
Commerce de détail alimentaire	T 27	39	17	25	42	34	29
Commerce de détail non alimentaire	T 28	52	44	22	37	29	28
Réparation et commerce de l'automobile	T 29	51	35	40	29	28	34
Hôtels, cafés, restaurants	T 30	27	33	32	32	37	33
Transports	T 31	50	40	114	60	67	52
Services marchands aux entreprises	T 33	37	38	40	55	43	45
Services marchands aux particuliers	T 34	61	56	92	82	44	71
Location et crédit-bail immobilier	T 35	25	27	31	35	30	30
Assurances	T 36	72	90	71	50	44	62
Organismes financiers	T 37	63	49	48	39	49	45
Services non marchands	T 38	80	64	88	82	60	80
TOTAL		54	53	53	54	45	52

LISTE DES SECTEURS D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Code	Intitulé	cf. page
T 01	Agriculture, sylviculture, pêche.....	37
T 02	Industries de la viande et du lait.....	37
T 03	Autres industries agricoles et alimentaire.....	38
T 04	Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction.....	38
T 05	Production de pétrole et de gaz naturel.....	39
T 06	Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau.....	39
T 07	Production de minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier.....	40
T 08	Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux.....	40
T 09	Production de matériaux de construction et minéraux divers.....	41
T 10	Industrie du verre.....	41
T 11	Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques.....	41
T 12	Parachimie et industrie pharmaceutique.....	45
T 13	Fonderie et travail des métaux.....	42
T 14	Construction mécanique.....	43
T 15	Construction électrique et électronique.....	43
T 16	Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre.....	44
T 17	Construction navale et aéronautique, armement.....	44
T 18	Industries textile et de l'habillement.....	45
T 19	Industries du cuir et de la chaussure.....	46
T 20	Industries du bois et de l'ameublement ; industries diverses.....	46
T 21	Industrie du papier et du carton.....	42
T 22	Imprimerie, presse, édition.....	46

Code	Intitulé	cf.page
T 23	Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques.....	42
T 24	Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole.....	47
T 25	Commerce de gros alimentaire.....	48
T 26	Commerce de gros non alimentaire.....	48
T 27	Commerce de détail alimentaire.....	48
T 28	Commerce de détail non alimentaire.....	49
T 29	Réparation et commerce de l'automobile.....	50
T 30	Hôtels, cafés, restaurants.....	50
T 31	Transports.....	49
T 33	Services marchands rendus principalement aux entreprises.....	51
T 34	Services marchands rendus principalement aux particuliers.....	51
T 35	Location et crédit bail immobiliers.....	52
T 36	Assurances.....	52
T 37	Organismes financiers.....	53
T 38	Services non marchands.....	51

Délégation
à la
Formation professionnelle



PARTICIPATION DES EMPLOYEURS AU FINANCEMENT
(employeurs ayant au

Formulaire obligatoire en vertu des articles 235 ter J et K du Code
RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANNÉE 1983 OU LA PÉRIODE
(Lire attentivement la notice n° 2484 avant de remplir la présente déclaration)

D MONTANT DES DÉPENSES EFFECTIVEMENT CONSENTIES (voir notice) (arrondir les montants au franc le plus voisin. Ne pas inscrire de centimes).											
Dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (sans convention de formation)	<table border="0"> <tr> <td>Frais de personnel enseignant</td> <td>①</td> <td rowspan="4">} Total →</td> <td rowspan="4">⑤</td> </tr> <tr> <td>Frais de personnel non enseignant</td> <td>②</td> </tr> <tr> <td>Fournitures et matières d'œuvre</td> <td>③</td> </tr> <tr> <td>Autres frais de fonctionnement</td> <td>④</td> </tr> </table>	Frais de personnel enseignant	①	} Total →	⑤	Frais de personnel non enseignant	②	Fournitures et matières d'œuvre	③	Autres frais de fonctionnement	④
Frais de personnel enseignant	①	} Total →	⑤								
Frais de personnel non enseignant	②										
Fournitures et matières d'œuvre	③										
Autres frais de fonctionnement	④										
Dépenses d'amortissement du matériel d'équipement et des locaux spéciaux	⑥										
Dépenses de formation effectuées en application de conventions (à détailler cadre H)	<table border="0"> <tr> <td>Exécution du plan de formation (§ A du cadre H)</td> <td>⑦</td> </tr> <tr> <td>Exécution des congés-formation (§ B 1° du cadre H)</td> <td>⑧</td> </tr> </table>	Exécution du plan de formation (§ A du cadre H)	⑦	Exécution des congés-formation (§ B 1° du cadre H)	⑧						
Exécution du plan de formation (§ A du cadre H)	⑦										
Exécution des congés-formation (§ B 1° du cadre H)	⑧										
Rémunérations versées aux stagiaires par l'entreprise	⑨										
Dépenses de transport et d'hébergement supportées par l'entreprise	⑩										
Versements effectués au titre de fonds d'assurance formation (à détailler cadre J)	⑪										
Versements à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation (§ B 2° du cadre H)	⑫										
Versements à des organismes agréés (dans la limite de 10 % du chiffre figurant au cadre B, case ②) (à détailler cadre K)	⑬										
Versements effectués au titre d'une taxe parafiscale affectée à la formation professionnelle et assimilés	⑭										
Part de la contribution pour frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la formation professionnelle continue	⑮										
Financement d'actions de formation en faveur des demandeurs d'emploi (à détailler cadre L)	⑯										
Versement du 15.09.83 (loi n° 82-1126 du 29.12.82, art. 27)	⑰										
Total	⑱										
A DÉDUIRE - Montant des subventions effectivement perçues en 1983	⑲										
DÉPENSES DÉDUCTIBLES (ligne 18 - ligne 19) (à reporter case ③ du cadre B)	⑳										

E NOMBRE DE SALARIÉS, DE STAGIAIRES, D'HEURES DE STAGE, SELON LES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES							
Formations s'adressant aux :	Manœuvres et ouvriers spécialisés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtrise Agents techniques Techniciens	Ingénieurs et cadres	TOTAL	
1	2	3	4	5	6	7	
Nombre de salariés au dernier jour ouvrable de l'année	Hommes ①						
	Femmes ②						
	Total ③						
I - PLAN DE FORMATION Nombre de stagiaires	Hommes ④						
	Femmes ⑤						
	Total ⑥						
DONT nombre de stagiaires pris en charge totalement ou partiellement par un F.A.F. ⑦							
II - CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATION							
	- Nombre de stagiaires pris en charge (totalement ou partiellement)						
	• par un F.A.F. ⑧						
	• par un organisme paritaire agréé. ⑨						
	- Nombre de stagiaires pris en charge en totalité par l'employeur ⑩						
	- Aucune prise en charge : stagiaires bénéficiant d'une simple autorisation d'absence ⑪						
Total ⑫							
Nombre d'heures de stage (ne pas inscrire de fraction d'heure)	Rémunérées ⑬						
	Non rémunérées ⑭						
	Total ⑮						

F VENTILATION DES STAGIAIRES PAR TRANCHE D'ÂGE ET COMPOSITION DES STAGES SELON LEUR DURÉE, LEUR NATURE CONTRACTUELLE ET LEUR TYPE						
VENTILATION DES STAGIAIRES PAR ÂGE		L'ÉCOMPOSITION DES STAGES SELON LEUR DURÉE ET LEUR NATURE CONTRACTUELLE			VENTILATION DES STAGES SELON LEUR TYPE	
	Nombre 1	Durée en heures	sans convention de formation 2	En application de conventions conclues avec des organismes extérieurs 3		Nombre 4
Moins de 25 ans ... ①		Moins de 40 h ... ①			Prévention	①
De 25 ans à moins de 40 ans ... ②		De 40 h à moins de 160 h ... ②			Adaptation	②
40 ans et plus ... ③		160 h et plus ... ③			Promotion	③
TOTAL ... ④		TOTAL ... ④			Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances ... ④	④
					TOTAL	⑤

DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
moins dix salariés)

général des impôts et L 950-2 et L 950-7 du Code du Travail.

DU _____ 19 ____ AU _____ 19 ____
qui doit être envoyée en deux exemplaires avant le 6-04-1984.

N° 2483
Direction générale
des impôts
Département (code) et commune

A CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE DÉCLARANTE	ANNEE 83
① Nom et prénom _____ ou raison sociale _____ ② Numéro SIRET _____ du principal établissement _____ ③ Code activité _____ Activité principale _____	
Adresse au 1 ^{er} janvier { ④ 1984 N° et rue _____ Tél. _____ Code postal _____ Commune _____ Arrt _____ (Paris, Lyon, Marseille) ⑤ 1983 _____ (en cas de changement)	
Nombre d'établissements de l'entreprise employant { ⑥ de 50 à 299 salariés _____ { ⑦ 300 salariés ou plus _____ Nombre de commissions de formation ⑬ _____	Nombre de salariés au dernier jour ouvrable de l'année ou de la période { ⑧ Hommes { ⑨ Femmes { ⑩ Total Dans le total ci-dessus, nombre { ⑪ d'apprentis sous contrat { ⑫ de jeunes travailleurs

B DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION INCOMBANT A L'ENTREPRISE (arrondir les montants au franc le plus voisin) (ne pas inscrire de centimes)	
Montant des salaires versés au cours de l'année ou de la période ①	F
Employeurs ayant franchi le seuil de 10 salariés en 1981 1982 ou 1983 (voir notice). { Montant de l'abattement ②	F
{ Salaires nets : différence ① - ② ③	F
Montant de la participation incombant à l'entreprise : ① ou ③ × 1,10 % ④	F
Montant des dépenses effectivement consenties au cours de l'année ou de la période (ligne ⑩ du cadre D ci-contre) ⑤	F
S'il s'agit d'une insuffisance de dépenses, différence ④ - ⑤ à inscrire en case ⑥ ⑥	F
S'il s'agit d'un excédent de dépenses, différence ⑤ - ④ à inscrire en case ⑦ ⑦	F
Excédents reportables de 1980, de 1981 et de 1982 (Total de la colonne 4 du cadre M au verso) ⑧	F
Différence ④ - ⑧ à inscrire en case ⑨ si la case ④ est supérieure à la case ⑧ ⑨	F
Inscrire le chiffre D dans le cas contraire.	
Versement de régularisation résultant d'un changement d'affectation du matériel ou de la résorption de conventions venues à échéance au 31-12-1983 (voir notice) ⑩	F
Montant de la majoration pour défaut de consultation du comité d'entreprise (50 % du montant ②) ⑪	F
MONTANT GLOBAL (⑨ + ⑩ + ⑪) DU VERSEMENT A EFFECTUER AUPRÈS DU RECEVEUR DES IMPÔTS ⑫	F
Pièces jointes :	
- Nombre de procès-verbaux de délibération du comité d'entreprise, des comités d'établissement ou de l'organisme en tenant lieu ⑬	_____
- Nombre de procès-verbaux de carence prévus à l'article L 433-13 du Code du Travail ⑭	_____
Mode de paiement (mettre une croix dans la case utile) : en numéraire <input type="checkbox"/> ; par chèque bancaire <input type="checkbox"/>	
par mandat ou par virement postal <input type="checkbox"/>	
A _____, le _____	
Nom et qualité du signataire :	Signature :

C RÉSERVÉ AUX SERVICES DES IMPÔTS ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
DATE DE RÉCEPTION :	PRISE EN RECETTE	PRISE EN CHARGE
Somme : {	Droits	Droits
	Indemnité de retard à % :	N° R 30
	Intérêt de retard à % :	Date
	Numéro	
	N° R. 30	

G	Rég.	Dép.	N° d'ordre
----------	------	------	------------

N° 2483 - Série G - IN 3403485.0.36 (40) - Novembre 1983



N° 90-0127

Délégation
à la
Formation professionnelle

**PARTICIPATION DES EMPLOYEURS AU DÉVELOPPEMENT
(employeurs ayant au**

Formulaire obligatoire en vertu des articles 235 ter C à 235 ter K du Code
RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANNÉE 1984 OU LA PÉRIODE
(Lire attentivement la notice n° 2484 avant de remplir la présente déclaration

D MONTANT DES DÉPENSES EFFECTIVEMENT CONSENTIES (voir notice) (arrondir les montants au franc le plus voisin. Ne pas inscrire de centimes).	
Dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (sans convention de formation)	Frais de personnel enseignant ①
	Frais de personnel non enseignant ②
	Fournitures et matières d'œuvre ③
	Autres frais de fonctionnement ④
Total → ⑤	
Dépenses d'amortissement du matériel d'équipement et des locaux spéciaux ⑥	
Dépenses de formation effectuées en application de conventions (à détailler cadre H)	Exécution du plan de formation (§ A du cadre H) ⑦
	Exécution des congés-formation (§ B 1° du cadre H) ⑧
Rémunérations versées aux stagiaires par l'entreprise ⑨	
Dépenses de transport et d'hébergement supportées par l'entreprise ⑩	
Versements effectués au titre de fonds d'assurance formation (à détailler cadre J) ⑪	
Versements à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation (§ B 2° du cadre H) (v. cadre B, case 11) ⑫	
Versements à des organismes agréés (dans la limite de 10 % du chiffre figurant au cadre B, case ③) (à détailler cadre K) ⑬	
Versements effectués au titre d'une taxe parafiscale affectée à la formation professionnelle et assimilés ⑭	
Part de la contribution pour frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la formation professionnelle continue ⑮	
Financement d'actions de formation en faveur des demandeurs d'emploi (à détailler cadre L) ⑯	
Versement du 15.09.84 ⑰	
Dépenses effectivement engagées dans le cadre d'un engagement de développement de la formation professionnelle ⑱	
Total ⑲	
A DÉDUIRE - Montant des subventions effectivement perçues en 1984 ⑳	
DÉPENSES DÉDUCTIBLES (ligne 19 - ligne 20) (à reporter case ③ du cadre B) ㉑	

E NOMBRE DE SALARIÉS, DE STAGIAIRES, D'HEURES DE STAGE, SELON LES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES						
A REMPLIR OBLIGATOIREMENT MÊME EN L'ABSENCE DE STAGIAIRES 1	Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtrise, techniciens et autres professions intermédiaires	Ingénieurs et cadres	TOTAL
	2	3	4	5	6	7
Nombre de salariés au dernier jour ouvrable de l'année ou de la période	Hommes ①					
	Femmes ②					
	Total ③					
PLAN DE FORMATION Stagiaires pris en charge en TOTALITÉ par l'employeur	Hommes ④					
	Femmes ⑤					
	Total ⑥					
Stagiaires pris en charge TOTALEMENT ou PARTIELLEMENT par un F.A.F. ⑦						
CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATION (CIF) - Stagiaires pris en charge TOTALEMENT ou PARTIELLEMENT par un : • Fonds d'assurance formation (F.A.F.) ⑧ • organisme paritaire agréé (O.P.A.) ⑨ - Stagiaires pris en charge EXCLUSIVEMENT par l'employeur ⑩ - Stagiaires bénéficiant d'une SIMPLE autorisation d'absence (aucune prise en charge) ⑪ Total ⑫						
HEURES DE STAGE prises en charge • En TOTALITÉ par l'employeur au titre du plan de formation ⑬ • EXCLUSIVEMENT par l'employeur au titre du CIF ⑭ • EN TOTALITÉ OU PARTIELLEMENT par un tiers (F.A.F. ou O.P.A.-CIF) ⑮						

F VENTILATION DES STAGIAIRES PAR TRANCHE D'ÂGE ET COMPOSITION DES STAGES SELON LEUR DURÉE, LEUR NATURE CONTRACTUELLE ET LEUR TYPE						
VENTILATION DES STAGIAIRES PAR ÂGE		DÉCOMPOSITION DES STAGES SELON LEUR DURÉE ET LEUR NATURE CONTRACTUELLE			VENTILATION DES STAGES SELON LEUR TYPE	
	Nombre 1	Durée totale du stage en heures	sans convention de formation 2	En application de conventions conclues avec des organismes extérieurs 3		Nombre 4
Moins de 25 ans ... ①		Moins de 40 h ①			Prévention ①	
De 25 ans à moins de 40 ans ... ②		De 40 h à moins de 160 h ... ②			Adaptation ②	
40 ans et plus ... ③		160 h et plus ③			Promotion ③	
TOTAL ... ④		TOTAL ④			Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances ④	
					TOTAL ⑤	

DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
moins dix salariés)

N° 2483

Direction générale des impôts
Département (code) et commune

général des impôts et L 950-2 à L 950-7 du Code du Travail.

DU _____ 19 ____ AU _____ 19 ____

qui doit être envoyée en deux exemplaires au plus tard le 5-04-1985).

ANNÉE

84

A CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE DÉCLARANTE		ANNÉE
①	Dénomination _____	84
②	Numéro SIRET du principal établissement _____	
③	Code activité _____ - Activité principale _____	
Adresse au 1 ^{er} janvier		
④ 1985 N° et rue _____ Tél. _____		
Code postal _____ Commune _____ Arrt _____		(Paris, Lyon, Marseille)
⑤ 1984 _____ (en cas de changement)		
Nombre de salariés au dernier jour ouvrable de l'année ou de la période..... ⑥ _____		
dont nombre d'apprentis sous contrat..... ⑦ _____		
de jeunes travailleurs..... ⑧ _____		
Nombre d'établissements de l'entreprise employant		
⑨ de 50 à 199 salariés _____		
⑩ 200 salariés ou plus _____		
Nombre de commissions de formation..... ⑪ _____ ou, le cas échéant, nombre de délégués du personnel..... ⑫ _____		

B DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION INCOMBANT A L'ENTREPRISE		(arrondir les montants au franc le plus voisin) (ne pas inscrire de centimes)
Montant des salaires versés au cours de l'année ou de la période..... ①	_____	F
Employeurs ayant franchi le seuil de 10 salariés en 1982, 1983 ou 1984 (voir notice).	Montant de l'abattement..... ⑬ _____	F
	Salaires nets : différence ① - ⑬..... ⑭ _____	F
Montant de la participation incombant à l'entreprise : (① ou ⑭) x 1,10 %	② _____	F
Montant des dépenses effectivement consenties au cours de l'année ou de la période (ligne ②) du cadre D)	③ _____	F
S'il s'agit d'une insuffisance de dépenses, différence ② - ③ à inscrire en case ④.....	④ _____	F
S'il s'agit d'un excédent de dépenses, différence ③ - ② à inscrire en case ⑤.....	⑤ _____	F
Excédents reportables de 1981, de 1982 et de 1983 (Total de la colonne 4 du cadre M au verso).....	⑥ _____	F
Différence ④ - ⑥ à inscrire en case ⑦ si la case ④ est supérieure à la case ⑥ (ou chiffre 0).....	⑦ _____	F
Versement de régularisation suite à résorption de conventions échues au 31-12-1984 (voir notice).....	⑧ _____	F
Montant de la majoration pour défaut de consultation du comité d'entreprise (50 % du montant ③).....	⑨ _____	F
Versement dû au titre du congé individuel de formation [(① ou ⑭) x 0,10 %].....	⑩ _____	F
Versements effectués en 1984 à un organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de fonction (OPA-CIF), ligne ⑫ cadre D.....	⑪ _____	F
Insuffisance éventuelle ⑨ - ⑩ ou chiffre 0.....	⑫ _____	F
MONTANT GLOBAL (⑦ + ⑧ + ⑨ + ⑫) DU VERSEMENT		⑬ _____ F
Pièces jointes : A EFFECTUER AUPRÈS DU RECEVEUR DES IMPÔTS		
- Nombre de procès-verbaux de délibération du comité d'entreprise, des comités d'établissement ou de l'organisme en tenant lieu..... ⑭ _____		
- Nombre de procès-verbaux de carence prévus à l'article L 433-13 du Code du Travail..... ⑮ _____		
Mode de paiement (mettre une croix dans la case utile) : en numéraire <input type="checkbox"/> ; par chèque bancaire <input type="checkbox"/> par mandat ou par virement postal <input type="checkbox"/>		
A _____, le _____		
Nom et qualité du signataire :		Signature :

C RÉSERVÉ AUX SERVICES DES IMPÔTS ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
DATE DE RÉCEPTION :	PRISE EN RECETTE	PRISE EN CHARGE
	Droits..... : _____	Droits..... : _____
	Indemnité de retard à..... % : _____	N° R 30..... : _____
	Intérêt de retard à..... % : _____	Date..... : _____
	Numéro..... : _____	
	N° R.30..... : _____	

G			
Rég.	Dép.	N° d'ordre	

N° 2483 - Série G - IN 5403148.0.13 (10) - Novembre 1984

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

	Pages
Tableaux dans le texte	
Evolution des principaux indicateurs de 1972 à 1984.....	11
Pourcentage des nombres d'entreprises.....	22
- n'ayant rien versé au Trésor	
- ayant versé au Trésor	
Dépenses moyennes de formation par salarié.....	24
Pourcentage des nombres d'entreprises, et de leurs salariés, ayant eu des stagiaires 1983-1984.....	24
Quatre cartes de France dans le texte	
Année 1983 - Comparaisons interrégionales	
C1 : Taux de participation financière.....	31
C2 : Taux de stagiaires.....	31
C3 : Taux de stagiaires hommes.....	32
C4 : Taux de stagiaires femmes.....	32
Tableaux en annexe	
Tableau 1 : Effectifs d'entreprises et de salariés.....	60
Tableau 2 : Effectifs de l'échantillon (entreprises).....	60
Tableau 3 : Répartition des entreprises selon le taux t1 de leur participation aux dépenses de formation.....	61
Tableau 4 : Données financières.....	62
Tableau 5 : Répartition des dépenses par catégorie, en % des dépenses totales.....	63
Tableau 6 : Nombre d'entreprises ayant fait des dépenses de chaque catégorie.....	64
Tableau 7 : Répartition des salariés et des stagiaires par classe de taille.....	65

Tableau 8 : Pourcentage des nombres de salariés ayant bénéficié de stages.....	66
Tableau 9 : Nombre de stagiaires et d'heures de stage selon la classe de taille des entreprises et le niveau de qualification initial des stagiaires.....	67
Tableau 10 : Répartition des stagiaires selon leur catégorie professionnelle.....	68
Tableau 11 : Répartition des salariés - 1984.....	69
Tableau 12 : Proportion des salariés ayant suivi des stages - 1984 (pris en charge par l'employeur au titre du plan de formation).....	70
Tableau 13 : Proportion des salariés ayant suivi des stages - 1984 (ensemble des stagiaires).....	71
Tableau 14 : Répartition des congés de formation - 1983.....	72
Tableau 15 : Répartition des congés de formation - 1984.....	73
Tableau 16 : Durée moyenne de formation.....	74
Tableau 17 : Durée moyenne de formation.....	74
Tableau 18 : Effort physique de formation - 1984.....	75
Tableau 19 : Répartition des stages individuels - 1983.....	76
Tableau 20 : Principales données régionales - 1983.....	77
Principales données régionales - 1984.....	78
Tableau 21 : Principales masses de dépenses par région.....	79
Tableau 22 : Taux de participation financière t1 % par région.....	80
Tableau 23 : Nombre de stagiaires et d'heures de stage, par région, selon le niveau de qualification initial des stagiaires - 1983.....	81
- 1984.....	82
Tableau 24 : Répartition des stagiaires, par région, selon la tranche d'âge.....	83
Tableau 25 : Principales données régionales, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1983....	84
Tableau 26 : Nombre de stagiaires et d'heures de stage, en milliers, par région selon le niveau de qualification initial des stagiaires, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1983.....	85
Tableau 27 : Données relatives aux seuls établissements de 50 salariés ou plus, appartenant à des entreprises d'autres régions - 1983.....	86
Tableau 28 : Principales données départementales - 1983.....	87
Tableau 29 : Principales données départementales, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1983.....	89
Tableau 30 : Taux de réponse par secteur, en %.....	91

Tableau 31 : Comparaison du champ des statistiques de l'INSEE et des déclarations 2483 de 1982.....	92
Tableau 32 : Principales données sectorielles - 1983.....	93
Tableau 33 : Répartition des secteurs selon leur taux de participation financière t1 et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages - 1983.....	95
Tableau 34 : Répartition des secteurs selon la durée moyenne des stages et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages - 1983.....	96
Tableau 35 : Taux de participation financière t1 % selon le secteur d'activité économique et la classe de taille - 1983.....	97
Tableau 36 : Pourcentage t2 des nombres d'entreprises ayant eu des stagiaires par secteur - 1983.....	98
Tableau 37 : Pourcentages t3 de salariés ayant suivi des stages par secteur - 1983.....	100
Tableau 38 : Pourcentages t3 de salariés ayant suivi des stages par secteur (Comparaison hommes-femmes) - 1983.....	102
Tableau 39 : Durée moyenne des stages, en heures, selon, la formation initiale des stagiaires, par secteur - 1983.....	105
Liste des secteurs d'activité économique.....	106
Fac-similé de la déclaration 2483	
- 1983.....	108
- 1984.....	110

Reproduction d'après documents fournis

Impression DF

Achévé d'imprimer : mai 1986



centre
d'études et
de recherches
sur les qualifications

9, Rue Sextius Michel - 75732 PARIS CEDEX 15

STATISTIQUE
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE FINANCEE
PAR LES ENTREPRISES

(TRAITEMENT DES DECLARATIONS
D'EMPLOYEURS N°2483)
ANNEES 1983-1984

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE 29-31, QUAI VOLTAIRE 75340 PARIS CEDEX 07
TEL. (1) 42.61.50.10 TELEX 204826 DOCFRAN PARIS